COOP V.O

Société Coopérative Agricole à capital variable
Domaine de Jonquières 11100 – NARBONNE
RCS NARBONNE 775 812 258
Agrément 14311

PROCÈS-VERBAL DE L'ASSEMBLÉE GÉNÉRALE ORDINAIRE DU 25 JUIN 2026

L'an deux mille vingt-six et le vingt-cinq juin à neuf heures trente,

Les associés de la société coopérative agricole Coop V.O se sont réunis en Assemblée Générale Ordinaire, dûment convoqués par le Conseil d'Administration par mail adressé à tous les associés le 9 juin 2026 et annonce publiée dans le journal d'annonces légales « L'Écho du Languedoc » le 6 juin 2026.

Monsieur François LE SPEGAGNE, Commissaire aux comptes, a été convoqué à la présente Assemblée par mail avec accusé de réception en date du 9 juin 2026.

Les membres de l'Assemblée ont émargé la feuille de présence en entrant en séance, tant en leur nom qu'en qualité de mandataire.

Monsieur José MARTINEZ préside la réunion en sa qualité de président du Conseil d'Administration. Il remercie les personnalités présentes et excuse celles qui n'ont pas pu assister à cette Assemblée.

Le président fait procéder à la nomination des scrutateurs par l'Assemblée qui propose Madame Mary DECOR et Monsieur Lilian COPOVI.

Madame Mary DECOR et Monsieur Lilian COPOVI acceptent leurs fonctions.

Madame Gabrielle BONVALET est nommée aux fonctions de secrétaire.

Les membres du bureau arrêtent et certifient sincère et véritable la feuille de présence qui leur permet de constater que 15 voix sont présentes et 3 voix sont représentées sur un total de 31 voix des 28 associés convoqués.

Le quorum du tiers des voix exigé par l'article 42, paragraphe 1 des statuts est atteint, en conséquence, l'Assemblée est régulièrement constituée et peut valablement délibérer.

Le Président met à la disposition des associés :

- Un exemplaire de la lettre de convocation des associés et de ses annexes,
- Un exemplaire du journal d'annonces légales ayant publié la convocation,
- L'accusé de réception de la convocation adressée au Commissaire aux comptes
- La feuille de présence et les procurations données,
- Un exemplaire des comptes de l'exercice,
- Les rapports du Conseil d'administration et du Commissaire aux comptes,
- Le texte du projet de résolutions,
- Les statuts
- Le règlement intérieur de la coopérative.

Le Président rappelle ensuite que la présente Assemblée est appelée à délibérer sur l'ordre du jour suivant :

1°) Approbation du procès-verbal de la précédente AG

2°) Rapports du Conseil d'administration et du Commissaire aux comptes

3°) Examen et approbation des comptes annuels

4°) Quitus aux administrateurs

5°) Constatation de la variation du capital

6°) Affectation du résultat

7°) Renouvellement partiel du Conseil d'Administration

8°) Fixation de l'enveloppe des indemnités du Conseil d'administration

9°) Approbation du budget alloué à la formation des administrateurs

10°) Approbation des conventions réglementées

11°) Réalisation de la révision Coopertise ®

12°) Pouvoirs pour les formalités

Lecture est donnée par M. José MARTINEZ, président, du résumé du procès-verbal de l'AGO du 24 juin 2025.

Jean-Louis REFFLE, directeur, présente le rapport du Conseil d'Administration aux associés et commente, avec Gabrielle BONVALET, le compte de résultat, le bilan et l'annexe légale.

Il expose notamment la composition et le fonctionnement des instances de gouvernance de la coopérative, ainsi que les dossiers traités pendant l'exercice écoulé.

Monsieur François LE SPEGAGNE, Commissaire aux comptes, représentant le cabinet TALENZ SOFIDEM, donne lecture de ses rapports en motivant sa conclusion d'une certification sans réserve et la discussion est ouverte.

Monsieur François LE SPEGAGNE, Commissaire aux comptes, informe l'assemblée du remplacement de Monsieur Sami LOUEDEC, commissaire aux comptes suppléant nommé par l'AGO du 24 juin 2025, par Monsieur Philippe NOURY. Sa nomination sera mise à l'ordre du jour de l'AGO sur les comptes 2026.

Les explications nécessaires sont données en réponse aux questions posées.

Personne ne demandant plus la parole, le président met aux voix les résolutions suivantes figurant à l'ordre du jour :

PREMIÈRE RÉSOLUTION : Approbation du procès-verbal de la précédente Assemblée

L'Assemblée Générale, après avoir entendu la lecture du résumé du procès-verbal de l'Assemblée Générale Ordinaire du 24 juin 2025, approuve ledit procès-verbal sans restriction ni réserve.

Cette résolution, mise aux voix, est adoptée à l'unanimité.

DEUXIÈME RÉSOLUTION : Approbation des comptes

L'Assemblée Générale, après avoir entendu :

- La lecture du rapport du Conseil d'Administration aux associés sur l'activité et la situation de la Société pendant l'exercice clos le 31 décembre 2025,
- La lecture du rapport du Commissaire aux comptes sur les comptes annuels,

Approuve le bilan, le compte de résultat et l'annexe tels qu'ils ont été présentés, ainsi que les opérations traduites dans ces comptes et résumées dans ces rapports.

Cette résolution, mise aux voix, est adoptée à l'unanimité.

TROISIÈME RÉSOLUTION : Quitus aux administrateurs

L'Assemblée Générale donne aux administrateurs quitus de leur gestion pour l'exercice clos le 31 décembre 2025.

Cette résolution, mise aux voix, est adoptée à l'unanimité.

QUATRIÈME RÉSOLUTION : Constatation de la variation du capital social

L'Assemblée constate que le capital social qui s'élevait, au 31 décembre 2024, à la somme de 4 089 024 €, s'élève, au 31 décembre 2025, à 3 140 888 €, soit une variation nette négative de 948 136 € qui se décompose comme suit :

Annulation de capital d'activité :	440 656 €
Mise en remboursement de PSAP :	507 480 €

Les parts d'activité n'ayant pas été effectivement remboursées à l'associé qui a réadhéré en 2026, la réserve compensant les remboursements de parts n'a pas à être dotée au titre de l'exercice 2025.

Elle restait toutefois à être dotée de 358 328 € au titre des exercices antérieurs.

CINQUIÈME RÉSOLUTION : Affectation du résultat 2025

L'Assemblée Générale, après avoir approuvé les comptes de l'exercice et constaté une perte de 202 471 €, ne comprenant aucun excédent avec les tiers non associés, décide, conformément aux dispositions de l'article 49 des statuts, de l'imputer sur les réserves facultatives.

Cette résolution, mise aux voix, est adoptée à l'unanimité.

SIXIÈME RÉSOLUTION : Renouvellement des mandats des administrateurs sortants

Les administrateurs sortants sont :

- La SCAV TERROIRS EN GARRIGUE, r*eprésentée par Monsieur José MARTINEZ*
- La SCAV de LEUCATE, r*eprésentée par Monsieur Lilian COPOVI*
- La SCAV de MONTREDON CORBIÈRES, r*eprésentée par Monsieur patrice AVILES*
- La SCAV MONT ALARIC, r*eprésentée par Monsieur Jérôme BACAVE ESTÈVE*
- Monsieur Roland VERDIER

Tous sollicitent le renouvellement de leur mandat. Cinq postes sont à pourvoir.

Le Président signale qu'aucune candidature n'est parvenue au siège par lettre recommandée avec AR 10 jours au moins avant cette assemblée générale. Aucune autre candidature n'est exprimée.

Le président propose à l'assemblée la révocation du mandat d'administrateur de la SCAV Terre d'Expression représentée par Monsieur Laurent RAUX pour les raisons suivantes : absences récurrentes aux réunions du CA, se trouve en position de collecter des informations sur les décisions du CA la concernant, voire de venir participer au vote, le cas échéant

En l'absence d'autre candidature, le président propose un vote à main levée, que l'assemblée accepte, aucun associé ne demandant le vote à bulletin secret.

Par vote à main levée et avec 18 voix pour, 0 voix contre et 0 abstention, l'Assemblée renouvelle, pour une durée de trois ans expirant avec l'Assemblée Générale Ordinaire appelée à se prononcer sur les comptes de l'exercice clos le 31 décembre 2028, le mandat de la SCAV TERROIRS EN GARRIGUE, représentée par Monsieur José MARTINEZ, de la SCAV de LEUCATE, représentée par Monsieur Lilian COPOVI, de la SCAV MONTREDON CORBIÈRES, représentée par Monsieur Patrice AVILES, de la SCAV MONT ALARIC, représentée par Monsieur Jérôme BACAVE ESTÈVE et de Monsieur Roland VERDIER.

Les personnes susnommées acceptent le mandat qui leur est confié et déclarent, chacune en ce qui la concerne, ne pas tomber sous le coup des incapacités, déchéances ou interdictions prévues par la Loi.

Par vote à main levée et avec 18 voix pour, 0 voix contre et 0 abstention, l'Assemblée révoque le mandat d'administrateur de la SCAV Terre d'Expression représentée par Monsieur Laurent RAUX.

SEPTIÈME RÉSOLUTION : Fixation de l'enveloppe des indemnités du Conseil d'administration

Le Conseil propose à l'Assemblée de fixer à 50 300 € l'enveloppe globale attribuée en application des dispositions de l'article 30 des statuts pour couvrir les indemnités de temps passé des membres du Conseil d'administration pour l'exercice 2026.

Il est précisé que seul le Président est indemnisé à hauteur de 20 645€ pour le temps passé à la gestion de la coopérative. Un véhicule de fonction est mis à sa disposition.

Cette résolution, mise aux voix, est adoptée à l'unanimité.

HUITIÈME RÉSOLUTION : Budget alloué à la formation des administrateurs

Le Conseil propose à l'Assemblée de fixer à 30 000 € le budget alloué à la formation des administrateurs pour l'exercice 2026.

Cette résolution, mise aux voix, est adoptée à l'unanimité.

NEUVIÈME RÉSOLUTION : Approbation des conventions réglementées

L'Assemblée Générale, après avoir pris connaissance du rapport spécial du Commissaire aux comptes sur les conventions visées à l'article 25 des statuts, approuve successivement chacune des conventions qui y sont citées, les administrateurs concernés ne prenant pas part au vote.

Cette résolution, mise aux voix, est adoptée à l'unanimité.

DIXIÈME RÉSOLUTION : Réalisation de la révision coopérative

L'Assemblée prend acte de l'absence de manquements relevés par les réviseurs lors de la réalisation de la révision quinquennale coopérative dont le compte rendu a été présenté au Conseil d'administration le 2 juin 2026.

Cette résolution, mise aux voix, est adoptée à l'unanimité.

ONZIÈME RÉSOLUTION : Pouvoirs pour accomplir les formalités

Tous pouvoirs sont donnés au porteur de copie ou d'extrait du procès-verbal de la présente Assemblée pour faire tous dépôts et accomplir toutes formalités.

Cette résolution, mise aux voix, est adoptée à l'unanimité.

Plus rien n'étant à l'ordre du jour, l'Assemblée statutaire est levée à 12 heures.

De tout ce que dessus, il a été dressé le présent procès-verbal, comprenant cinq pages, qui a été signé, après lecture, pour servir et valoir ce que de droit.

Le Président
José MARTINEZ



La Secrétaire
Gabrielle BONVALET



Les Scrutateurs

Mary DECOR



Lilian COPOVI



TALENZ
ARES

COMPTES ANNUELS

Certifiés conforme le 23/09/2026
José MARTINEZ - Président

Règles et Méthodes Comptables

Introduction

Le bilan de l'exercice présente un total de **47 425 825** euros.

Le compte de résultat, présenté sous forme de liste, affiche un total **produits** de **25 053 020** euros et un total **charges** de **25 255 491** euros, dégageant ainsi un **résultat** de **-202 471** euros.

La présente Annexe fait partie intégrante des comptes annuels de l'exercice ouverts le **01/01/2025** et clôturés le **31/12/2025,** ayant une durée de **12** mois.

Principes comptables, méthodes d'évaluation et comparabilité des comptes

Les comptes annuels de l'exercice clos le **31/12/2025** ont été établis conformément aux dispositions du Code de Commerce et du règlement ANC 2022-06 du 4 novembre 2022 relatif à la modernisation des états financiers, applicable aux exercices ouverts à compter du 1er janvier 2025 et modifiant le règlement n°2014-03 du 5 juin 2014 relatif au plan comptable général, amendé par le règlement n°2016-07.

Les conventions générales comptables ont été appliquées avec sincérité dans le respect du principe de prudence, conformément aux hypothèses de base :

- Continuité de l'exploitation
- Permanence des méthodes comptables d'un exercice à l'autre, exception de la présentation des états financiers,
- Indépendance des exercices
- Importance relative

et conformément aux règles générales d'établissement et de présentation des comptes annuels.

Modes et méthodes d'évaluation appliqués aux divers postes du bilan

La méthode de base retenue pour l'évaluation des éléments inscrits en comptabilité est la méthode des coûts historiques.

Aucun changement dans les méthodes d'évaluation n'a été apporté au cours de l'exercice.

Règles et Méthodes Comptables

Informations relatives à la première application du règlement ANC 2022-06 - Changement de méthode

Le changement de règlementation comptable lié à la première application du règlement ANC 2022-06 est constitutif d'un changement de méthode comptable dont les principaux effets sont les suivants :

- **Redéfinition du résultat exceptionnel**, recentrée sur les opérations non récurrentes, inhabituelles et significatives ;
- **Suppression de la technique du transfert de charges**, les produits et charges correspondants étant désormais comptabilisés directement dans les comptes appropriés selon leur nature ;
- **Modification du plan de comptes et introduction d'une nouvelle nomenclature**, notamment pour assurer la cohérence avec les nouvelles rubriques des états financiers ;
- **Refonte des modèles d'états financiers** (bilan, compte de résultat et annexes), intégrant de nouvelles rubriques et une présentation plus lisible de l'activité et de la performance.

L'application du règlement est prospective à compter du 1er janvier 2025.

Afin d'assurer une meilleure information avec les comptes annuels de l'exercice en cours, le bilan et le compte de résultat de l'exercice précédent tels qu'ils ont été arrêtés et publiés selon le référentiel comptable alors en vigueur, antérieurement à l'entrée en application du règlement ANC n°2022-06, sont insérés en fin d'annexe.

Modalités de première application et comparabilité (Exercice 2024) conformément aux dispositions transitoires, ce changement est appliqué de manière prospective à compter du 1er janvier 2025. Par conséquent :

* Absence de retraitement du résultat 2024 : Les comptes de l'exercice précédent présenté à titre comparatif n'ont pas été retraités selon les nouvelles méthodes de comptabilisation. Le résultat net de l'exercice 2024 reste inchangé. Par exemple, les produits et charges qualifiés d'exceptionnels en 2024 n'ont pas été réanalysés au regard de la nouvelle définition.
* Reclassement de présentation : La colonne comparative 2024 a fait l'objet de reclassements pour assurer la conformité avec les nouveaux modèles d'états financiers obligatoires.
* Les principaux reclassements opérés sur la colonne 2024 sont les suivants :
  - les charges et produits exceptionnels de l'exercice 2024 ont été regroupés respectivement sur les lignes "Charges exceptionnelles" et "Produits exceptionnels".
  - Les transferts de charges d'exploitation de l'exercice 2024 ont été reclassés dans le poste "Reprise sur amortissement, dépréciations et provisions".

Impacts significatifs sur l'exercice clos (Exercice 2025) :

L'application des nouvelles règles au cours de l'exercice a conduit aux changements significatifs suivants par rapport aux méthodes antérieures :

* Résultat exceptionnel : Des éléments qui auraient été classés en résultat exceptionnel sous

Règles et Méthodes Comptables

l'ancienne réglementation sont désormais comptabilisés en résultat d'exploitation (ou financier).
- Cession d'actif
- Subvention d'investissement

* Suppresion des transferts de charges : Les charges qui faisaient l'objet d'un transfert sont désormais traité selon leur nature :
- Les remboursements de charges de personnel sont crédités au compte 649 "remboursement de charges de personnel".

Présentation du bilan (colonne 2024) :

Des reclassements de compte à compte ont été effectués dans les réserves de la colonne 2024 afin de se conformer aux règles de présentation du règlement ANC 2022-06.

Faits marquants de l'exercice

Voir paragraphe "informations complémentaires pour donner une image fidèle".

Immobilisations corporelles et incorporelles

Les immobilisations corporelles sont évaluées à leur coût d'acquisition ou à leur coût de production.
Les intérêts des emprunts spécifiques à la production des immobilisations ne sont pas inclus dans le coût des immobilisations.

Les amortissements pour dépréciation sont calculés suivant la durée de vie prévue. Les taux les plus couramment pratiqué sont les suivants (L = Linéraire, D = Dégressif, E = Exceptionnel) :

Immobilisation	Amortissements pour dépréciation	Amortissements fiscalement pratiqués
Logiciels informatiques	33.33% D/L	33.33% D/L
Matériel et outillages industriels	5 à 10% D/L	5 à 10% D/L
Install. Générales agencts, amén	10% L	10% L
Matériel de transport	10% L	10% L
Matériel de bureau et informat.	10 à 20% L	10 à 20% L
Mobilier	10% L	10% L

Seuls les amortissements exceptionnels sont traités en amortissements dérogatoires.

Toutes les immobilisations ont été décomposées par nature de chaque composant. Chaque composant a été amorti sur sa période d'utilisation. Les écarts ont étés comptabilisés.

Participations et autres titres

La valeur brute est constituée par le coût d'achat hors frais accessoires. Lorsque la valeur d'inventaire est inférieure à la valeur brute, un provision pour dépréciation est constituée du montant de la différence.

Règles et Méthodes Comptables

En application de ce principe, une dépréciation de 200 k€ a été constatée sur les titres SUDVIN.

Stocks

Vins Récolte 2024

Pour les vins de la récolte 2024, dans la mesure où le complément de prix n'est pas connu à la date d'arrêté, les prix de rémunération retenus sont évalués sur la base des prix bruts prévisionnels de rémunération, produit par produit, à la date d'arrêté des comptes, déduction faite d'une décote pour tenir compte de la rotation des stocks.

Une provision pour dépréciation des stocks, égale à la différence entre la valeur brute déterminée suivant les modalités indiquées ci-dessus et le cours du jour ou de la valeur de réalisation déduction faite des frais proportionnels de ventes, est effectuée lorsque cette valeur est supérieure à l'autre terme énoncé.

Vins Récolte 2025

Pour les vins de la récolte 2025, dans la mesure où le complément de prix n'est pas connu à la date d'arrêté, les prix de rémunération retenus sont évalués sur la base des prix bruts prévisionnels de rémunération, produit par produit, à la date d'arrêté des comptes, déduction faite d'une décote pour tenir compte de la rotation des stocks.

Une provision pour dépréciation des stocks, égale à la différence entre la valeur brute déterminée suivant les modalités indiquées ci-dessus et le cours du jour ou de la valeur de réalisation déduction faite des frais proportionnels de ventes, est effectuée lorsque cette valeur est supérieure à l'autre terme énoncé.

La dépréciation des stocks à hauteur de 381k € concerne le stock Vrac des années antérieures.

Créances

Les créances sont valrosiées à leur valeur nominale. Une provision pour dépréciation est pratiquée lorsque la valeur d'inventaire est inférieure à la valuer comptable.

Changements de méthode d'évaluation

Néant

Règles et Méthodes Comptables

Informations complémentaires pour donner une image fidèle

Afin que le lecteur des compte puisse porter un jugement avisé, l'information complémentaire suivante est donnée :

CAPITAL SOCIAL

Courant 2025, la SCA LES VIGNERONS DU VAL D'ORBIEU a procédé au remboursement de parts sociales :

- 55 082 parts détenues par SCAV de Névian
- 63 435 parts détenues par SCAV de Fabrezan

DOTATION DE LA CAISSE DE PEREQUATION

La caisse de péréquation a été dotée pour un montant de 3 000 000 € au 31/12/2021.

Une reprise a été faite pour un montant de 1 030 000 € au 31/12/2022.

Une reprise a été faite pour un montant de 1 100 000 € au 31/12/2024.

Sur l'exercice 2025, une reprise de 370 000 e a été faite.

Le solde à la clôture est donc de 500 000 €.

FAITS POST-CLÔTURE

Sur l'exercice 2025, la SCAV NEVIAN a décidé de quitter la coopérative et a demandé le remboursement de ses parts sociales. En avril 2026, cet adhérent a réintégré la coopérative en souscrivant le même nombre de parts sociales.

SOUSCRIPTIONS ET CESSIONS DE TITRES

La SCEA LES VIGNERONS DU VAL D'ORBIEU a souscris :

- 30 parts sociales de 8€ ADHESION LEUCATE TYPE 6
- 1 000€ de titres de participation de la société JHE
- 91.50€ de titres CREDIT COOPERATIF
- 398.25€ de participations NSCTV (CREDIT AGRICOLE)

TALENZ
ARES

LIASSE FISCALE

RÉPUBLIQUE FRANÇAISE
Liberté
Égalité
Fraternité

IMPÔT SUR LES SOCIÉTÉS

N° 2065-SD
(2026)
Formulaire obligatoire
(art. 223 du Code général des impôts)
Timbre à date du service

Exercice ouvert le **01012025** et clos le **31122025** — Régime simplifié d'imposition ☐ — Régime réel normal ☒

Déclaration souscrite pour le résultat d'ensemble du groupe ☐ — Si PME innovante ☐ — Si option pour le régime optionnel de taxation au tonnage art. 209-0 B (entreprises de transport maritime) ☐

A IDENTIFICATION DE L'ENTREPRISE

Désignation de la société	Adresse du siège social
SCA LES VIGNERONS DU VAL D'ORBIEU	
SIRET **77581225800041**	
Adresse du principal établissement	Ancienne adresse en cas de changement
DOMAINE DE JONQUIERES **11100 NARBONNE**	

RÉGIME FISCAL DES GROUPES

Les entreprises placées sous le régime des groupes de sociétés, doivent déposer cette déclaration en deux exemplaires (art 223 A à U du CGI)

Date d'entrée dans le groupe de la société déclarante

SIRET

Pour les sociétés filiales, désignation, adresse du lieu d'imposition et n° d' identification de la société mère :

B ACTIVITÉ

Activités exercées : **CAVE COOPERATIVE** — Si vous avez changé d'activité, cochez la case ☐

C RÉCAPITULATION DES ÉLÉMENTS D'IMPOSITION (cf. notice de la déclaration n°2065-SD)

1. Résultat fiscal Bénéfice imposable au taux normal : 0 — Bénéfice imposable à 15% — Déficit

Résultat net de cession, de concession ou de sous-concession des brevets et droits de propriété industrielle assimilés imposable au taux de 10%

2. Plus-values

PV à long terme imposables à 15% — PV à long terme imposables à 19% — PV exonérées (art. 238 quindecies)

Autres PV imposables à 19% — PV à long terme imposables à 0%

3. Abattements sur le bénéfice et exonérations

Entreprise nouvelle art. 44 sexies ☐ — Jeunes entreprises innovantes, art. 44 sexies-0 A ☐ — Zone franche urbaine Territoire entrepreneur art 44 octies A ☐ — Zone de revitalisation rurale, art. 44 quindecies ☐ — Zone de restructuration de la défense art 44 terdecies ☐

France ruralités revitalisation FRR art. 44 quindecies A ☐ — Zone franche d'activité nouvelle génération art.44 quaterdecies ☐ — Zone de développement prioritaire art. 44 septdecies ☐ — Bassins d'emploi à redynamiser, art. 44 duodecies ☐ — Autres dispositifs ☐

Bassins urbains à dynamiser (BUD) art.44 sexdecies ☐

Sociétés d'investissements immobiliers cotées ☐ — Bénéfice ou déficit exonéré (indiquer + ou - selon le cas) — Plus-values exonérées relevant du taux de 15%

4. Option pour le crédit d'impôt outre-mer dans le secteur productif (art. 244 quater W du CGI) ☐

F CONTRIBUTION EXCEPTIONNELLE SUR LES BENEFICES DES GRANDES ENTREPRISES (CES) (cf. notice déclaration n°2065-SD)

Base d'imposition — Chiffre d'affaires — Taux d'imposition

I CONTRIBUTION EXCEPTIONNELLE SUR LES GRANDES ENTREPRISES DE TRANSPORT MARITIME (CTM) (notice n°2065-SD)

Base d'imposition — Taux d'imposition

D IMPUTATIONS (cf. notice de la déclaration n°2065-SD)

1. Au titre des revenus mobiliers de source française ou étrangère, ayant donné lieu à la délivrance d'un certificat de crédits d'impôts
2. Au titre des revenus auxquels est attaché, en vertu d'une convention fiscale conclue avec un Etat étranger, un territoire ou une collectivité territoriale d'Outre-Mer, un crédit d'impôt représentatif de l'impôt de cet Etat, territoire ou collectivité.

E CONTRIBUTION ANNUELLE SUR LES REVENUS LOCATIFS (cf. notice de la déclaration n°2065-SD)

Recettes nettes soumises à la contribution de 2,5%

F COMPTABILITÉ INFORMATISÉE

L'entreprise dispose-t-elle d'une comptabilité informatisée ? OUI — Si oui, indication du logiciel utilisé : SAGE 100

Nom et adresse du professionnel de l'expertise comptable : I	Nom et adresse du conseil :
LOIC JOUVERT BP 10030 354A RUE DU BON VENT 84004 AVIGNON CEDEX 1 Tél :	Tél :

Identité du déclarant :

Date : 28052026 — Lieu : AVIGNON

Qualité et nom du signataire : DIRECTEUR GENERAL

Signature : REFFLE JEAN LOUIS

Examen de conformité fiscale (ECF) ☐ — ***prestataire :***

Formulaire obligatoire
(art. 223 du Code général des impôts)

IMPOT SUR LES SOCIETES
ANNEXE A LA DECLARATION N° 2065

N° 2065 Bis-SD
(2026)

(A ne remplir que sur les exemplaires "en continu")

Désignation de l'entreprise et date de clôture de l'exercice : **SCA LES VIGNERONS DU VAL D'ORBIEU** — **31122025**

G RÉPARTITION DES PRODUITS DES ACTIONS ET PARTS SOCIALES, AINSI QUE DES REVENUS ASSIMILÉS DISTRIBUÉS

1. Montant global brut des distributions correspondant aux intérêts, dividendes, revenus et autres produits des actions et parts sociales payables aux associés, actionnaires et porteurs de parts	Payées par la société elle-même	(a)	
	Payées par un établissement chargé du service des titres	(b)	
2. Montant des distributions correspondant à des rémunérations ou avantages dont la société ne désigne pas le (les) bénéficiaire(s)		(c)	
3. Montant des prêts, avances ou acomptes consentis aux associés, actionnaires et porteurs de parts, soit directement, soit par personnes interposées		(d)	
4. Montant des distributions autres que celles visées en (a),(b),(c) et (d) ci-dessus **(A préciser par nature sur les lignes e à h)**		(e)	
		(f)	
		(g)	
		(h)	
5. Montant des revenus distribués éligibles à l'abattement de 40% prévu au 2° du 3 de l'article 158 du CGI		(i)	
6. Montant des revenus distribués non éligibles à l'abattement de 40% prévu au 2° du 3 de l'article 158 du CGI		(j)	
7. Montant des revenus répartis		total (a à h)	

H RÉMUNÉRATIONS NETTES VERSÉES AUX MEMBRES DE CERTAINES SOCIÉTÉS

Nom, prénoms, domicile et qualité (art. 48-1 à 6 ann. III au CGI) : - SARL - tous les associés ; - SCA - associés gérants ; - SNC ou SCS - associés en nom ou commandités ; - SEP et sté de copropriétaires de navires - associés, gérants ou copropriétaires	Pour les SARL : Nombre de parts sociales appartenant à chaque associé en toute propriété ou en usufruit	Année au cours de laquelle le versement a été effectué	Sommes versées, au cours de la période retenue pour l'assiette de l'impôt sur les sociétés, à chaque associé, gérant ou non, désigné col. 1, à titre de traitements, émoluments, indemnités, remboursements forfaitaires de frais ou autres rémunérations de ses fonctions dans la société. Montant des sommes versées : à titre de traitements émoluments et indemnités proprement dits	à titre de frais de représentation, de mission et de déplacement : Indemnités forfaitaires	à titre de frais de représentation, de mission et de déplacement : Remboursements	à titre de frais professionnels autres que ceux visés dans les colonnes 5 et 6 : Indemnités forfaitaires	à titre de frais professionnels autres que ceux visés dans les colonnes 5 et 6 : Remboursements
1	2	3	4	5	6	7	8

Formulaire obligatoire
(art. 223 du Code général des impôts)

IMPOT SUR LES SOCIETES
ANNEXE A LA DECLARATION N° 2065

N° 2065 Bis-SD (SUITE)
(2026)

(A ne remplir que sur les exemplaires "en continu")

Désignation de l'entreprise et Date de clôture de l'exercice

SCA LES VIGNERONS DU VAL D'ORBIEU

31122025

I	DIVERS

NOM ET ADRESSE DU PROPRIETAIRE DU FONDS (en cas de gérance libre)

ADRESSES DES AUTRES ETABLISSEMENTS (Si ce cadre est insuffisant, joindre un état du même modèle)

J	CADRE NE CONCERNANT QUE LES ENTREPRISES PLACÉES SOUS LE RÉGIME SIMPLIFIÉ D'IMPOSITION	
REMUNERATIONS	Montant brut des salaires **(abstraction faite des sommes comprises dans les DSN et versées aux apprentis sous contrat et aux handicapés, figurant sur les DSN de 2025,** montant total des bases brutes fiscales. Ils doivent être majorés, le cas échéant, des indemnités exonérées de la taxe sur les salaires, telles notamment les sommes portées au titre de la contribution de l'employeur à l'acquisition des chèques-vacances par les salariés.	
	Rétrocessions d'honoraires, de commissions et de courtages	

MOINS-VALUES A LONG TERME IMPOSÉES À 0 %,15% ou 19 %

	Taux de 0 %	Taux de 15 % (art. 219 I a*ter* et a*quater*)	Taux de 19 %
MVLT restant à reporter à l'ouverture de l'exercice			
MVLT imputée sur les PVLT de l'exercice			
MVLT réalisée au cours de l'exercice			
MVLT restant à reporter			

K	CADRE NE CONCERNANT QUE LES ORGANISMES BENEFICIAIRES DE DONS (article 222 bis du CGI)	
Montant cumulé des dons et versements mentionnés sur les reçus, attestations ou tous autres documents et perçus au titre de l'exercice		
Nombre de reçus, attestations ou tous autres documents délivrés au titre de l'exercice		

Formulaire obligatoire (article 53 A du code général des impôts)

① BILAN - ACTIF

DGFiP N° 2050 2026

Désignation de l'entreprise : **SCA LES VIGNERONS DU VAL D'ORBIEU**
Durée de l'exercice exprimée en nombre de mois * 12
Adresse de l'entreprise : DOMAINE DE JONQUIERES 11100 NARBONNE
Durée de l'exercice précédent * 12

Numéro SIRET * 7 7 5 8 1 2 2 5 8 0 0 0 4 1 — Néant ☐ *

			Brut 1	Amortissements, provisions 2	Exercice N: clos le 31122025 Net 3	N-1 31122024 Net 4
	Capital souscrit non appelé (I)	AA				
ACTIF IMMOBILISE * — IMMOBILISATIONS INCORPORELLES	Frais d'établissement *	AB		AC		
	Frais de développement *	CX		CQ		
	Concessions, brevets et droits similaires	AF		AG		
	Fonds commercial	AH		AI		
	Autres immobilisations incorporelles (1)	AJ	16 022	AK 16 022		
	Immobilisations incorporelles en cours, avances et acomptes	AL		AM		
ACTIF IMMOBILISE * — IMMOBILISATIONS CORPORELLES	Terrains	AN		AO		
	Constructions	AP		AQ		
	Installations techniques, matériel et outillage industriels	AR	25 379	AS 8 717	16 662	17 351
	Autres immobilisations corporelles	AT	58 914	AU 49 820	9 093	14 546
	Immobilisations corporelles en cours, avances et acomptes	AV		AW		
ACTIF IMMOBILISE * — IMMOBILISATIONS FINANCIERES (2)	Participations	CS	7 849 591	CT 201 524	7 648 066	7 846 826
	Titres immobilisés de l'activité de portefeuille	CU		CV		
	Créances rattachées à des participations	BB		BC		
	Autres titres immobilisés	BD	27 072	BE	27 072	26 582
	Prêts	BF		BG		
	Autres immobilisations financières *	BH	2 719	BI 2 169	550	550
	TOTAL (II)	BJ	**7 979 696**	BK **278 253**	**7 701 443**	**7 905 856**
ACTIF CIRCULANT — STOCKS *	Matières premières, approvisionnements	BL	24 892 291	BM 381 201	24 511 090	27 612 609
	En cours de production de biens	BN		BO		
	En cours de production de services	BP		BQ		
	Produits intermédiaires et finis	BR		BS		
	Marchandises	BT		BU		
	Avances et acomptes versés sur commandes	BV	830	BW	830	1 510
ACTIF CIRCULANT — CREANCES	Clients et comptes rattachés (3) *	BX	3 999 037	BY 21 450	3 977 587	1 217 162
	Autres créances (3)	BZ	10 409 032	CA 4 117	10 404 915	9 440 256
	Capital souscrit et appelé, non versé	CB		CC		
ACTIF CIRCULANT — DIVERS	Valeurs mobilières de placement (dont actions propres :)	CD		CE		
	Disponibilités	CF	824 895	CG	824 895	1 397 543
Comptes de régularisation	Charges constatées d'avance (3) *	CH	5 065	CI	5 065	6 161
	TOTAL (III)	CJ	**40 131 150**	CK **406 768**	**39 724 382**	**39 675 241**
	Frais d'émission d'emprunt (IV)	CW				
	Primes de remboursement des emprunts (V)	CM				
	Ecarts de conversion actif et différences d'évaluation * (VI)	CN				
	TOTAL GENERAL (I à VI)	CO	**48 110 846**	1A **685 021**	**47 425 825**	**47 581 097**

Renvois : (1) Dont droit au bail
(2) Part à moins d'un an des immobilisations financières nettes : CP
(3) Part à plus d'un an : CR
Clause de réserve de propriété : * Immobilisations :
Stocks :
Créances :

* Des explications concernant cette rubrique sont données dans la notice n° 2032

Formulaire obligatoire (article 53 A du Code général des impôts)

(2) BILAN - PASSIF avant répartition

DGFiP N° 2051 2026

Désignation de l'entreprise SCA LES VIGNERONS DU VAL D'ORBIEU — Néant ☐*

			Exercice N	Exercice N-1
CAPITAUX PROPRES	Capital social ou individuel (1) * (Dont versé : 3 132 136)	DA	3 132 136	4 080 272
	Primes d'émission, de fusion, d'apport, ...	DB	9 247	9 247
	Ecarts de réévaluation (2) * (dont écart d'équivalence EK)	DC		
	Réserve légale (3)	DD	1 065 360	1 064 588
	Réserves statutaires ou contractuelles	DE	4 545 303	1 761 203
	Réserves réglementées (3)* (Dont réserve spéciale des provisions pour fluctuation des cours B1)	DF	390 562	390 562
	Autres réserves (Dont réserve relative à l'achat d'oeuvres originales d'artistes vivants* EJ)	DG	7 107 302	7 100 358
	Report à nouveau	DH		
	RESULTAT DE L'EXERCICE (bénéfice ou perte)	DI	**(202 471)**	**7 716**
	Subventions d'investissement	DJ		2 784 100
	Provisions réglementées *	DK		
	TOTAL (I)	DL	**16 047 440**	**17 198 047**
Autres fonds propres	Produit des émissions de titres participatifs	DM		
	Avances conditionnées	DN	2 645	2 645
	TOTAL (II)	DO	**2 645**	**2 645**
Provisions pour risques et charges	Provisions pour risques	DP	1 574 450	40 000
	Provisions pour charges	DQ	31 599	32 838
	TOTAL (III)	DR	**1 606 049**	**72 838**
DETTES (4)	Emprunts obligataires convertibles	DS		
	Autres emprunts obligataires	DT		
	Emprunts et dettes auprès des établissements de crédit (5)	DU	490 226	1 702 327
	Emprunts et dettes financières divers (Dont emprunts participatifs EI)	DV		28 416
	Instruments financiers à terme	DI		
	Avances et acomptes reçus sur commandes en cours	DW		
	Dettes fournisseurs et comptes rattachés	DX	191 626	294 510
	Dettes fiscales et sociales	DY	293 424	375 173
	Dettes sur immobilisations et comptes rattachés	DZ		
	Autres dettes	EA	28 794 415	27 907 141
Compte régul.	Produits constatés d'avance (4)	EB		
	TOTAL (IV)	EC	**29 769 691**	**30 307 567**
	Ecarts de conversion passif et différences d'évaluation* **(V)**	ED		
	TOTAL GENERAL (I à V)	EE	**47 425 825**	**47 581 097**

RENVOIS				
(1)	Ecart de réévaluation incorporé au capital	IB		
(2)	Dont Réserve spéciale de réévaluation (1959)	IC		
	Dont Ecart de réévaluation libre	ID		
	Dont Réserve de réévaluation (1976)	IE		
(3)	Dont réserve spéciale des plus-values à long terme *	EF		
(4)	Dettes et produits constatés d'avance à moins d'un an	EG	29 769 691	29 817 341
(5)	Dont concours bancaires courants, et soldes créditeurs de banques et CCP	EH		

* Des explications concernant cette rubrique sont données dans la notice n° 2032.

Formulaire obligatoire (article 53 A du Code général des impôts)

③ COMPTE DE RESULTAT DE L'EXERCICE (En liste)

DGFiP N° 2052 2026

Désignation de l'entreprise : **SCA LES VIGNERONS DU VAL D'ORBIEU** — Néant ☐*

			Exercice N					Exercice (N-1)
			France		Exportations et livraisons intracommunautaires		Total	
PRODUITS D'EXPLOITATION	Ventes de marchandises *	FA		FB		FC		
	Production vendue biens*	FD	21 908 580	FE		FF	21 908 580	22 675 349
	Production vendue services *	FG	378 089	FH		FI	378 089	370 715
	Chiffres d'affaires nets*	FJ	**22 286 669**	FK		FL	**22 286 669**	**23 046 064**
	Production stockée *					FM		
	Production immobilisée *					FN		
	Subventions d'exploitation					FO	41 397	413 603
	Reprises sur amortissements et provisions *					FP	1 126 147	20 780
	Produits de cessions d'immobilisation incorporelles et corporelles					FI		
	Autres produits (1) (11)					FQ	122	600
	Total des produits d'exploitation (2) (I)					FR	**23 454 335**	**23 481 047**
CHARGES D'EXPLOITATION	Achats de marchandises (y compris droits de douane) *					FS	5 050	4 199
	Variation de stocks (marchandises)*					FT		
	Achats de matières premières et autres approvisionnements (y compris droits de douane) *					FU	17 536 829	15 524 736
	Variation de stocks (matières premières et approvisionnements)*					FV	3 845 225	6 068 054
	Autres achats et charges externes (3) (6 bis) *					FW	887 416	815 690
	Impôts, taxes et versements assimilés *					FX	18 243	17 468
	Salaires et traitements *					FY	573 633	556 719
	Cotisations sociales (10)					FZ	192 525	167 130
	DOTATIONS D'EXPLOITATION — Sur immobili-sations - dotations aux amortissements * (14)					GA	8 751	9 690
	DOTATIONS D'EXPLOITATION — Sur immobili-sations - dotations aux dépréciations					GB		
	DOTATIONS D'EXPLOITATION — Sur actif circulant : dotations et dépréciations *					GC	402 651	747 918
	DOTATIONS D'EXPLOITATION — Pour risques et charges : dotations aux provisions					GD		3 202
	Valeurs comptables des immobilisations incorporelles et corporelles cédées					GI		
	Autres charges (12)					GE	30 326	20 409
	Total des charges d'exploitation (4) (II)					GF	**23 500 649**	**23 935 216**
1 - RESULTAT D'EXPLOITATION (I-II)						GG	**(46 314)**	**(454 169)**
opérations en commun	Bénéfice attribué ou perte transférée * **(III)**					GH		
	Perte supportée ou bénéfice transféré * **(IV)**					GI		
PRODUITS FINANCIERS	Produits financiers de participations (5)					GJ		418
	Produits des autres valeurs mobilières et créances de l'actif immobilisé (5)					GK		
	Autres intérêts et produits assimilés (5)					GL	64 234	64 683
	Reprises sur dépréciations					GM		217 000
	Différences positives de change					GN		
	Pdts nets sur cessions de valeurs mobilières de placement et d'instruments de trésorerie					GO		
	Produits des cessions d'immobilisations financières					GZ		
	Total des produits financiers (V)					GP	**64 234**	**282 100**
CHARGES FINANCIERES	Dotations financières aux amortissements et provisions *					GQ	200 000	
	Intérêts et charges assimilées (6)					GR	20 392	48 791
	Différences négatives de change					GS		
	Valeurs comptables des immobilisations financières cédées					GX		
	Chges nettes s/ cessions de valeurs mobilières de placement et d'instruments de trésorerie					GT		
	Total des charges financières (VI)					GU	**220 392**	**48 791**
2 - RESULTAT FINANCIER (V - VI)						GV	**(156 157)**	**233 310**
3 - RESULTAT COURANT AVANT IMPOTS (I - II + III - IV + V - VI)						GW	**(202 471)**	**(220 859)**

(RENVOIS : voir tableau n° 2053) * Des explications concernant cette rubrique sont données dans la notice n° 2032.

Formulaire obligatoire (article 53 A du Code général des impôts)

DGFiP N° 2053 2026

④ COMPTE DE RESULTAT DE L'EXERCICE (Suite)

Désignation de l'entreprise **SCA LES VIGNERONS DU VAL D'ORBIEU** — Néant ☐*

		Exercice N	Exercice N-1
Produits exceptionnels (7) (VII)	HD	1 534 450	8 760 657
Charges exceptionnelles (6 bis - 6 ter - 7) (VIII)	HH	1 534 450	8 532 082
4 - RESULTAT EXCEPTIONNEL (VII - VIII)	HI		**228 575**
Participation des salariés aux résultats de l'entreprise (IX)	HJ		
Impôts sur les bénéfices * (X)	HK		
TOTAL DES PRODUITS (I + III + V + VII)	HL	**25 053 020**	**32 523 804**
TOTAL DES CHARGES (II + IV + VI + VIII + IX + X)	HM	**25 255 491**	**32 516 088**
5 - BENEFICE OU PERTE (Total des produits - Total des charges)	HN	**(202 471)**	**7 716**

RENVOIS

(1)	Dont produits nets partiels sur opérations à long terme	HO		
(2)	Dont produits de locations immobilières	HY		
	Dont produits d'exploitation afférents à des exercices antérieurs (à détailler au (8) ci-dessous)	1G		
(3)	Dont - Crédit-bail mobilier *	HP		
	Dont - Crédit-bail immobilier	HQ		
(4)	Dont charges d'exploitation afférentes à des exercices antérieurs (à détailler au (8) ci-dessous)	1H		
(5)	Dont produits concernant les entreprises liées	1J	10 105	48 228
(6)	Dont intérêts concernant les entreprises liées	1K		
(6bis)	Dont dons faits aux organismes d'intérêt général (art. 238 bis du C.G.I.)	HX		
(6ter)	Dont amortissement des souscriptions dans des PME innovantes (art. 217 octies)	RC		
	Dont amortissement exceptionnel de 25% des constructions nouvelles (art. 39 quinquies D)	RD		
(10)	Dont cotisations personnelles de l'exploitant (13) (dont montant des cotisations sociales obligatoires hors CSG/CRDS) A5	A2		
(11)	Dont redevances pour concessions de brevets, de licences (produits)	A3		
(12)	Dont redevances pour concessions de brevets, de licences (charges)	A4		
(13)	Dont primes et cotisations complémentaires personnelles	A8		
	dont cotisations facultatives Madelin A10			
	dont cotisations facultatives aux nouveaux plans d'épargne retraite A11			
(14)	Dont montant de l'amortissement du fonds de commerce (art. 39, 1-2°, al.3)	HS		

(7) Détail des produits et charges exceptionnels (Si le nombre de lignes est insuffisant, reproduire le cadre (7) et le joindre en annexe) :	Exercice N — Charges exceptionnelles	Exercice N — Produits exceptionnels
Cf. état 2053-Détail des produits et charges exceptionnels	1 534 450	1 534 450

(8) Détail des produits et charges sur exercices antérieurs :	Exercice N — Charges antérieures	Exercice N — Produits antérieurs

* Des explications concernant cette rubrique sont données dans la notice n° 2032.

2053 - Détail des produits et charges exceptionnels au31/12/2025

Détail des produits et charges exceptionnels :	Charges exceptionnelles	Produits exceptionnels
DOT.PROV. S/RISQUES ET CHARG.EX	1 534 450	
PRODUITS EXCEPT. DIVERS ADHERENTS E		1 534 450
Totalisation	**1 534 450**	**1 534 450**

2053 - Détail des produits et charges sur ex. antérie au31/12/2025

Détail des produits et charges sur exercices antérieurs :	Charges antérieures	Produits antérieurs
Totalisation		

Formulaire obligatoire
(article 53 A du Code général des impôts)

⑤ IMMOBILISATIONS

DGFiP N° 2054 2026

(Ne pas reporter le montant des centimes)*

Désignation de l'entreprise **SCA LES VIGNERONS DU VAL D'ORBIEU** — Néant ☐*

CADRE A — IMMOBILISATIONS

				Valeur brute des immobilisations au début de l'exercice 1		Augmentations : Consécutives à une réévaluation pratiquée au cours de l'exercice ou résultant d'une mise en équivalence 2		Augmentations : Acquisitions, créations, apports et virements de poste à poste 3	
INCORP.	Frais d'établissement et de développement	TOTAL I	CZ		D8		D9		
INCORP.	Autres postes d'immobilisations incorporelles	TOTAL II	KD	16 022	KE		KF		
CORPORELLES	Terrains		KG		KH		KI		
CORPORELLES	Constructions — Sur sol propre	[Dont Composants L9]	KJ		KK		KL		
CORPORELLES	Constructions — Sur sol d'autrui	[Dont Composants M1]	KM		KN		KO		
CORPORELLES	Constructions — Installations générales, agencements * et aménagements des constructions	[Dont Com-posants M2]	KP		KQ		KR		
CORPORELLES	Installations techniques, matériel et outillage industriels	[Dont Com-posants M3]	KS	22 770	KT		KU		2 609
CORPORELLES	Autres immobilisations corporelles — Installations générales, agencements, aménagements divers *		KV	835	KW		KX		
CORPORELLES	Autres immobilisations corporelles — Matériel de transport *		KY	14 329	KZ		LA		
CORPORELLES	Autres immobilisations corporelles — Matériel de bureau et mobilier informatique		LB	43 749	LC		LD		
CORPORELLES	Autres immobilisations corporelles — Emballages récupérables et divers *		LE		LF		LG		
CORPORELLES	Immobilisations corporelles en cours		LH		LI		LJ		
CORPORELLES	Avances et acomptes		LK		LL		LM		
CORPORELLES		TOTAL III	LN	81 683	LO		LP		2 609
FINANCIERES	Participations évaluées par mise en équivalence		8G		8M		8T		
FINANCIERES	Autres participations		8U	7 848 351	8V		8W		1 240
FINANCIERES	Autres titres immobilisés		1P	26 582	1R		1S		490
FINANCIERES	Prêts et autres immobilisations financières		1T	2 719	1U		1V		
FINANCIERES		TOTAL IV	LQ	7 877 652	LR		LS		1 730
	TOTAL GENERAL (I + II + III + IV)		ØG	7 975 357	ØH		ØJ		4 339

CADRE B — IMMOBILISATIONS

				Diminutions : par virement de poste à poste 1		Diminutions : par cessions à des tiers ou mises hors service ou résultant d'une mise en équivalence 2		Valeur brute des immobilisations à la fin de l'exercice 3		Réévaluation légale * ou évaluation par mise en équivalence : valeur d'origine des immobilisations en fin d'exercice 4	
INCORP.	Frais d'établissement et de développement	TOTAL I	IN		CØ		DØ		D7		
INCORP.	Autres postes d'immobilisations incorporelles	TOTAL II	IO		LV		LW	16 022	1X		
CORPORELLES	Terrains		IP		LX		LY		LZ		
CORPORELLES	Constructions	Sur sol propre	IQ		MA		MB		MC		
CORPORELLES	Constructions	Sur sol d'autrui	IR		MD		ME		MF		
CORPORELLES	Constructions	Inst. gales, agencts et am. des constructions	IS		MG		MH		MI		
CORPORELLES	Installations techniques, matériel et outillage industriels		IT		MJ		MK	25 379	ML		
CORPORELLES	Autres immobilisations corporelles	Inst. gales, agencts, aménagements divers	IU		MM		MN	835	MO		
CORPORELLES	Autres immobilisations corporelles	Matériel de transport	IV		MP		MQ	14 329	MR		
CORPORELLES	Autres immobilisations corporelles	Matériel de bureau et informatique, mobilier	IW		MS		MT	43 749	MU		
CORPORELLES	Autres immobilisations corporelles	Emballages récupérables et divers *	IX		MV		MW		MX		
CORPORELLES	Immobilisations corporelles en cours		MY		MZ		NA		NB		
CORPORELLES	Avances et acomptes		NC		ND		NE		NF		
CORPORELLES		TOTAL III	IY		NG		NH	84 292	NI		
FINANCIERES	Participations évaluées par mise en équivalence		IZ		ØU		M7		ØW		
FINANCIERES	Autres participations		IØ		ØX		ØY	7 849 591	ØZ		
FINANCIERES	Autres titres immobilisés		I1		2B		2C	27 072	2D		
FINANCIERES	Prêts et autres immobilisations financières		I2		2E		2F	2 719	2G		
FINANCIERES		TOTAL IV	I3		NJ		NK	7 879 382	2H		
	TOTAL GENERAL (I + II + III + IV)		I4		ØK		ØL	7 979 696	ØM		

* Les explications concernant cette rubrique sont données dans la notice n° 2032.

Formulaire obligatoire (article 53 A du Code général des impôts)

5 bis

TABLEAU DES ECARTS DE REEVALUATION SUR LES IMMOBILISATIONS AMORTISSABLES

DGFiP N° 2054 bis 2026

Exercice N clos le : 31 12 2025

Les entreprises ayant pratiqué la réévaluation légale de leurs immobilisations amortissables (art. 238 bis J du CGI) doivent joindre ce tableau à leur déclaration jusqu'à (et y compris) l'exercice au cours duquel la provision spéciale (col. 6) devient nulle.

Désignation de l'entreprise : SCA LES VIGNERONS DU VAL D'ORBIEU — Néant [X] *

CADRE A

	Détermination du montant des écarts (col. 1 - col. 2) (1)		Utilisation de la marge supplémentaire d'amortissement			Montant de la provision spéciale à la fin de l'exercice [(col.1 - col.2) - col.5 (5)]
	Augmentation du montant brut des immobilisations	Augmentation du montant des amortissements	Au cours de l'exercice		Montant cumulé à la fin de l'exercice (4)	
			Montant des suppléments d'amortissement (2)	Fraction résiduelle correspondant aux éléments cédés (3)		
	1	2	3	4	5	6
1 Concessions, brevets et droits similaires						
2 Fonds commercial						
3 Terrains						
4 Constructions						
5 Installations techniques mat. et out. industriels						
6 Autres immobilisations corporelles						
7 Immobilisations en cours						
8 Participations						
9 Autres titres immobilisés						
10 TOTAUX						

(1) Les augmentations du montant brut et des amortissements à inscrire respectivement aux colonnes 1 et 2 sont celles qui ont été apportées au montant des immobilisations amortissables réévaluées dans les conditions définies à l'article 238 bis J du code général des impôts et figurant à l'actif de l'entreprise au début de l'exercice.
Le montant des écarts est obtenu en soustrayant des montants portés colonne 1, ceux portés colonne 2.

(2) Porter dans cette colonne le supplément de dotation de l'exercice aux comptes d'amortissement (compte de résultat) consécutif à la réévaluation.

(3) Cette colonne ne concerne que les immobilisations réévaluées cédées au cours de l'exercice. Il convient d'y reporter, l'année de la cession de l'élément, le solde non utilisé de la marge supplémentaire d'amortissement.

(4) Ce montant comprend :
a) le montant total des sommes portées aux colonnes 3 et 4,
b) le montant cumulé à la fin de l'exercice précédent, dans la mesure où ce montant correspond à des éléments figurant à l'actif de l'entreprise au début de l'exercice.

(5) Le montant total de la provision spéciale en fin d'exercice est à reporter au passif du bilan (tableau n° 2051) à la ligne "Provisions réglementées".

CADRE B

DEFICITS REPORTABLES AU 31 DECEMBRE 1976 IMPUTES SUR LA PROVISION SPECIALE AU POINT DE VUE FISCAL

1 - FRACTION INCLUSE DANS LA PROVISION SPECIALE AU DEBUT DE L'EXERCICE		
2 - FRACTION RATTACHEE AU RESULTAT DE L'EXERCICE	-	
3 - FRACTION INCLUSE DANS LA PROVISION SPECIALE EN FIN D'EXERCICE	=	

Le cadre B est servi par les seules entreprises qui ont imputé leurs déficits fiscalement reportables au 31 décembre sur la provision spéciale.

Il est rappelé que cette imputation est purement fiscale et ne modifie pas les montants de la provision spéciale figurant au bilan: de même, les entreprises en cause continuent à réintégrer chaque année dans leur résultat comptable le supplément d'amortissement consécutif à la réévaluation.

Ligne 2, inscrire la partie de ce déficit incluse chaque année dans les montants portés aux colonnes 3 et 4 du cadre A. Cette partie est obtenue en multipliant les montants portés aux colonnes 3 et 4 par une fraction dont les éléments sont fixés au moment de l'imputation, le numérateur étant le montant du déficit imputé et le dénominateur celui de la provision.

* Des explications concernant cette rubrique sont données dans la notice n° 2032.

Formulaire obligatoire (article 53 A du Code général des impôts)

(6)

AMORTISSEMENTS

DGFiP N° 2055 2026

Désignation de l'entreprise : SCA LES VIGNERONS DU VAL D'ORBIEU — Néant ☐ *

CADRE A — SITUATIONS ET MOUVEMENTS DE L'EXERCICE DES AMORTISSEMENTS TECHNIQUES (OU VENANT EN DIMINUTION DE L'ACTIF) *

IMMOBILISATIONS AMORTISSABLES		Montant des amortissements au début de l'exercice		Augmentations : dotations de l'exercice		Diminutions : amortissements afférents aux éléments sortis de l'actif et reprises		Montant des amortissements à la fin de l'exercice	
Frais établissement et développement		CY		EL		EM		EN	
Fonds commercial		RE		RF		RI		RJ	
Autres immobilisations incorporelles		PE	16 022	PF		PG		PH	16 022
TOTAL I		RK	**16 022**	RM		RN		RO	**16 022**
Terrains		PI		PJ		PK		PL	
Constructions	Sur sol propre	PM		PN		PO		PQ	
	Sur sol d'autrui	PR		PS		PT		PU	
	Inst. générales, agencements et aménagements des constructions	PV		PW		PX		PY	
Installations techniques, matériel et outillage industriels		PZ	5 419	QA	3 298	QB		QC	8 717
Autres immobilisations corporelles	Inst. générales, agencements, aménagements divers	QD	80	QE	84	QF		QG	164
	Matériel de transport	QH	7 840	QI	2 505	QJ		QK	10 346
	Matériel de bureau et informatique, mobilier	QL	36 447	QM	2 864	QN		QO	39 311
	Emballages récupérables et divers	QP		QR		QS		QT	
TOTAL II		QU	**49 786**	QV	**8 751**	QW		QX	**58 537**
TOTAL GENERAL (I + II)		ØN	**65 809**	ØP	**8 751**	ØQ		ØR	**74 560**

CADRE B — VENTILATION DES MOUVEMENTS AFFECTANT LA PROVISION POUR AMORTISSEMENTS DEROGATOIRES

Immobilisations amortissables		DOTATIONS						REPRISES						Mouvement net des amortissements à la fin de l'exercice	
		Colonne 1 Différentiel de durée et autres		Colonne 2 Mode dégressif		Colonne 3 Amortissement fiscal exceptionnel		Colonne 4 Différentiel de durée et autres		Colonne 5 Mode dégressif		Colonne 6 Amortissement fiscal exceptionnel			
Frais établissements		M9		N1		N2		N3		N4		N5		N6	
Fonds commercial		RP		RQ		RR		RS		RT		RU		RV	
Autres immob. incorporelles		N7		N8		P6		P7		P8		P9		Q1	
TOTAL I		RW		RX		RY		RZ		SB		SC		SD	
Terrains		Q2		Q3		Q4		Q5		Q6		Q7		Q8	
Constructions	Sur sol propre	Q9		R1		R2		R3		R4		R5		R6	
	Sur sol d'autrui	R7		R8		R9		S1		S2		S3		S4	
	Inst. gales, agenc et am. des const.	S5		S6		S7		S8		S9		T1		T2	
Inst. techniques mat. et outillage		T3		T4		T5		T6		T7		T8		T9	
Autres immob. corporelles	Inst. gales, agenc am divers	U1		U2		U3		U4		U5		U6		U7	
	Matériel de transport	U8		U9		V1		V2		V3		V4		V5	
	Mat. bureau et inform. mobilier	V6		V7		V8		V9		W1		W2		W3	
	Emballages récup. et divers	W4		W5		W6		W7		W8		W9		X1	
TOTAL II		X2		X3		X4		X5		X6		X7		X8	
Frais d'acquisition de titres de participations TOTAL III		NL						NM						NO	
Total général (I + II + III)		NP		NQ		NR		NS		NT		NU		NV	
Total général non ventilé (NP + NQ + NR)	NW		Total général non ventilé (NS + NT + NU)	NY		Total général non ventilé (NW - NY)	NZ								

CADRE C

MOUVEMENTS DE L'EXERCICE AFFECTANT LES CHARGES REPARTIES SUR PLUSIEURS EXERCICES *	Montant net au début de l'exercice	Augmentations	Dotations de l'exercice aux amortissements		Montant net à la fin de l'exercice	
Frais d'émission d'emprunt à étaler			Z9		Z8	
Primes de remboursement des obligations			SP		SR	

* Des explications concernant cette rubrique sont données dans la notice n° 2032.

Formulaire obligatoire (article 53 A du Code général des impôts)

DGFiP N° 2056 2026

⑦ PROVISIONS INSCRITES AU BILAN

Désignation de l'entreprise : **SCA LES VIGNERONS DU VAL D'ORBIEU** — Néant ☐ *

	Nature des provisions		Montant au début de l'exercice 1		AUGMENTATIONS: Dotations de l'exercice 2		DIMINUTIONS: Reprises de l'exercice 3		Montant à la fin de l'exercice 4
Provisions réglementées	Provisions pour reconstitution des gisements miniers et pétroliers *	3T		TA		TB		TC	
	Provisions pour investissement (art. 237 bis A-II) *	3U		TD		TE		TF	
	Provisions pour hausse des prix (1) *	3V		TG		TH		TI	
	Amortissements dérogatoires	3X		TM		TN		TO	
	Dont majorations exceptionnelles de 30%	D3		D4		D5		D6	
	Provisions pour prêts d'installation (art. 39 quinquies H du CGI)	IJ		IK		IL		IM	
	Autres provisions réglementées (1)	3Y		TP		TQ		TR	
	TOTAL I	3Z		TS		TT		TU	
Provisions pour risques et charges	Provisions pour litiges	4A	40 000	4B	1 534 450	4C		4D	1 574 450
	Provisions pour garanties données aux clients	4E		4F		4G		4H	
	Provisions pour amendes et pénalités	4N		4P		4R		4S	
	Provisions pour pertes de change	4T		4U		4V		4W	
	Provisions pour pensions et obligations similaires	4X	32 838	4Y		4Z	1 239	5A	31 599
	Provisions pour impôts (1)	5B		5C		5D		5E	
	Provisions pour renouvellement des immobilisations *	5F		5H		5J		5K	
	Provisions pour gros entretien et grandes révisions	EO		EP		EQ		ER	
	Provisions pour charges sociales et fiscales sur congés à payer *	5R		5S		5T		5U	
	Autres provisions pour risques et charges (1)	5V		5W		5X		5Y	
	TOTAL II	5Z	**72 838**	TV	**1 534 450**	TW	**1 239**	TX	**1 606 049**
Provisions pour dépréciation	sur immobilisations - incorporelles	6A		6B		6C		6D	
	sur immobilisations - corporelles	6E		6F		6G		6H	
	sur immobilisations - titres mis en équivalence	Ø2		Ø3		Ø4		Ø5	
	sur immobilisations - titres de participation	9U	1 524	9V	200 000	9W		9X	201 524
	sur immobilisations - autres immobilisations financières (1) *	Ø6	2 169	Ø7		Ø8		Ø9	2 169
	Sur stocks et en cours	6N	1 124 908	6P	381 201	6R	1 124 908	6S	381 201
	Sur comptes clients	6T		6U	21 450	6V		6W	21 450
	Autres provisions pour dépréciation (1) *	6X	4 117	6Y		6Z		7A	4 117
	TOTAL III	7B	**1 132 718**	TY	**602 651**	TZ	**1 124 908**	UA	**610 462**
	TOTAL GENERAL (I + II + III)	7C	**1 205 556**	UB	**2 137 102**	UC	**1 126 147**	UD	**2 216 511**
	Dont dotations et reprises - d'exploitation			UE	402 651	UF	1 126 147		
	Dont dotations et reprises - financières			UG	200 000	UH			
	Dont dotations et reprises - exceptionnelles			UJ	1 534 450	UK			

Titres mis en équivalence : montant de la dépréciation à la clôture de l'exercice calculé selon les règles prévues à l'article 39-1-5e du C.G.I. — 10

(1) à détailler sur feuillet séparé selon l'année de constitution de la provision ou selon l'objet de la provision.

NOTA : Les charges à payer ne doivent pas être mentionnées sur ce tableau mais être ventilées sur l'état détaillé des charges à payer dont la production est prévue par l'article 38 II de l'annexe III au CGI.

* Des explications concernant cette rubrique sont données dans la notice n° 2032.

Formulaire obligatoire (article 53 A du Code général des impôts)

(8) ETAT DES ECHEANCES DES CREANCES ET DES DETTES A LA CLOTURE DE L'EXERCICE*

DGFiP N° 2057 2026

Désignation de l'entreprise : SCA LES VIGNERONS DU VAL D'ORBIEU — Néant ☐*

CADRE A — ETAT DES CREANCES

			Montant brut 1		A 1 an au plus 2		A plus d'un an 3
DE L'ACTIF IMMOBILISE	Créances rattachées à des participations	UL		UM		UN	
	Prêts (1) (2)	UP		UR		US	
	Autres immobilisations financières	UT	2 719	UV		UW	2 719
DE L'ACTIF CIRCULANT	Clients douteux ou litigieux	VA	25 740		25 740		
	Autres créances clients	UX	3 973 297		3 973 297		
	Créance représentative de titres prêtés ou remis en garantie * (Provision pour dépréciation antérieurement constituée * UO)	Z1					
	Personnel et comptes rattachés	UY	1 000		1 000		
	Sécurité sociale et autres organismes sociaux	UZ					
	Etat et autres collectivités publiques : Impôts sur les bénéfices	VM					
	Etat et autres collectivités publiques : Taxe sur la valeur ajoutée	VB	4 332 199		4 332 199		
	Etat et autres collectivités publiques : Autres impôts, taxes et versements assimilés	VN					
	Etat et autres collectivités publiques : Divers	VP	82 680		82 680		
	Groupe et associés (2)	VC	4 799 887		4 799 887		
	Débiteurs divers (dont créances relatives à des opérations de pension de titres)	VR	1 193 265		1 193 265		
	Charges constatées d'avance	VS	5 065		5 065		
	TOTAUX	VT	**14 415 852**	VU	**14 413 134**	VV	**2 719**
RENVOIS (1)	Montant des - Prêts accordés en cours d'exercice	VD					
	- Remboursements obtenus en cours d'exercice	VE					
(2)	Prêts et avances consentis aux associés (personnes physiques)	VF					

CADRE B — ETAT DES DETTES

		Montant brut 1	A 1 an au plus 2	A plus d'1 an et 5 ans au plus 3	A plus de 5 ans 4
Emprunts obligataires convertibles (1)	7Y				
Autres emprunts obligataires (1)	7Z				
Emprunts et dettes auprès des établissements de crédit (1) : à 1 an maximum à l'origine	VG				
Emprunts et dettes auprès des établissements de crédit (1) : à plus d' 1 an à l'origine	VH	490 226	490 226		
Emprunts et dettes financières divers (1) (2)	8A				
Fournisseurs et comptes rattachés	8B	191 626	191 626		
Personnel et comptes rattachés	8C	86 574	86 574		
Sécurité sociale et autres organismes sociaux	8D	87 089	87 089		
Etat et autres collectivités publiques : Impôts sur les bénéfices	8E				
Etat et autres collectivités publiques : Taxe sur la valeur ajoutée	VW	102 901	102 901		
Etat et autres collectivités publiques : Obligations cautionnées	VX				
Etat et autres collectivités publiques : Autres impôts, taxes et assimilés	VQ	16 860	16 860		
Dettes sur immobilisations et comptes rattachés	8J				
Groupe et associés (2)	VI				
Autres dettes (dont dettes relatives à des opérations de pension de titres)	8K	28 794 415	28 794 415		
Dette représentative de titres empruntés ou remis en garantie *	Z2				
Produits constatés d'avance	8L				
TOTAUX	VY	**29 769 691**	VZ **29 769 691**		
RENVOIS (1) Emprunts souscrits en cours d'exercice	VJ		(2) Montant des divers emprunts et dettes contractés auprès des associés personnes physiques	VL	
Emprunts remboursés en cours d'exercice	VK	1 212 100			

* Des explications concernant cette rubrique sont données dans la notice n°2032.

Formulaire obligatoire (article 53 A du Code général des impôts)

9 DÉTERMINATION DU RÉSULTAT FISCAL

DGFiP N° 2058-A 2026

Désignation de l'entreprise : **SCA LES VIGNERONS DU VAL D'ORBIEU** — Néant ☐ *

Exercice N, clos le : **31122025**

I. RÉINTEGRATIONS

								BÉNÉFICE COMPTABLE DE L'EXERCICE	WA	
Charges non admises en déduction du résultat fiscal	Rémunération du travail de l'exploitant ou des associés (entreprises à l'IR)								WB	
	Avantages personnels non déductibles* (sauf amortissements à porter ligne ci-dessous)	WD		Amortissements excédentaires (art. 39-4 du C.G.I.) et autres amortissements non déductibles	WE	18 073	XE		XE	20 066
	Autres charges et dépenses somptuaires (art. 39-4 du C.G.I.)	WF		Taxe sur les véhicules des sociétés (entreprises à l'IS)	WG	1 993				
	Fraction des loyers à réintégrer dans le cadre d'un crédit bail immobilier et de levée d'option	RA		(Part des loyers dispensée de réintégration (art. 239 sexies D)	RB		)			
	Provisions et charges à payer non déductibles (cf. tableau 2058-B, cadre III)	WI	231 599	Charges à payer liées à des états et territoires non coopératifs non déductibles (cf. 2067-BIS)	XX				XW	231 599
	Amendes et pénalités	WJ		Charges financières (art. 39-1-3° et 212 bis) *	XZ					
	Réintégrations prévues à l'article 155 du CGI*								XY	
	Impôt sur les sociétés (cf. page 9 de la notice 2032)								I7	
Quote-part	Bénéfices réalisés par une société de personnes ou un GIE	WL		Résultats bénéficiaires visés à l'article 209 B du CGI	L7				K7	
Régimes d'imposition particuliers et impositions différées	Moins-values nettes à long terme	- imposées au taux de 15 % ou de 19 % (12,8 % pour les entreprises à l'impôt sur le revenu)							I8	
		- imposées au taux de 0 %							ZN	
	Fraction imposable des plus-values réalisées au cours d'exercices antérieurs *	- Plus-values nettes à court terme							WN	
		- Plus-values soumises au régime des fusions							WO	
	Écarts de valeurs liquidatives sur OPC * (entreprises à l'IS)								XR	
	Réintégrations diverses à détailler sur feuillet séparé DONT*	Intérêts excédentaires (art. 39-1-3e et 212 du C.G.I.)	SU		Zones d'entreprises * (activité exonérée)	SW			WQ	
					Quote-part de 12 % des plus-values à taux zéro	MS				
	Réintégration des charges affectées aux activités éligibles au régime de taxation au tonnage								Y1	
	Résultat fiscal afférent à l'activité relevant du régime optionnel de taxation au tonnage								Y3	
								TOTAL I	WR	**251 665**

II. DÉDUCTIONS

							PERTE COMPTABLE DE L'EXERCICE	WS	**202 471**
	Quote-part dans les pertes subies par une société de personnes ou un G.I.E. *							WT	
	Provisions et charges à payer non déductibles, antérieurement taxées, et réintégrées dans les résultats comptables de l'exercice (cf. tableau 2058-B, cadre III)							WU	32 838
Régimes d'imposition particuliers et impositions différées	Plus-values nettes à long terme	- imposées au taux de 15 % (12,8 % pour les entreprises soumises à l'impôt sur le revenu)						WV	
		- imposées au taux de 0 %						WH	
		- imposées au taux de 19 %						WP	
		- imputées sur les moins-values nettes à long terme antérieures						WW	
		- imputées sur les déficits antérieurs						XB	
	Autres plus-values imposées au taux de 19 %							I6	
	Fraction des plus values nettes à court terme de l'exercice dont l'imposition est différée *							WZ	
	Régime des sociétés mères et des filiales * Produit net des actions et parts d'intérêts :	(Quote-part de frais et charges restant imposable à déduire des produits nets de participation	2A				)	XA	
	Produits de participations inéligibles au régime des sociétés mères déductibles à hauteur de 99 % (art. 223 B du CGI)							ZX	
Mesures d'incitation	Déduction autorisée au titre des investissements réalisés dans les collectivités d'Outre-mer * .							ZY	
	Majoration d'amortissement *							XD	
	Abattement sur le bénéfice et cessions-fusions *	France Ruralités Revitalisation (FRR) (art. 44 quindecies A)	HT		Société investissement immobilier cotées (art. 208C)	K3		Zone de restructuration de la défense (44 terdecies)	PA	XF
		Zone franche urbaine-TE (art. 44 octies)	ØV		Bassin d'emploi à redynamiser (art. 44 duodecies)	1F		Zone franche d'activité NG (art. 44 quaterdecies)	XC	
		Bassin urbain à dynamiser (art. 44 sexdecies)	PP		Zone de revitalisation rurale (art. 44 quindecies)	PC		Zone de développement prioritaire (art. 44 septdecies)	PB	
		Entreprises nouvelles 44 sexies	L2		Jeunes entreprises innovantes (art. 44 sexies A)	L5				
	Ecarts de valeurs liquidatives sur OPC * (entreprises à l'IS)								XS	
	Déductions diverses à détailler sur feuillet séparé	(Dont déduction exceptionnelle (art. 39 decies)	X9		Dont déduction exceptionnelle sinistrose de conduite	YH		Créance dégagée par le report en arrière de déficit	ZI	) XG
		Dt déd. exc (art 39 decies A)	YA		Dt déd. exc (art 39 decies B)	YB		Dt déd. exc (art 39 decies C)	YC	Dt déd. exc (art 39 decies D) YD
		Dont déductions exceptionnelles (art. 39 decies F)	YI		Dont déduction exceptionnelle (art. 39 decies G)	YL				
	Déductions des produits affectés aux activités éligibles au régime de taxation au tonnage								Y2	
								TOTAL II	XH	**235 309**

III. RÉSULTAT FISCAL

Résultat fiscal avant imputation des déficits reportables :	bénéfice (I moins II)	XI	**16 355**	
	déficit (II moins I)			XJ
Déficit de l'exercice reporté en arrière (entreprises à l'IS)*		ZL		
Déficits antérieurs imputés sur les résultats de l'exercice (entreprises à l'IS)*				XL 16 355
RÉSULTAT FISCAL **BÉNÉFICE** (ligne XN) ou **DÉFICIT** reportable en avant (ligne XO)		XN	**0**	XO **0**

* Des explications concernant cette rubrique sont données dans la notice n° 2032.

2058A - Réintégrations diverses au31/12/2025

Libellé	Montant
Totalisation	

2058A - Déductions diverses au31/12/2025

Libellé	Montant
Totalisation	

Formulaire obligatoire (article 53 A du Code général des impôts)

⑩ DÉFICITS, INDEMNITÉS POUR CONGÉS À PAYER ET PROVISIONS NON DEDUCTIBLES

DGFiP N° 2058-B 2026

Désignation de l'entreprise SCA LES VIGNERONS DU VAL D'ORBIEU — Néant ☐*

I. SUIVI DES DÉFICITS

Déficits restant à reporter au titre de l'exercice précédent (1)	K4	8 454 642
Déficits transférés de plein droit (art. 209-II-2 du CGI)	K4 bis	
Nombre d'opérations sur l'exercice	K4 ter	
Déficits imputés (total lignes XB et XL du tableau 2058A)	K5	16 355
Déficits reportables (différence K4 + K4bis - K5)	K6	8 438 286
Déficit de l'exercice (tableau 2058-A, ligne XO)	YJ	
Total des déficits restant à reporter (somme K6 + YJ)	YK	8 438 286

II. INDEMNITÉS POUR CONGES À PAYER, CHARGES SOCIALES ET FISCALES CORRESPONDANTES

Montant déductible correspondant aux droits acquis par les salariés pour les entreprises placées sous le régime de l'article 39-1, 1e bis Al. 1er du CGI, dotations de l'exercice	ZT	123 078

III. PROVISIONS ET CHARGES À PAYER, NON DÉDUCTIBLES POUR L'ASSIETTE DE L'IMPÔT

(à détailler sur feuillet séparé)	Dotations de l'exercice		Reprises sur l'exercice	
Indemnités pour congés à payer, charges sociales et fiscales correspondantes non déductibles pour les entreprises placées sous le régime de l'article 39-1, 1e bis Al. 2 du CGI *	ZV		ZW	
Provisions pour risques et charges *				
IDR DOTATION N	8X	31 599	8Y	
IDR DOTATION N-1 = REPRISE N	8Z		9A	32 838
	9B		9C	
Provisions pour dépréciation *				
Dépréciation des titres SUDVIN	9D	200 000	9E	
	9F		9G	
	9H		9J	
Charges à payer				
	9K		9L	
	9M		9N	
	9P		9R	
	9S		9T	
TOTAUX (YN = ZV à 9S) et (YO = ZW à 9T) à reporter au tableau 2058-A :	YN	**231 599** (ligne W1)	YO	**32 838** (ligne WU)

CONSÉQUENCE DE LA MÉTHODE PAR COMPOSANTS (art.237 septies du CGI)

Montant de la réintégration ou de la déduction	Montant au début de l'exercice	Imputations	Montant net à la fin de l'exercice
	L1		

* Des explications concernant cette rubrique sont données dans la notice n°2032.
(1) Cette case correspond au montant porté sur la ligne YK du tableau 2058 B déposé au titre de l'exercice précédent.

Formulaire obligatoire (article 53 A du Code général des impôts)

(11) TABLEAU D'AFFECTATION DU RESULTAT ET RENSEIGNEMENTS DIVERS

DGFiP N° 2058-C 2026

Désignation de l'entreprise : **SCA LES VIGNERONS DU VAL D'ORBIEU** — Néant ☐ *

ORIGINES (1)				AFFECTATIONS (1)			
Report à nouveau figurant au bilan de l'exercice antérieur à celui pour lequel la déclaration est établie	ØC			Affectations aux réserves - Réserve légale	ZB	772
Résultat de l'exercice précédant celui pour lequel la déclaration est établie	ØD	7 716		Affectations aux réserves - Autres réserves	ZD	6 944
Prélèvements sur les réserves	ØE			Dividendes	ZE	
				Autres répartitions	ZF	
				Report à nouveau	ZG	
TOTAL I	ØF	**7 716**		(NB : le total I doit nécessairement être égal au total II) **TOTAL II**	ZH	**7 716**

RENSEIGNEMENTS DIVERS

				Exercice N :	Exercice N-1 :
ENGAGEMENTS	- Engagements de crédit-bail mobilier (précisez le prix de revient des biens pris en crédit-bail)	J7	YQ		
	- Engagements de crédit-bail immobilier		YR		
	- Effets portés à l'escompte et non échus		YS		
DETAILS DES POSTES — AUTRES ACHATS ET CHARGES EXTERNES	- Sous-traitance		YT	33 069	12 958
	- Locations, charges locatives et de copropriété (dont montant des loyers des biens pris en location pour une durée > 6 mois)	J8	XQ	361 645	412 475
	- Personnel extérieur à l'entreprise		YU		
	- Rémunérations d'intermédiaires et honoraires (hors rétrocessions)		SS	168 544	49 792
	- Rétrocessions d'honoraires, commissions et courtages		YV		
	- Autres comptes (dont cotisations versées aux organisations syndicales et professionnelles)	ES	ST	324 158	340 465
	Total du poste correspondant à la ligne FW du tableau n° 2052		ZJ	**887 416**	**815 690**
IMPOTS ET TAXES	- Taxe professionnelle *, CFE, CVAE		YW	8 734	6 903
	- Autres impôts, taxes et versements assimilés (dont taxe intérieure de consommation sur les produits énergétiques)	ZS	9Z	9 509	10 565
	Total du compte correspondant à la ligne FX du tableau n° 2052		YX	**18 243**	**17 468**
T.V.A.	- Montant de la T.V.A. collectée		YY	4 366 468	4 628 892
	- Montant de la T.V.A. déductible comptabilisée au cours de l'exercice au titre des biens et services ne constituant pas des immobilisations		YZ	3 375 897	5 031 340
DIVERS	- Montant brut des salaires (cf. dernière déclaration annuelle souscrite au titre des salaires de 2025) *		ØB	556 582	
	- Montant de la plus value constatée en franchise d'impôt lors de la première option pour le régime simplifié d'imposition *		ØS		
	- Taux d'intérêt le plus élevé servi aux associés à raison des sommes mises à la disposition de la société *		ZK	4,55 %	%
	- Filiales et participations (Liste au 2059-G prévu par art.38 II de l'ann.III au CGI) - Si oui, indiquer 1, sinon 0		ZR		
	- Aides perçues ayant donné droit à la réduction d'impôt prévue au 4 de l'article 238 bis du CGI pour l'entreprise donatrice		RG		
	- Montant de l'investissement reçu qui a donné lieu à amortissement exceptionnel chez l'entreprise investisseur dans le cadre de l'article 217 octies du CGI		RH		

REGIME DE GROUPE *							
Société : résultat comme si elle n'avait jamais été membre du groupe	JA		Plus-values à 15%	JK		Plus-values à 0%	JL	
			Plus-values à 19%	JM		Imputations	JC	
Groupe : résultat d'ensemble	JD		Plus-values à 15%	JN		Plus-values à 0%	JO	
			Plus-values à 19%	JP		Imputations	JF	
Si vous relevez du régime de groupe : indiquer 1 si société mère, 2 si société filiale	JH		N° SIRET de la société mère du groupe		JJ			

TRAVAILLEURS INDEPENDANTS			
Sommes à réintégrer pour la détermination du revenu brut social			JQ	
Sommes à déduire pour la détermination du revenu brut social			JR	
Revenu brut social (si le montant est négatif)	JS			
Revenu brut social (si le montant est positif)			JT	

(1) Entreprises soumises à l'impôt sur les sociétés.
Ce cadre est destiné à faire apparaître l'origine et le montant des sommes distribuées ou mises en réserve au cours de l'exercice dont les résultats font l'objet de la déclaration.
Il ne concerne donc pas, en principe, les résultats de cet exercice mais ceux des exercices antérieurs, qu'ils aient ou non déjà fait l'objet d'une précédente affectation.

* Des explications concernant cette rubrique sont données dans la notice n° 2032 (et dans la notice n° 2058-NOT pour le régime de groupe).

Formulaire obligatoire (article 53 A du code général des impôts)

(12) **DETERMINATION DES PLUS ET MOINS-VALUES**

DGFiP N° 2059-A 2026

Désignation de l'entreprise : SCA LES VIGNERONS DU VAL D'ORBIEU — Néant ☐ *

A - DETERMINATION DE LA VALEUR RESIDUELLE

		Nature et date d'acquisition des éléments cédés * ①	Valeur d'origine * ②	Valeur nette réévaluée * ③	Amortissements pratiqués en franchise d'impôt ④	Autres amortissements * ⑤	Valeur résiduelle ⑥
I - Immobilisations *	1	CESSIONS TITRES					
	2						
	3						
	4						
	5						
	6						
	7						
	8						
	9						
	10						
	11						
	12						

B - PLUS-VALUES, MOINS-VALUES

		Prix de vente ⑦	Montant global de la plus-value ou de la moins-value ⑧	Qualification fiscale des plus et moins-values réalisées * : Court terme ⑨	Long terme ⑩ 19%	Long terme ⑩ 15% ou 12,80%	Long terme ⑩ 0%	Plus-value taxables à 19% (1) ⑪
I - Immobilisations *	1							
	2							
	3							
	4							
	5							
	6							
	7							
	8							
	9							
	10							
	11							
	12							
II - Autres éléments	13	Fraction résiduelle de la provision spéciale de réévaluation afférente aux éléments cédés		+				
	14	Amortissements irrégulièrement différés se rapportant aux éléments cédés		+				
	15	Amortissements afférents aux éléments cédés mais exclus des charges déductibles par une disposition légale		+				
	16	Amortissements non pratiqués en comptabilité et correspondant à la déduction fiscale pour investissement, définie par les lois de 1966, 1968 et 1975, effectivement utilisée		+				
	17	Provisions pour dépréciation des titres relevant du régime des plus ou moins-values à long terme devenues sans objet au cours de l'exercice						
	18	Dotations de l'exercice aux comptes de provisions pour dépréciation des titres relevant du régime des plus ou moins-values à long terme						
	19	Divers (détail à donner sur une note annexe)*						
		CADRE A : plus ou moins value nette à court terme (total algébrique des lignes 1 à 20 de la colonne (9) CADRE B : plus ou moins value nette à long terme (total algébrique des lignes 1 à 20 de la colonne (10) CADRE C : autres plus-values taxables à 19% (11)			(A)	(B) (Ventilation par taux)		(C)

* Des explications concernant cette rubrique sont données dans la notice n° 2032.
(1) Ces plus-values sont imposables au taux de 19% en application des articles 238 bis JA, 208 C et 210 E du CGI.

Formulaire obligatoire (article 53 A du Code général des impôts)

(13) **SUIVI DES PLUS-VALUES A COURT TERME ET DES PLUS-VALUES DE FUSION OU D'APPORT**

DGFiP N° 2059-B 2026

Désignation de l'entreprise : **SCA LES VIGNERONS DU VAL D'ORBIEU** — Néant ☒ *

A ELEMENTS ASSUJETTIS AU REGIME FISCAL DES PLUS-VALUES A COURT TERME

(à l'exclusion des plus-values de fusion dont l'imposition est prise en charge par les sociétés absorbantes) (cf. cadre B)

Origine		Montant net des plus-values réalisées *	Montant antérieurement réintégré	Montant compris dans le résultat de l'exercice	Montant restant à réintégrer
Plus-values réalisées au cours de l'exercice	Imposition répartie				
	sur 3 ans (entreprises à l'IR)				
	sur 10 ans				
	sur une durée différente (art. 39 quaterdecies 1 ter et 1 quater CGI)				
	TOTAL 1				

	Imposition répartie		Montant net des plus-values réalisées à l'origine	Montant antérieurement réintégré	Montant rapporté au résultat de l'exercice	Montant restant à réintégrer
Plus-values réalisées au cours des exercices antérieurs	sur 3 ans au titre de	N - 1				
		N - 2				
	Sur 10 ans ou sur une durée différente (art. 39 quaterdecies 1ter et 1 quater du CGI) (à préciser) au titre de :	N - 1				
		N - 2				
		N - 3				
		N - 4				
		N - 5				
		N - 6				
		N - 7				
		N - 8				
		N - 9				
	TOTAL 2					

B PLUS-VALUES REINTEGREES DANS LES RESULTATS DES SOCIETES BENEFICIAIRES DES APPORTS

Cette rubrique ne comprend pas les plus-values afférentes aux biens non amortissables ou taxées lors des opérations de fusion ou d'apport.

☐ Plus-values de fusion,d'apport partiel ou de scission (personnes morales soumises à l'impôt sur les sociétés seulement)

☐ Plus-values d'apport à une société d'une activité professionnelle exercée à titre individuel (toutes sociétés)

Origine des plus-values et date des fusions ou des apports	Montant net des plus-values réalisées à l'origine	Montant antérieurement réintégré	Montant rapporté au résultat de l'exercice	Montant restant à réintégrer
TOTAL				

* Des explications concernant cette rubrique sont données dans la notice n° 2032

(14) **SUIVI DES MOINS-VALUES A LONG TERME**

DGFiP N° 2059-C 2026

Formulaire obligatoire (article 53 A du Code général des impôts)

Désignation de l'entreprise : **SCA LES VIGNERONS DU VAL D'ORBIEU** Néant [X] *

Rappel de la plus ou moins-value de l'exercice relevant du taux de 15 % ❶ ou 12,80 % ❷ .	
Gains nets retirés de la cession de titre de sociétés à prépondérance immobilières non cotées exclus du régime du long terme (art.219 I a sexies-0 bis du CGI) ❶ *.	
Gains nets retirés de la cession de certains titres dont le prix de revient est supérieur à 22,8 M€ (art. 219 I a sexies-0 du CGI) ❶ *.	

❶ Entreprises soumises à l'impôt sur les sociétés.
❷ Entreprises soumises à l'impôt sur le revenu.

I - SUIVI DES MOINS-VALUES DES ENTREPRISES SOUMISES A L'IMPOT SUR LE REVENU

Origine ❸		Moins-values à 12,80 % ❹	Imputations sur les plus-values à long terme de l'exercice imposables à 12,80 % ❺	Solde des moins-values à 12,80 % ❻
Moins-values nettes	N			
Moins-values nettes à long terme subies au cours des dix exercices antérieurs (montants restant à déduire à la clôture du dernier exercice)	N - 1			
	N - 2			
	N - 3			
	N - 4			
	N - 5			
	N - 6			
	N - 7			
	N - 8			
	N - 9			
	N - 10			

II - SUIVI DES MOINS-VALUES A LONG TERME DES ENTREPRISES SOUMISES A L'IMPOT SUR LES SOCIETES *

Origine ❸		Moins-values		Imputations sur les plus-values à long terme	Imputations sur le résultat de l'exercice	Solde des moins-values à reporter col ❸ = ❹+❺-❻-❼
		A 19 %, ou à 15 % ❹	A 19 % ou 15 % imputables sur le résultat de l'exercice ❺	A 15 % ou à 19 % ❻	❼	❽
Moins-values nettes	N					
Moins-values nettes à long terme subies au cours des dix exercices antérieurs (montants restant à déduire à la clôture du dernier exercice)	N - 1					
	N - 2					
	N - 3					
	N - 4					
	N - 5					
	N - 6					
	N - 7					
	N - 8					
	N - 9					
	N - 10					

* Des explications concernant cette rubrique sont données dans la notice n° 2032

Formulaire obligatoire (article 53 A du Code général des Impôts)

15

RESERVE SPECIALE DES PLUS-VALUES A LONG TERME
RESERVE SPECIALE DES PROVISIONS POUR FLUCTUATION DES COURS

DGFiP N° 2059-D 2026

(personnes morales soumises à l'impôt sur les sociétés seulement)*

Désignation de l'entreprise : SCA LES VIGNERONS DU VAL D'ORBIEU — Néant [X] *

I SITUATION DU COMPTE AFFECTE A L'ENREGISTREMENT DE LA RESERVE SPECIALE POUR L'EXERCICE N

		Sous-comptes de la réserve spéciale des plus-values à long terme				
		taxées à 10 %	taxées à 15 %	taxées à 18 %	taxées à 19 %	taxées à 25 %
Montant de la réserve spéciale à la clôture de l'exercice précédent (N-1)	1					
Réserves figurant au bilan des sociétés absorbées au cours de l'exercice	2					
TOTAL (ligne 1 et 2)	3					
Prélèvements opérés - donnant lieu à complément d'impôt sur les sociétés	4					
Prélèvements opérés - ne donnant pas lieu à complément d'impôt sur les sociétés	5					
TOTAL (ligne 4 et 5)	6					
Montant de la réserve spéciale à la clôture de l'exercice (ligne 3 - ligne 6)	7					

II RESERVE SPECIALE DES PROVISIONS POUR FLUCTUATION DES COURS* (5°, 6°, 7° alinéas de l'art. 39.1-5° du CGI)

montant de la réserve à l'ouverture de l'exercice ①	réserve figurant au bilan des sociétés absorbées au cours de l'année ②	montants prélevés sur la réserve		montant de la réserve à la clôture de l'exercice ⑤
		donnant lieu à complément d'impôt ③	ne donnant pas lieu à complément d'impôt ④	

* Des explications concernant cette rubrique sont données dans la notice n° 2032.

16

Formulaire obligatoire (article 53 A du code général des impôts)

DETERMINATION DES EFFECTIFS ET DE LA VALEUR AJOUTEE

DGFiP N° 2059-E 2026

Désignation de l'entreprise : SCA LES VIGNERONS DU VAL D'ORBIEU — Néant ☐ *

Exercice ouvert le : 01012025 et clos le : 31122025 — Durée en nombre de mois : 12

DECLARATION DES EFFECTIFS

Effectifs moyens du personnel	YP	11
dont apprentis	YF	
dont handicapés	YG	
Effectifs affectés à l'activité artisanale	RL	

I - Chiffre d'affaire de référence CVAE

Ventes de produits fabriqués, prestations de services et marchandises	OA	22 286 669
Redevances pour concessions, brevets, licences et assimilés	OK	
Plus-values de cession d'éléments d'immobilisations corporelles et incorporelles, si rattachées à une activité normale et courante	OL	
TOTAL 1	OX	**22 286 669**

II - Autres produits à retenir pour le calcul de la valeur ajoutée

Autres produits de gestion courante (hors quote-parts de résultat sur opérations faites en commun) y compris les plus-values de cession d'immobilisations corporelles ou incorporelles non rattachées à une activité normale et courante	OH	122
Production immobilisée à hauteur des seules charges déductibles ayant concouru à sa formation	OE	
Subventions d'exploitation reçues et certains abandons de créances à caractère commercial	OF	41 397
Variation positive des stocks	OD	
Rentrées sur créances amorties lorsqu'elles se rapportent au résultat d'exploitation	XT	
TOTAL 2	OM	**41 519**

III - Charges à retenir pour le calcul de la valeur ajoutée

Achats	ON	17 583 209
Variation négative des stocks	OQ	3 845 225
Services extérieurs, à l'exception des loyers et redevances	OR	484 440
Loyers et redevances, à l'exception de ceux afférents à des immobilisations corporelles mises à disposition dans le cadre d'une convention de location-gérance ou de crédit-bail ou encore d'une convention de location de plus de 6 mois	OS	
Taxes déductibles de la valeur ajoutée	OZ	
Autres charges de gestion courante (hors quote-parts de résultat sur opérations faites en commun)	OW	30 326
Charges déductibles de la valeur ajoutée afférente à la production immobilisée déclarée	OU	
Fraction déductible de la valeur ajoutée des dotations aux amortissements afférentes à des immobilisations corporelles mises à disposition dans le cadre d'une convention de location-gérance ou de crédit-bail ou encore d'une convention de location de plus de 6 mois	O9	
Moins-values de cession d'éléments d'immobilisations corporelles et incorporelles rattachées ou non à une activité normale et courante	OY	
TOTAL 3	OJ	**21 943 201**

IV - Valeur ajoutée produite

Calcul de la Valeur Ajoutée **TOTAL 1 + TOTAL 2 - TOTAL 3**	OG	**384 987**

V - Cotisation sur la Valeur ajoutée des Entreprises

Valeur ajoutée assujettie à la CVAE (reporter sur les 1330-CVAE pour les multi-établissements et sur les 1329-AC et 1329-DEF. Si la VA calculée est négative, il convient de reporter un montant égal à 0 au cadre C des formulaires n° 1329-AC et 1329-DEF)	SA	384 987

Cadre réservé au mono établissement au sens de la CVAE

Les entreprises effectuant uniquement des opérations à caractères agricoles n'entrant pas dans le champ de la CVAE ne doivent pas compléter ce cadre. Si vous êtes assujettis à la CVAE et êtes un monoétablissement au sens de la CVAE, compléter le cadre ci-dessous et la donnée de la ligne SA (ci-dessus), vous serez alors dispensé du dépôt de la déclaration n° 1330 CVAE.

MONO ETABLISSEMENT au sens de la CVAE	EV	X		
Chiffre d'affaires de référence CVAE			GX	22 286 669
Effectifs au sens de la CVAE			EY	11
Chiffre d'affaires du groupe économique (art. 223 A du CGI)			HX	
Période de référence	GY	01/01/2025	GZ	31/12/2025
Date de cessation (de l'activité soumise à la CVAE)			HR	

DGFiP N° 2059-F 2026

(17) COMPOSITION DU CAPITAL SOCIAL

Formulaire obligatoire
(art. 38 de l'ann. III au C.G.I.)

N° de dépôt

(liste des personnes ou groupements de personnes de droit ou de fait détenant directement au moins 10% du capital de la société)

1/1 (1) Néant [X] *

EXERCICE CLOS LE 31/12/2025 N° SIRET 77581225800041

DENOMINATION DE L'ENTREPRISE SCA LES VIGNERONS DU VAL D'ORBIEU

ADRESSE (voie) DOMAINE DE JONQUIERES

CODE POSTAL 11100 VILLE NARBONNE

Nombre total d'associés ou actionnaires personnes morales de l'entreprise	P1		Nombre total de parts ou d'actions correspondantes	P3	
Nombre total d'associés ou actionnaires personnes physiques de l'entreprise	P2		Nombre total de parts ou d'actions correspondantes	P4	
Totalisation	P5		Totalisation	P6	

I. CAPITAL DETENU PAR LES PERSONNES MORALES :

Forme juridique | Dénomination | N° SIREN (si société établie en France) | % de détention | Nb de parts ou actions | Adresse : N° | Voie | Code postal | Commune | Pays

Forme juridique | Dénomination | N° SIREN (si société établie en France) | % de détention | Nb de parts ou actions | Adresse : N° | Voie | Code postal | Commune | Pays

Forme juridique | Dénomination | N° SIREN (si société établie en France) | % de détention | Nb de parts ou actions | Adresse : N° | Voie | Code postal | Commune | Pays

Forme juridique | Dénomination | N° SIREN (si société établie en France) | % de détention | Nb de parts ou actions | Adresse : N° | Voie | Code postal | Commune | Pays

II. CAPITAL DETENU PAR LES PERSONNES PHYSIQUES :

Titre (2) | Nom de famille | Prénom(s) | Nom d'usage | % de détention | Nb de parts ou actions | Naissance : Date | N° département | Commune | Pays | Adresse : N° | Voie | Code postal | Commune | Pays

Titre (2) | Nom de famille | Prénom(s) | Nom d'usage | % de détention | Nb de parts ou actions | Naissance : Date | N° département | Commune | Pays | Adresse : N° | Voie | Code postal | Commune | Pays

(1) Lorsque le nombre d'associés excède le nombre de lignes de l'imprimé, utiliser un ou plusieurs tableaux supplémentaires. Dans ce cas, il convient de numéroter chaque tableau en haut et à gauche de la case prévue à cet effet et de porter le nombre total de tableaux souscrits en bas à droite de cette même case.
(2) Indiquer : M pour Monsieur, MME pour Madame ou MLE pour Mademoiselle.
* Des explications concernant cette rubrique sont données dans la notice n° 2032

Formulaire obligatoire (art. 38 de l'ann. III au C.G.I.)

N° de dépôt

18 FILIALES ET PARTICIPATIONS

(liste des personnes ou groupements de personnes de droit ou de fait dont la société détient directement au moins 10 % du capital)

DGFiP N° 2059-G 2026

1/1 (1) Néant ☐ *

EXERCICE CLOS LE 31/12/2025 N° SIRET 77581225800041

DENOMINATION DE L'ENTREPRISE SCA LES VIGNERONS DU VAL D'ORBIEU

ADRESSE (voie) DOMAINE DE JONQUIERES

CODE POSTAL 11100 VILLE NARBONNE

NOMBRE TOTAL DE FILIALES DETENUES PAR L'ENTREPRISE P5 4

Forme juridique SAS Dénomination VIN VO

N° SIREN (si société établie en France) 917940769 % de détention 100,00

Adresse : N° 16 Voie AVENUE PROFESSEUR VIRES

Code postal 11100 Commune MONTREDON DES CORBIERES Pays FRANCE

Forme juridique SCI Dénomination CHATEAU DE JONQUIERES

N° SIREN (si société établie en France) 953452141 % de détention 99,00

Adresse : N° Voie DOMAINE DE JONQUIERES

Code postal 11100 Commune NARBONNE Pays FRANCE

Forme juridique SAS Dénomination SUDVIN

N° SIREN (si société établie en France) 534183843 % de détention 24,79

Adresse : N° 265 Voie RUE DE MURANO, ZAC BEZIERS

Code postal 34500 Commune BEZIERS Pays FRANCE

Forme juridique SAS Dénomination JONQUIERES HOSPITALITE EVENEMENTS

N° SIREN (si société établie en France) 942536269 % de détention 100,00

Adresse : N° Voie DOMAINE DE JONQUIERES

Code postal 11100 Commune NARBONNE Pays FRANCE

Forme juridique Dénomination

N° SIREN (si société établie en France) % de détention

Adresse : N° Voie

Code postal Commune Pays

Forme juridique Dénomination

N° SIREN (si société établie en France) % de détention

Adresse : N° Voie

Code postal Commune Pays

Forme juridique Dénomination

N° SIREN (si société établie en France) % de détention

Adresse : N° Voie

Code postal Commune Pays

Forme juridique Dénomination

N° SIREN (si société établie en France) % de détention

Adresse : N° Voie

Code postal Commune Pays

(1) Lorsque le nombre de filiales excède le nombre de lignes de l'imprimé, utiliser un ou plusieurs tableaux supplémentaires. Dans ce cas, il convient de numéroter chaque tableau en haut à gauche de la case prévue à cet effet et de porter le nombre total de tableaux souscrits en bas à droite de cette même case.

* Des explications concernant cette rubrique sont données dans la notice n° 2032

TALENZ
AUDIT

SCA COOP VO

Domaine de Jonquières
11100 NARBONNE

RAPPORT DU COMMISSAIRE AUX COMPTES SUR LES COMPTES ANNUELS

Exercice clos le 31 décembre 2025

SIREN 775 812 258

TALENZ SOFIDEM LAVAL
2, Rue J.B. Lamarck CS 52145 | 53021 Laval Cedex 9 | Téléphone : 02.43.59.15.91 | E-mail : laval@talenz-sofidem.fr
www.talenz-audit.fr
SAS au capital de 80 000 € | SIRET 30863673700071 | RCS Laval B 308 636 737 | TVA intracommunautaire FR21308636737
Société inscrite sur la liste nationale des commissaires aux comptes, rattachée à la CRCC Ouest Atlantique

RAPPORT DU COMMISSAIRE AUX COMPTES SUR LES COMPTES ANNUELS

Exercice clos le 31 décembre 2025

A l'Assemblée Générale de la société coopérative agricole COOP VO,

OPINION

En exécution de la mission qui nous a été confiée par votre assemblée générale, nous avons effectué l'audit des comptes annuels de la société coopérative agricole COOP VO relatifs à l'exercice clos le 31 décembre 2025, tels qu'ils sont joints au présent rapport.

Nous certifions que les comptes annuels sont, au regard des règles et principes comptables français, réguliers et sincères et donnent une image fidèle du résultat des opérations de l'exercice écoulé ainsi que de la situation financière et du patrimoine de l'association à la fin de cet exercice.

FONDEMENT DE L'OPINION

Référentiel d'audit

Nous avons effectué notre audit selon les normes d'exercice professionnel applicables en France. Nous estimons que les éléments que nous avons collectés sont suffisants et appropriés pour fonder notre opinion.

Les responsabilités qui nous incombent en vertu de ces normes sont indiquées dans la partie « Responsabilités du commissaire aux comptes relatives à l'audit des comptes annuels » du présent rapport.

Indépendance

Nous avons réalisé notre mission d'audit dans le respect des règles d'indépendance prévues par le code de commerce et par le code de déontologie de la profession de commissaire aux comptes, sur la période du 1er janvier 2025 à la date d'émission de notre rapport.

OBSERVATION

Sans remettre en cause l'opinion exprimée ci-dessus, nous attirons votre attention sur les incidences de la première application du règlement ANC n°2022-06 exposées dans la note « Règles et Méthodes comptables » de l'annexe des comptes annuels.

JUSTIFICATION DES APPRECIATIONS

En application des dispositions des articles L.821-53 et R.821-180 du code de commerce relatives à la justification de nos appréciations, nous portons à votre connaissance les appréciations suivantes qui, selon notre jugement professionnel, ont été les plus importantes pour l'audit des comptes annuels de l'exercice.

Les appréciations ainsi portées s'inscrivent dans le contexte de l'audit des comptes annuels pris dans leur ensemble et de la formation de notre opinion exprimée ci-avant. Nous n'exprimons pas d'opinion sur des éléments de ces comptes annuels pris isolément.

La société constitue des dépréciations de ses stocks selon les modalités décrites dans la note « Règles et méthodes comptables » de l'annexe.

VERIFICATIONS SPECIFIQUES

Nous avons également procédé, conformément aux normes d'exercice professionnel applicables en France, aux vérifications spécifiques prévues par les textes légaux et réglementaires.

Nous n'avons pas d'observation à formuler sur la sincérité et la concordance avec les comptes annuels des informations données dans le rapport financier du conseil d'administration et dans les autres documents sur la situation financière et les comptes annuels adressés aux adhérents.

Nous attestons de la sincérité et de la concordance avec les comptes annuels des informations relatives aux délais de paiement mentionnées à l'article D.441-6 du code de commerce.

RESPONSABILITES DE LA DIRECTION ET DES PERSONNES CONSTITUANT LA GOUVERNANCE DE L'ASSOCIATION RELATIVES AUX COMPTES ANNUELS

Il appartient à la direction d'établir des comptes annuels présentant une image fidèle conformément aux règles et principes comptables français ainsi que de mettre en place le contrôle interne qu'elle estime nécessaire à l'établissement de comptes annuels ne comportant pas d'anomalies significatives, que celles-ci proviennent de fraudes ou résultent d'erreurs.

Lors de l'établissement des comptes annuels, il incombe à la direction d'évaluer la capacité de l'association à poursuivre son exploitation, de présenter dans ces comptes, le cas échéant, les informations nécessaires relatives à la continuité d'exploitation et d'appliquer la convention comptable de continuité d'exploitation, sauf s'il est prévu de liquider l'association ou de cesser son activité.

Les comptes annuels ont été arrêtés par le conseil d'administration.

RESPONSABILITES DU COMMISSAIRE AUX COMPTES RELATIVES A L'AUDIT DES COMPTES ANNUELS

Il nous appartient d'établir un rapport sur les comptes annuels. Notre objectif est d'obtenir l'assurance raisonnable que les comptes annuels pris dans leur ensemble ne comportent pas d'anomalies significatives. L'assurance raisonnable correspond à un niveau élevé d'assurance, sans toutefois garantir qu'un audit réalisé conformément aux normes d'exercice professionnel permet de systématiquement détecter toute anomalie significative. Les anomalies peuvent provenir de fraudes ou résulter d'erreurs et sont considérées comme significatives lorsque l'on peut raisonnablement s'attendre à ce qu'elles puissent, prises individuellement ou en cumulé, influencer les décisions économiques que les utilisateurs des comptes prennent en se fondant sur ceux-ci.

Comme précisé par l'article L.821-55 du code de commerce, notre mission de certification des comptes ne consiste pas à garantir la viabilité ou la qualité de la gestion de votre association.

Dans le cadre d'un audit réalisé conformément aux normes d'exercice professionnel applicables en France, le commissaire aux comptes exerce son jugement professionnel tout au long de cet audit.

En outre :

- il identifie et évalue les risques que les comptes annuels comportent des anomalies significatives, que celles-ci proviennent de fraudes ou résultent d'erreurs, définit et met en œuvre des procédures d'audit face à ces risques, et recueille des éléments qu'il estime suffisants et appropriés pour fonder son opinion. Le risque de non-détection d'une anomalie significative provenant d'une fraude est plus élevé que celui d'une anomalie significative résultant d'une erreur, car la fraude peut impliquer la collusion, la falsification, les omissions volontaires, les fausses déclarations ou le contournement du contrôle interne ;
- il prend connaissance du contrôle interne pertinent pour l'audit afin de définir des procédures d'audit appropriées en la circonstance, et non dans le but d'exprimer une opinion sur l'efficacité du contrôle interne ;
- il apprécie le caractère approprié des méthodes comptables retenues et le caractère raisonnable des estimations comptables faites par la direction, ainsi que les informations les concernant fournies dans les comptes annuels ;
- il apprécie le caractère approprié de l'application par la direction de la convention comptable de continuité d'exploitation et, selon les éléments collectés, l'existence ou non d'une incertitude significative liée à des événements ou à des circonstances susceptibles de mettre en cause la capacité de l'association à poursuivre son exploitation. Cette appréciation s'appuie sur les éléments collectés jusqu'à la date de son rapport, étant toutefois rappelé que des circonstances ou événements ultérieurs pourraient mettre en cause la continuité d'exploitation. S'il conclut à l'existence d'une incertitude significative, il attire l'attention des lecteurs de son rapport sur les informations fournies dans les comptes annuels au sujet de cette incertitude ou, si ces informations ne sont pas fournies ou ne sont pas pertinentes, il formule une certification avec réserve ou un refus de certifier ;
- il apprécie la présentation d'ensemble des comptes annuels et évalue si les comptes annuels reflètent les opérations et événements sous-jacents de manière à en donner une image fidèle.

Fait à Laval, le 10 juin 2026

TALENZ SOFIDEM LAVAL SAS

François LE SPEGAGNE
Commissaire aux Comptes
Associé



Bilan Actif

		31/12/2024		
		Brut	Amort. et Dépréc.	Net
	Capital souscrit non appelé (I)			
ACTIF IMMOBILISE	**IMMOBILISATIONS INCORPORELLES**			
	Frais d'établissement			
	Frais de développement			
	Concessions brevets droits similaires			
	Fonds commercial (1)			
	Autres immobilisations incorporelles	16 022	16 022	
	Avances et acomptes			
	IMMOBILISATIONS CORPORELLES			
	Terrains			
	Constructions			
	Installations techniques,mat. et outillage indus.	22 770	5 419	17 351
	Autres immobilisations corporelles	58 914	44 368	14 546
	Immobilisations en cours			
	Avances et acomptes			
	IMMOBILISATIONS FINANCIERES (2)			
	Participations évaluées selon mise en équival.			
	Autres participations	7 848 351	1 524	7 846 826
	Créances rattachées à des participations			
	Autres titres immobilisés	26 582		26 582
	Prêts			
	Autres immobilisations financières	2 719	2 169	550
	TOTAL (II)	**7 975 357**	**69 502**	**7 905 856**
ACTIF CIRCULANT	**STOCKS ET EN-COURS**			
	Matières premières, approvisionnements	28 737 517	1 124 908	27 612 609
	En-cours de production de biens			
	En-cours de production de services			
	Produits intermédiaires et finis			
	Marchandises			
	Avances et Acomptes versés sur commandes	1 510		1 510
	CREANCES (3)			
	Créances clients et comptes rattachés	1 217 162		1 217 162
	Autres créances	9 444 374	4 117	9 440 256
	Capital souscrit appelé, non versé			
	VALEURS MOBILIERES DE PLACEMENT			
	DISPONIBILITES	1 397 543		1 397 543
COMPTES DE REGULARISATION	Charges constatées d'avance	6 161		6 161
	TOTAL (III)	**40 804 266**	**1 129 025**	**39 675 241**
	Frais d'émission d'emprunt à étaler (IV)			
	Primes de remboursement des obligations (V)			
	Ecarts de conversion actif (VI)			
	TOTAL ACTIF (I à VI)	**48 779 624**	**1 198 527**	**47 581 097**

(1) dont droit au bail
(2) dont immobilisations financières à moins d'un an
(3) dont créances à plus d'un an

TALENZ SOFIDEM LAVAL ★ COMMISSAIRE aux comptes ★ 2 Rue J.B. Lamarck CS 52145 - 53022 LAVAL

Bilan Passif

		31/12/2024
Capitaux Propres	Capital social ou individuel	4 080 272
	Primes d'émissions, de fusions, d'apports, ...	9 247
	Ecarts de réévaluation	
	RESERVES	
	Réserve légale	1 064 588
	Réserves statutaires ou contractuelles	413 264
	Réserves réglementées	1 738 501
	Autres réserves	7 100 358
	Report à nouveau	
	Résultat de l'exercice (bénéfice ou perte)	7 716
	Subventions d'investissement	2 784 100
	Provisions réglementées	
	Total des capitaux propres	**17 198 047**
Autres fonds propres	Produits des émissions de titres participatifs	
	Avances conditionnées	2 645
	Total des autres fonds propres	**2 645**
Provisions	Provisions pour risques	40 000
	Provisions pour charges	32 838
	Total des provisions	**72 838**
DETTES (1)	**DETTES FINANCIERES**	
	Emprunts obligatoires convertibles	
	Autres emprunts obligataires	
	Emprunts dettes auprès des établissements de crédit (2)	1 702 327
	Emprunts et dettes financières divers (3)	28 416
	Avances et acomptes reçus sur commandes en cours	
	DETTES D'EXPLOITATION	
	Dettes fournisseurs et comptes rattachés	294 510
	Dettes fiscales et sociales	375 173
	DETTES DIVERSES	
	Dettes sur immobilisations et comptes rattachés	
	Autres dettes	27 907 141
	Produits constatés d'avances	
	Total des dettes	**30 307 567**
	Ecarts de conversion passif	
	TOTAL PASSIF	**47 581 097**
	Résultat de l'exercice exprimé en centimes	7 715,82
	(1) Dont dettes à moins d'un an	29 817 341
	(2) Dont concours banc. courants, et soldes créditeurs de banques et CCP	
	(3) Dont emprunts participatifs	

TALENZ SOFIDEM LAVAL
COMMISSAIRE aux comptes
2 Rue J.B. Lamarck CS 52145 - 53072 LAVAL

Compte de Résultat 1/2

		31/12/2024
PRODUITS D'EXPLOITATION	Ventes de marchandises	
	Production vendue (Biens)	22 675 349
	Production vendue (Services)	370 715
	Montant net du chiffre d'affaires	**23 046 064**
	Production stockée	
	Production immobilisée	
	Subventions d'exploitation	413 603
	Reprises sur provisions et amortissements, transferts de charges	20 780
	Autres produits	600
	Total des produits d'exploitation	**23 481 047**
CHARGES D'EXPLOITATION	Achats de marchandises	4 199
	Variation de stock	
	Achats de matières et autres approvisionnements	15 524 736
	Variation de stock	6 068 054
	Autres achats et charges externes	815 690
	Impôts, taxes et versements assimilés	17 468
	Salaires et traitements	556 719
	Charges sociales du personnel	167 130
	Cotisations personnelles de l'exploitant	
	Dotations aux amortissements :	
	- sur immobilisations	9 690
	- charges d'exploitation à répartir	
	Dotations aux dépréciations :	
	- sur immobilisations	
	- sur actif circulant	747 918
	Dotations aux provisions	3 202
	Autres charges	20 409
	Total des charges d'exploitation	**23 935 216**
	RESULTAT D'EXPLOITATION	**(454 169)**

TALENZ SOFIDEM LAVAL
COMMISSAIRE aux comptes
2 Rue J.B. Lamarck CS 52145 - 53022 LAVAL

Compte de Résultat 2/2

		31/12/2024
	RESULTAT D'EXPLOITATION	**(454 169)**
Opéra-comm.	Bénéfice attribué ou perte transférée	
	Perte supportée ou bénéfice transféré	
PRODUITS FINANCIERS	De participations (3)	418
	D'autres valeurs mobilières et créances d'actif immobilisé (3)	
	Autres intérêts et produits assimilés (3)	64 683
	Reprises sur provisions et dépréciations et transferts de charges	217 000
	Différences positives de change	
	Produits nets sur cessions de valeurs mobilières de placement	
	Total des produits financiers	**282 100**
CHARGES FINANCIERES	Dotations aux amortissements, aux dépréciations et aux provisions	
	Intérêts et charges assimilées (4)	48 791
	Différences négatives de change	
	Charges nettes sur cessions valeurs mobilières de placement	
	Total des charges financières	**48 791**
	RESULTAT FINANCIER	**233 310**
	RESULTAT COURANT AVANT IMPOTS	**(220 859)**
PRODUITS EXCEPTIONNELS	Sur opérations de gestion	
	Sur opérations en capital	7 216 965
	Reprises sur provisions et dépréciations et transferts de charges	1 543 692
	Total des produits exceptionnels	**8 760 657**
CHARGES EXCEPTIONNELLES	Sur opérations de gestion	
	Sur opérations en capital	8 532 082
	Dotations aux amortissements, aux dépréciations et aux provisions	
	Total des charges exceptionnelles	**8 532 082**
	RESULTAT EXCEPTIONNEL (Bénéfice ou perte)	**228 575**
	PARTICIPATION DES SALARIES	
	IMPOTS SUR LES BENEFICES	
	TOTAL DES PRODUITS	**32 523 804**
	TOTAL DES CHARGES	**32 516 088**
	RESULTAT DE L'EXERCICE	**7 716**

(1) dont produits afférents à des exercices antérieurs	
(2) dont charges afférentes à des exercices antérieurs	
(3) dont produits concernant les entreprises liées	48 228
(4) dont intérêts concernant les entreprises liées	

TALENZ SOFIDEM LAVAL
COMMISSAIRE aux comptes
2 Rue J.B. Lamarck CS 52145 - 53021 LAVAL

Bilan Actif

	Règlement ANC 2022-06	31/12/2025 Brut	31/12/2025 Amort. et Dépréc.	31/12/2025 Net	31/12/2024 Net
	Capital souscrit non appelé (I)				
	Frais d'établissement (II)				
ACTIF IMMOBILISE	**Immobilisations incorporelles**				
	Frais de développement				
	Concessions, brevets, licences, marques, procédés, solutions informatiques, droits et valeurs similaires				
	Fonds commercial				
	Autres immobilisations incorporelles	16 022	16 022		
	Imm. inc. en cours, avances et acomptes				
	Immobilisations corporelles				
	Terrains				
	Constructions				
	Installations tech.,mat. et outillage indus.	25 379	8 717	16 662	17 351
	Autres immobilisations corporelles	58 914	49 820	9 093	14 546
	Imm. corp. en cours, avances et acomptes				
	Immobilisations financières (1)				
	Participations	7 849 591	201 524	7 648 066	7 846 826
	Créances rattachées à des participations				
	Titres imm. de l'activité de portefeuille				
	Autres titres immobilisés	27 072		27 072	26 582
	Prêts				
	Autres immobilisations financières	2 719	2 169	550	550
	Total de l'actif immobilisé (III)	**7 979 696**	**278 253**	**7 701 443**	**7 905 856**
ACTIF CIRCULANT	**Stocks et en-cours**				
	Matières premières et autres approvisionnements	24 892 291	381 201	24 511 090	27 612 609
	En-cours de production				
	Produits finis				
	Marchandises				
	Avances et acomptes versés sur commandes	830		830	1 510
	Créances (2)				
	Créances clients et comptes rattachés	3 999 037	21 450	3 977 587	1 217 162
	Autres créances	10 409 032	4 117	10 404 915	9 440 256
	Charges constatées d'avance	5 065		5 065	6 161
	Capital souscrit appelé, non versé				
	Valeurs mobilières de placement				
	Actions propres				
	Autres titres				
	Instruments financ. à terme et jetons détenus				
	Disponibilités	824 895		824 895	1 397 543
	Total de l'actif circulant (IV)	**40 131 150**	**406 768**	**39 724 382**	**39 675 241**
COMPTES DE REGULARISATION	Frais d'émission des emprunts (V)				
	Primes de remboursement des emprunts (VI)				
	Ecarts de conversion et différences d'évaluation Actif (VII)				
	TOTAL GENERAL DE L'ACTIF (I à VII)	**48 110 846**	**685 021**	**47 425 825**	**47 581 097**
	(1) dont immobilisations financières à moins d'un an				
	(2) dont créances à moins d'un an			10 413 134	10 667 697

TALENZ SOFIDEM LAVAL COMMISSAIRE aux comptes 2 Rue J.B. Lamarck CS 82145 - 53002 LAVAL

Bilan Passif

	Règlement ANC 2022-06	31/12/2025	31/12/2024
Capitaux Propres	Capital (dont versé 3 132 136)	3 132 136	4 080 272
	Primes d' émission, de fusion, d' apport ...	9 247	9 247
	Ecarts de réévaluation		
	Ecarts d'équivalence		
	Réserves :		
	Réserve légale	1 065 360	1 064 588
	Réserves statutaires ou contractuelles	4 545 303	1 761 203
	Réserves réglementées	390 562	390 562
	Autres réserves	7 107 302	7 100 358
	Report à nouveau		
	Résultat de l'exercice (bénéfice ou perte)	**(202 471)**	**7 716**
	Subventions d'investissement		2 784 100
	Provisions réglementées		
	Total des capitaux propres (I)	**16 047 440**	**17 198 047**
Autres fonds propres	Fonds non remboursables		
	Avances conditionnées	2 645	2 645
	Droits du concédant		
	Total des autres fonds propres (I	**2 645**	**2 645**
Provisions	Provisions pour risques	1 574 450	40 000
	Provisions pour charges	31 599	32 838
	Total des provisions (III)	**1 606 049**	**72 838**
Dettes	Emprunts obligataires convertibles		
	Autres emprunts obligataires		
	Emprunts dettes auprès des établissements de crédit	490 226	1 702 327
	Emprunts et dettes financières divers (2)		28 416
	Instruments financiers à terme		
	Avances et acomptes reçus sur commandes en cours		
	Dettes fournisseurs et comptes rattachés	191 626	294 510
	Dettes fiscales et sociales	293 424	375 173
	Dettes sur immobilisations et comptes rattachés		
	Autres dettes	28 794 415	27 907 141
	Produits constatés d'avance		
	Total des dettes (1) (IV)	**29 769 691**	**30 307 567**
	Ecarts de conversion et différences d'évaluation - Passif (V)		
	TOTAL GENERAL DU PASSIF (I à V)	**47 425 825**	**47 581 097**

(1) Dont à moins d'un an (hors avances et acomptes reçus sur commandes en cours) 29 769 691 29 817 341

(2) Dont emprunts participatifs

TALENZ SOFIDEM LAVAL COMMISSAIRE aux comptes 2 Rue J.B. Lamarck

Compte de Résultat 1/2

Règlement ANC 2022-06

		France	Exportations et livraisons intracommunautaire	31/12/2025 12 mois	31/12/2024 12 mois
PRODUITS D'EXPLOITATION	Ventes de marchandises				
	Production vendue	22 286 669		22 286 669	23 046 064
	Montant net du chiffre d'affaires	**22 286 669**		**22 286 669**	**23 046 064**
	Production stockée				
	Production immobilisée				
	Subventions			41 397	413 603
	Reprises sur amortissements, dépréciations et provisions			1 126 147	20 780
	Produits des cessions d'immobilisations incorporelles et corporelles				
	Autres produits			122	600
	Total des produits d'exploitation			**23 454 335**	**23 481 047**
CHARGES D'EXPLOITATION	Achats de marchandises			5 050	4 199
	Variation de stocks				
	Achats de matières premières et autres approvisionnements			17 536 829	15 524 736
	Variation de stocks			3 845 225	6 068 054
	Autres achats et charges externes (1)			887 416	815 690
	Impôts, taxes et versements assimilés			18 243	17 468
	Salaires			573 633	556 719
	Cotisations sociales			192 525	167 130
	Dotations aux amortissements et aux dépréciations :				
	Sur immobilisations : dotations aux amortissements			8 751	9 690
	Sur immobilisations : dotations aux dépréciations				
	Sur actif circulant : dotations aux dépréciations			402 651	747 918
	Dotations aux provisions				3 202
	Valeurs comptables des immobilisations incorporelles et corporelles cédées				
	Autres charges			30 326	20 409
	Total des charges d'exploitation			**23 500 649**	**23 935 216**
	RESULTAT D'EXPLOITATION			**(46 314)**	**(454 169)**

(1) Y compris :
- Redevances de crédit-bail mobilier
- Redevances de crédit-bail immobilier

TALENZ SOFIDEM LAVAL
COMMISSAIRE aux comptes
2 Rue J.B. Lamarck CS 82145 - 53002 LAVAL

Compte de Résultat 2/2

Règlement ANC 2022-06

		31/12/2025	31/12/2024
	RESULTAT D'EXPLOITATION	**(46 314)**	**(454 169)**
Opéra. comm.	Bénéfice attribué ou perte transférée		
	Perte supportée ou bénéfice transféré		
PRODUITS FINANCIERS	De participation (2)		418
	D'autres valeurs mobilières et créances d'actif immobilisé (2)		
	Autres intérêts et produits assimilés (2)	64 234	64 683
	Reprises sur dépréciations et provisions		217 000
	Différences positives de change		
	Produits des cessions d'immobilisations financières		
	Produits nets sur cessions de v.m.p. et d'instruments de trésorerie		
	Total des produits financiers	**64 234**	**282 100**
CHARGES FINANCIERES	Dotations aux amortissements, aux dépréciations et aux provisions	200 000	
	Intérêts et charges assimilées (3)	20 392	48 791
	Différences négatives de change		
	Valeurs comptables des immobilisations financières cédées		
	Charges nettes sur cessions de v.m.p. et d'instruments de trésorerie		
	Total des charges financières	**220 392**	**48 791**
	RESULTAT FINANCIER	**(156 157)**	**233 310**
	RESULTAT COURANT avant impôts	**(202 471)**	**(220 859)**
	Produits exceptionnels	**1 534 450**	**8 760 657**
	Charges exceptionnelles	**1 534 450**	**8 532 082**
	RESULTAT EXCEPTIONNEL		**228 575**
	Participation des salariés aux résultats		
	Impôts sur les bénéfices		
	Total des produits	**25 053 020**	**32 523 804**
	Total des charges	**25 255 491**	**32 516 088**
	BENEFICE OU PERTE	**(202 471)**	**7 716**
(2) dont produits concernant les entités liées		10 105	48 228
(3) dont intérêts concernant les entités liées			

TALENZ SOFIDEM LAVAL
COMMISSAIRE aux comptes
2 R Rue J.B. Lamarck CS 52145 - 53022 LAVAL

Règles et Méthodes Comptables

Introduction

Le bilan de l'exercice présente un total de **47 425 825** euros.

Le compte de résultat, présenté sous forme de liste, affiche un total **produits** de **25 053 020** euros et un total **charges** de **25 255 491** euros, dégageant ainsi un **résultat** de **-202 471** euros.

La présente Annexe fait partie intégrante des comptes annuels de l'exercice ouverts le **01/01/2025** et clôturés le **31/12/2025,** ayant une durée de **12** mois.

Principes comptables, méthodes d'évaluation et comparabilité des comptes

Les comptes annuels de l'exercice clos le **31/12/2025** ont été établis conformément aux dispositions du Code de Commerce et du règlement ANC 2022-06 du 4 novembre 2022 relatif à la modernisation des états financiers, applicable aux exercices ouverts à compter du 1er janvier 2025 et modifiant le règlement n°2014-03 du 5 juin 2014 relatif au plan comptable général, amendé par le règlement n°2016-07.

Les conventions générales comptables ont été appliquées avec sincérité dans le respect du principe de prudence, conformément aux hypothèses de base :

- Continuité de l'exploitation
- Permanence des méthodes comptables d'un exercice à l'autre, exception de la présentation des états financiers,
- Indépendance des exercices
- Importance relative

et conformément aux règles générales d'établissement et de présentation des comptes annuels.

Modes et méthodes d'évaluation appliqués aux divers postes du bilan

La méthode de base retenue pour l'évaluation des éléments inscrits en comptabilité est la méthode des coûts historiques.

Aucun changement dans les méthodes d'évaluation n'a été apporté au cours de l'exercice.

TALENZ SOFIDEM LAVAL
COMMISSAIRE aux comptes
2 Rue J.B. Lamarck CS 62145 - 53002 LAVAL

Règles et Méthodes Comptables

Informations relatives à la première application du règlement ANC 2022-06 - Changement de méthode

Le changement de règlementation comptable lié à la première application du règlement ANC 2022-06 est constitutif d'un changement de méthode comptable dont les principaux effets sont les suivants :

- **Redéfinition du résultat exceptionnel**, recentrée sur les opérations non récurrentes, inhabituelles et significatives ;
- **Suppression de la technique du transfert de charges**, les produits et charges correspondants étant désormais comptabilisés directement dans les comptes appropriés selon leur nature ;
- **Modification du plan de comptes et introduction d'une nouvelle nomenclature**, notamment pour assurer la cohérence avec les nouvelles rubriques des états financiers ;
- **Refonte des modèles d'états financiers** (bilan, compte de résultat et annexes), intégrant de nouvelles rubriques et une présentation plus lisible de l'activité et de la performance.

L'application du règlement est prospective à compter du 1er janvier 2025.

Afin d'assurer une meilleure information avec les comptes annuels de l'exercice en cours, le bilan et le compte de résultat de l'exercice précédent tels qu'ils ont été arrêtés et publiés selon le référentiel comptable alors en vigueur, antérieurement à l'entrée en application du règlement ANC n°2022-06, sont insérés en fin d'annexe.

Modalités de première application et comparabilité (Exercice 2024) conformément aux dispositions transitoires, ce changement est appliqué de manière prospective à compter du 1er janvier 2025. Par conséquent :

* Absence de retraitement du résultat 2024 : Les comptes de l'exercice précédent présenté à titre comparatif n'ont pas été retraités selon les nouvelles méthodes de comptabilisation. Le résultat net de l'exercice 2024 reste inchangé. Par exemple, les produits et charges qualifiés d'exceptionnels en 2024 n'ont pas été réanalysés au regard de la nouvelle définition.
* Reclassement de présentation : La colonne comparative 2024 a fait l'objet de reclassements pour assurer la conformité avec les nouveaux modèles d'états financiers obligatoires.
* Les principaux reclassements opérés sur la colonne 2024 sont les suivants :
  - les charges et produits exceptionnels de l'exercice 2024 ont été regroupés respectivement sur les lignes "Charges exceptionnelles" et "Produits exceptionnels".
  - Les transferts de charges d'exploitation de l'exercice 2024 ont été reclassés dans le poste "Reprise sur amortissement, dépréciations et provisions".

Impacts significatifs sur l'exercice clos (Exercice 2025) :

L'application des nouvelles règles au cours de l'exercice a conduit aux changements significatifs suivants par rapport aux méthodes antérieures :

* Résultat exceptionnel : Des éléments qui auraient été classés en résultat exceptionnel sous

TALENZ SOFIDEM LAVAL
COMMISSAIRE aux comptes
2 R Rue J.B. Lamarck CS 62145 - 53002 LAVAL

Règles et Méthodes Comptables

l'ancienne réglementation sont désormais comptabilisés en résultat d'exploitation (ou financier).
- Cession d'actif
- Subvention d'investissement

* Suppresion des transferts de charges : Les charges qui faisaient l'objet d'un transfert sont désormais traité selon leur nature :
- Les remboursements de charges de personnel sont crédités au compte 649 "remboursement de charges de personnel".

Présentation du bilan (colonne 2024) :

Des reclassements de compte à compte ont été effectués dans les réserves de la colonne 2024 afin de se conformer aux règles de présentation du règlement ANC 2022-06.

Faits marquants de l'exercice

Voir paragraphe "informations complémentaires pour donner une image fidèle".

Immobilisations corporelles et incorporelles

Les immobilisations corporelles sont évaluées à leur coût d'acquisition ou à leur coût de production.
Les intérêts des emprunts spécifiques à la production des immobilisations ne sont pas inclus dans le coût des immobilisations.

Les amortissements pour dépréciation sont calculés suivant la durée de vie prévue. Les taux les plus couramment pratiqué sont les suivants (L = Linéraire, D = Dégressif, E = Exceptionnel) :

Immobilisation	Amortissements pour dépréciation	Amortissements fiscalement pratiqués
Logiciels informatiques	33.33% D/L	33.33% D/L
Matériel et outillages industriels	5 à 10% D/L	5 à 10% D/L
Install. Générales agencts, amén	10% L	10% L
Matériel de transport	10% L	10% L
Matériel de bureau et informat.	10 à 20% L	10 à 20% L
Mobilier	10% L	10% L

Seuls les amortissements exceptionnels sont traités en amortissements dérogatoires.

Toutes les immobilisations ont été décomposées par nature de chaque composant. Chaque composant a été amorti sur sa période d'utilisation. Les écarts ont étés comptabilisés.

Participations et autres titres

La valeur brute est constituée par le coût d'achat hors frais accessoires. Lorsque la valeur d'inventaire est inférieure à la valeur brute, un provision pour dépréciation est constituée du montant de la différence.

TALENZ SOFIDEM LAVAL
COMMISSAIRE aux comptes
2 Rue J.B. Lamarck CS 52145 - 53021 LAVAL

Règles et Méthodes Comptables

En application de ce principe, une dépréciation de 200 k€ a été constatée sur les titres SUDVIN.

Stocks

Vins Récolte 2024

Pour les vins de la récolte 2024, dans la mesure où le complément de prix n'est pas connu à la date d'arrêté, les prix de rémunération retenus sont évalués sur la base des prix bruts prévisionnels de rémunération, produit par produit, à la date d'arrêté des comptes, déduction faite d'une décote pour tenir compte de la rotation des stocks.

Une provision pour dépréciation des stocks, égale à la différence entre la valeur brute déterminée suivant les modalités indiquées ci-dessus et le cours du jour ou de la valeur de réalisation déduction faite des frais proportionnels de ventes, est effectuée lorsque cette valeur est supérieure à l'autre terme énoncé.

Vins Récolte 2025

Pour les vins de la récolte 2025, dans la mesure où le complément de prix n'est pas connu à la date d'arrêté, les prix de rémunération retenus sont évalués sur la base des prix bruts prévisionnels de rémunération, produit par produit, à la date d'arrêté des comptes, déduction faite d'une décote pour tenir compte de la rotation des stocks.

Une provision pour dépréciation des stocks, égale à la différence entre la valeur brute déterminée suivant les modalités indiquées ci-dessus et le cours du jour ou de la valeur de réalisation déduction faite des frais proportionnels de ventes, est effectuée lorsque cette valeur est supérieure à l'autre terme énoncé.

La dépréciation des stocks à hauteur de 381k € concerne le stock Vrac des années antérieures.

Créances

Les créances sont valrosiées à leur valeur nominale. Une provision pour dépréciation est pratiquée lorsque la valeur d'inventaire est inférieure à la valuer comptable.

Changements de méthode d'évaluation

Néant

TALENZ SOFIDEM LAVAL
COMMISSAIRE aux comptes
2 Rue J.B. Lamarck CS 52145 - 53021 LAVAL

Règles et Méthodes Comptables

Informations complémentaires pour donner une image fidèle

Afin que le lecteur des compte puisse porter un jugement avisé, l'information complémentaire suivante est donnée :

CAPITAL SOCIAL

Courant 2025, la SCA LES VIGNERONS DU VAL D'ORBIEU a procédé au remboursement de parts sociales :

- 55 082 parts détenues par SCAV de Névian
- 63 435 parts détenues par SCAV de Fabrezan

DOTATION DE LA CAISSE DE PEREQUATION

La caisse de péréquation a été dotée pour un montant de 3 000 000 € au 31/12/2021.

Une reprise a été faite pour un montant de 1 030 000 € au 31/12/2022.

Une reprise a été faite pour un montant de 1 100 000 € au 31/12/2024.

Sur l'exercice 2025, une reprise de 370 000 e a été faite.

Le solde à la clôture est donc de 500 000 €.

FAITS POST-CLÔTURE

Sur l'exercice 2025, la SCAV NEVIAN a décidé de quitter la coopérative et a demandé le remboursement de ses parts sociales. En avril 2026, cet adhérent a réintégré la coopérative en souscrivant le même nombre de parts sociales.

SOUSCRIPTIONS ET CESSIONS DE TITRES

La SCEA LES VIGNERONS DU VAL D'ORBIEU a souscris :

- 30 parts sociales de 8€ ADHESION LEUCATE TYPE 6
- 1 000€ de titres de participation de la société JHE
- 91.50€ de titres CREDIT COOPERATIF
- 398.25€ de participations NSCTV (CREDIT AGRICOLE)

TALENZ SOFIDEM LAVAL
COMMISSAIRE aux comptes
2 Rue J.B. Lamarck CS 52145 - 53021 LAVAL

Immobilisations

	Règlement ANC 2022-06	Valeurs brutes début d'exercice	Mouvements de l'exercice				Valeurs brutes au 31/12/2025
			Augmentations		Diminutions		
			Réévaluations	Acquisitions, créations, app et virements d poste à poste	Virements poste à pos	Cessions ou mise hors sr	
INCORPORELLES	Frais d'établissement						
	Frais de développement						
	Autres immobilisations incorporelles	16 022					16 022
	TOTAL IMMOBILISATIONS INCORPORELLES	**16 022**					**16 022**
CORPORELLES	Terrains						
	Constructions sur sol propre						
	sur sol d'autrui						
	instal. agenct aménagement						
	Instal technique, matériel outillage industriels	22 770		2 609			25 379
	Instal., agencement, aménagement divers	835					835
	Matériel de transport	14 329					14 329
	Matériel de bureau, informatique et mobilier	43 749					43 749
	Emballages récupérables et divers						
	Immobilisations corporelles en cours						
	Avances et acomptes						
	TOTAL IMMOBILISATIONS CORPORELLES	**81 683**		**2 609**			**84 292**
FINANCIERES	Participations	7 848 351		1 240			7 849 591
	Créances rattachées à des participations						
	Autres titres immobilisés	26 582		490			27 072
	Prêts et autres immobilisations financières	2 719					2 719
	TOTAL IMMOBILISATIONS FINANCIERES	**7 877 652**		**1 730**			**7 879 382**
	TOTAL	**7 975 357**		**4 339**			**7 979 696**

TALENZ SOFIDEM LAVAL
COMMISSAIRE aux comptes
2 Rue J.B. Lamarck CS 52145 - 53021 LAVAL

Amortissements

Règlement ANC 2022-06

		Durée ou taux	Mode d' amts	Amortissements début d'exercice	Mouvements de l'exercice Dotations	Mouvements de l'exercice Diminutions	Amortissements au 31/12/2025
INCORPORELLES	Frais d'établissement						
	Frais de développement						
	Fonds commercial						
	Autres immobilisations incorporelles			16 022			16 022
	TOTAL IMMOBILISATIONS INCORPORELLES			**16 022**			**16 022**
CORPORELLES	Terrains						
	Constructions sur sol propre						
	sur sol d'autrui						
	instal. agencement aménagement						
	Instal technique, matériel outillage industriels			5 419	3 298		8 717
	Autres Instal., agencement, aménagement divers			80	84		164
	Matériel de transport			7 840	2 505		10 346
	Matériel de bureau, mobilier			36 447	2 864		39 311
	Emballages récupérables et divers						
	TOTAL IMMOBILISATIONS CORPORELLES			**49 786**	**8 751**		**58 537**
	TOTAL			**65 809**	**8 751**		**74 560**

Ventilation des mouvements affectant la provision pour amortissements dérogatoires

	Dotations Différentiel de durée et	Dotations Mode dégressif	Dotations Amort. fiscal exceptionne	Reprises Différentiel de durée et	Reprises Mode dégressif	Reprises Amort. fiscal exceptionn	Mouvement des amortis ment à la fin de l'exercic
Frais d'établissement							
Fonds commercial							
Autres immobilisations incorporelles							
TOTAL IMMOB INCORPORELLES							
Terrains							
Constructions sur sol propre							
sur sol d'autrui							
instal, agencement, aménag.							
Instal. technique matériel outillage industriels							
Instal générales Agenct aménagt divers							
Matériel de transport							
Matériel de bureau, informatique, mobilier							
Emballages récupérables, divers							
TOTAL IMMOB CORPORELLES							
Frais d'acquisition de titres de participation							
TOTAL							
TOTAL GENERAL NON VENTILE							

TALENZ SOFIDEM LAVAL
COMMISSAIRE aux comptes
2 Rue J.B. Lamarck CS 52145 - 53022 LAVAL

Dépréciations

Règlement ANC 2022-06

		Dépréciations début d'exercice	Mouvements de l'exercice		Dépréciations au 31/12/2025
			Dotations	Reprises	
INCORPORELLES	Frais d'établissement et de développement				
	Fonds commercial				
	Autres immobilisations incorporelles				
	TOTAL IMMOBILISATIONS INCORPORELLES				
CORPORELLES	Terrains				
	Constructions sur sol propre				
	sur sol d'autrui				
	instal. agencement aménagement				
	Instal technique, matériel outillage industriels				
	Autres Instal., agencement, aménagement divers				
	Matériel de transport				
	Matériel de bureau, mobilier				
	Emballages récupérables et divers				
	Imm. corp. en cours, avances et acomptes				
	TOTAL IMMOBILISATIONS CORPORELLES				
FINANCIERES	Participations	1 524	200 000		201 524
	Titres imm. de l'activité de portefeuille				
	Créances rattachées à des participations				
	Autres titres immobilisés				
	Prêts				
	Autres immobilisations financières	2 169			2 169
	TOTAL IMMOBILISATIONS FINANCIERES	**3 693**	**200 000**		**203 693**
STOCKS ET EN-COURS	Matières premières, approvisionnements	1 124 908	381 201	1 124 908	381 201
	En-cours de production				
	Produits finis				
	Marchandises				
	TOTAL STOCKS ET EN-COURS	**1 124 908**	**381 201**	**1 124 908**	**381 201**
CREANCES	Créances clients et comptes rattachés		21 450		21 450
	Autres créances	4 117			4 117
	TOTAL CREANCES	**4 117**	**21 450**		**25 567**
AUTRE ACTIF	Valeurs mobilières de placement Actions propres				
	Valeurs mobilières de placement Autres titres				
	Autre actif circulant				
	TOTAL VMP ET AUTRE ACTIF CIRCULANT				
	TOTAL	**1 132 718**	**602 651**	**1 124 908**	**610 462**

TALENZ SOFIDEM LAVAL ★ COMMISSAIRE aux comptes ★ 22 Bd Lamarck CS 52145 - 53021 LAVAL

Filiales et participations

A. Filiales (plus de 50%)
B. Participations (10 à 50%)

31/12/2025	Capitaux propres	Quote part du capital détenue (en pourcentage)	Valeur comptable des titres détenus Brute	Nette	Montant net des prêts et avanc consentis par la
A1. Renseignements détaillés pour chaque filiale					
SAS LE VIN VERSION ORIGINAL	7 337	100,00	10 000	10 000	150 000
SCI CHATEAU DE JONQUIERES	(601 886)	99,99	9 999	9 999	2 823 096
SASU JONQUIERES HOSPITALITE EVENEMENTS	549	100,00	1 000	1 000	
A2. Renseignements globaux pour les filiales non reprises au A1					
A. Total des filiales	**(594 000)**	**299,99**	**20 999**	**20 999**	**2 973 096**
B1. Renseignements détaillés pour chaque participation					
SUD VIN	15 504 247	24,79	7 216 965	7 016 965	
B2. Renseignements globaux pour les participations non au B1					
B. Total des participations	**15 504 247**	**24,79**	**7 216 965**	**7 016 965**	
C. Total des filiales et des participations (A + B)	**14 910 247**	**324,78**	**7 237 964**	**7 037 964**	**2 973 096**

	Montant des engagements donnés par la s	Chiffre d'affaire hors taxe du de exercice clos	Résultat du dernier exercice clos	Dividendes encaissés par société	Observations
A1. Renseignements détaillés pour chaque filiale					
SAS LE VIN VERSION ORIGINAL		12 858 953	1 859		
SCI CHATEAU DE JONQUIERES		130 235	(268 692)		
SASU JONQUIERES HOSPITALITE EVENEMENTS		149 364	(451)		
A2. Renseignements globaux pour les filiales non reprises au A1					
A. Total des filiales		**13 138 552**	**(267 284)**		
B1. Renseignements détaillés pour chaque participation					
SUD VIN		59 785 265	(985 220)		
B2. Renseignements globaux pour les participations non au B1					
B. Total des participations		**59 785 265**	**(985 220)**		
C. Total des filiales et des participations (A + B)		**72 923 817**	**(1 252 504)**		

TALENZ SOFIDEM LAVAL
COMMISSAIRE aux comptes
2 Rue J.B. Lamarck CS 52145 - 53002 LAVAL

Stocks et En-cours

	31/12/2025	Début exercice	Variation des stocks	
			Augmentation	Diminution
Matières premières et autres approvisonnements				
Matières premières	24 892 291	28 737 517		3 845 225
Autres approvisionnements				
TOTAL I	**24 892 291**	**28 737 517**		**3 845 225**
En-cours de production				
Produits				
Travaux				
Etudes				
Prestations de services				
Autres				
TOTAL II				
Produits				
Produits intermédiaires				
Produits finis				
Produits résiduels				
Autres				
TOTAL III				
Production stockée (Total II + Total III)				
Marchandises				
Marchandises				
TOTAL DES STOCKS ET EN-COURS	**24 892 291**	**28 737 517**		**3 845 225**

TALENZ SOFIDEM LAVAL
COMMISSAIRE aux comptes
2 Rue J.B. Lamarck CS 52145 - 53072 LAVAL

Dépréciations des stocks et en-cours

	31/12/2025	Début exercice	Méthode utilisée pour le calcul de la dépréciation
Matières premières et autres approvisonnements			
Matières premières	381 201	1 124 908	
Autres approvisionnements			
TOTAL I	**381 201**	**1 124 908**	
En-cours de production			
Produits			
Travaux			
Etudes			
Prestations de services			
Autres			
TOTAL II			
Produits			
Produits intermédiaires			
Produits finis			
Produits résiduels			
Autres			
TOTAL III			
Marchandises			
Marchandises			
TOTAL DES DEPRECIATIONS	**381 201**	**1 124 908**	

TALENZ SOFIDEM LAVAL
COMMISSAIRE aux comptes
2 Rue J.B. Lamarck CS 52145 - 53002 LAVAL

Créances

	Règlement ANC 2022-06	31/12/2025	1 an au plus	plus d'1 an
CREANCES	Créances rattachées à des participations			
	Prêts			
	Autres immobilisations financières	2 719		2 719
	Clients douteux ou litigieux	25 740	25 740	
	Autres créances clients	3 973 297	3 973 297	
	Créances représentatives des titres prêtés			
	Personnel et comptes rattachés	1 000	1 000	
	Sécurité sociale et autres organismes sociaux			
	Impôts sur les bénéfices			
	Taxes sur la valeur ajoutée	4 332 199	4 332 199	
	Autres impôts, taxes versements assimilés			
	Divers	82 680	82 680	
	Groupe et associés	4 799 887	4 799 887	
	Débiteurs divers	1 193 265	1 193 265	
	Charges constatées d'avances	5 065	5 065	
	TOTAL DES CREANCES	**14 415 852**	**14 413 134**	**2 719**

Prêts accordés en cours d'exercice

Remboursements obtenus en cours d'exercice

Prêts et avances consentis aux associés (personnes physiques)

TALENZ SOFIDEM LAVAL
COMMISSAIRE aux comptes
2 Rue J.B. Lamarck CS 52145 - 53021 LAVAL

Dettes

Règlement ANC 2022-06	31/12/2025	1 an au plus	1 à 5 ans	plus de 5 ans
DETTES				
Emprunts obligataires convertibles				
Autres emprunts obligataires				
Emprunts dettes ets de crédit à 1an max. à l'origine				
Emprunts dettes ets de crédit à plus 1 an à l'origine	490 226	490 226		
Emprunts et dettes financières divers				
Fournisseurs et comptes rattachés	191 626	191 626		
Personnel et comptes rattachés	86 574	86 574		
Sécurité sociale et autres organismes sociaux	87 089	87 089		
Impôts sur les bénéfices				
Taxes sur la valeur ajoutée	102 901	102 901		
Obligations cautionnées				
Autres impôts, taxes et assimilés	16 860	16 860		
Dettes sur immobilisations et comptes rattachés				
Groupe et associés				
Autres dettes	28 794 415	28 794 415		
Dette représentative de titres empruntés				
Produits constatés d'avance				
TOTAL DES DETTES	**29 769 691**	**29 769 691**		

Emprunts souscrits en cours d'exercice	
Emprunts remboursés en cours d'exercice	1 212 100
Emprunts dettes associés (personnes physiques)	

TALENZ SOFIDEM LAVAL
COMMISSAIRE aux comptes
2 Rue J.B. Lamarck CS 52145 - 53021 LAVAL

Produits à recevoir

	Règlement ANC 2022-06	31/12/2025
Total des Produits à recevoir		**308 998**
Autres créances clients		**214 758**
CLIENTS - FACTURES A ETABLIR	488	
CLIENTS - FACTURES A ETABLIR GROUPE	214 270	
Autres créances		**94 239**
ETAT - SUBVENT. D'EXPLOIT. A RECEVO	82 680	
INTERETS CC A PAYER - SAS VIN VO	10 105	
DIVERS CPTES DEB - CPT ATT FILIALES	1 454	

TALENZ SOFIDEM LAVAL
COMMISSAIRE aux comptes
2 Rue J.B. Lamarck CS 52145 - 53021 LAVAL

Charges constatées d'avance

	Période	Montants	31/12/2025
Charges constatées d'avance - EXPLOITATION			**5 065**
		5 065	
Charges constatées d'avance - FINANCIERES			
Charges constatées d'avance - EXCEPTIONNELLES			
	TOTAL		**5 065**

TALENZ SOFIDEM LAVAL
COMMISSAIRE aux comptes
2 Rue J.B. Lamarck CS 52145 - 53021 LAVAL

Capital social

ACTIONS / PARTS SOCIALES

	31/12/2025	Nombre	Val. Nominale	Montant
Du capital social début exercice		510 034,00	8,0000	4 080 272,00
Emises pendant l'exercice				
Remboursées pendant l'exercice		118 517,00	8,0000	948 136,00
Du capital social fin d'exercice		**391 517,00**	**8,0000**	**3 132 136,00**

TALENZ SOFIDEM LAVAL
COMMISSAIRE aux comptes
2 Rue J.B. Lamarck CS 52145 - 53021 LAVAL

Variations des Capitaux Propres

Règlement ANC 2022-06	Capitaux propres clôture 31/12/2024	Affectation du résultat N-1 [1]	Apports avec effet rétroactif	Variations en cours d'exercice [2]	Capitaux propres clôture 31/12/2025
Capital social	4 080 272			(948 136)	3 132 136
Primes d'émission, de fusion, d'apport ...	9 247				9 247
Ecarts de réévaluation					
Réserve légale	1 064 588	772			1 065 360
Réserves statutaires ou contractuelles	1 761 203			2 784 100	4 545 303
Réserves réglementées	390 562				390 562
Autres réserves	7 100 358	6 944			7 107 302
Report à nouveau					
Résultat de l'exercice	7 716	(7 716)		(202 471)	(202 471)
Subventions d'investissement	2 784 100			(2 784 100)	
Provisions réglementées					
TOTAL	**17 198 047**			**(1 150 607)**	**16 047 440**

Date de l'assemblée générale 30/06/2025
Dividendes attribués
[1] dont dividende provenant du résultat n-1
Capitaux propres à l'ouverture de l'exercice après affectation du résultat n-1 17 198 047
Capitaux propres à l'ouverture de l'exercice après apports avec effet rétroactif 17 198 047
[2] Dont variation dues à des modifications de structure au cours de l'exercice
Variation des capitaux propres au cours de l'exercice hors opérations de structure (1 150 607)

La subvention d'investissement de 2 784 k€ reçue en 2010, pour financer le rachat d'une société, a été reclassée en réserves indisponibles en raison de son caractère non remboursable, le projet ayant été abandonné.

TALENZ SOFIDEM LAVAL
COMMISSAIRE aux comptes
2 Rue B. Lamarck CS 52145 - 53022 LAVAL

Provisions

Règlement ANC 2022-06

		Début exercice	Augmentations	Diminutions Utilisées	Diminutions Non utilisées	31/12/2025
PROVISIONS REGLEMENTEES	Reconstruction gisements miniers et pétroliers					
	Provisions pour investissement					
	Provisions pour hausse des prix					
	Provisions pour amortissements dérogatoires					
	Provisions fiscales pour prêts d'installation					
	Provisions autres					
	PROVISIONS REGLEMENTEES					
PROVISIONS POUR RISQUES ET CHARGES	Pour litiges	40 000	1 534 450			1 574 450
	Pour garanties données aux clients					
	Pour amendes et pénalités					
	Pour pertes de change					
	Pour pensions et obligations similaires	32 838		1 239		31 599
	Pour impôts					
	Pour renouvellement des immobilisations					
	Provisions pour gros entretien et grandes révisions					
	Pour chges sociales et fiscales sur congés à payer					
	Autres					
	PROVISIONS POUR RISQUES ET CHARGES	**72 838**	**1 534 450**	**1 239**		**1 606 049**
PROVISIONS POUR DEPRECIATION	Sur immobilisations incorporelles					
	Sur immobilisations corporelles					
	Sur immobilisations des titres mis en équivalence					
	Sur immobilisations titres de participation	1 524	200 000			201 524
	Sur immobilisations autres immo. financières	2 169				2 169
	Sur stocks et en-cours	1 124 908	381 201	1 124 908		381 201
	Sur comptes clients		21 450			21 450
	Autres	4 117				4 117
	PROVISIONS POUR DEPRECIATION	**1 132 718**	**602 651**	**1 124 908**		**610 462**
	TOTAL GENERAL	**1 205 556**	**2 137 102**	**1 126 147**		**2 216 511**

Dont dotations et reprises	- d'exploitation	402 651	1 126 147
	- financières	200 000	
	- exceptionnelles	1 534 450	

Titres mis en équivalence : montant de la dépréciation à la clôture de l'exercice calculée selon les règles prévues à l'article 39-1.5e du C.G.I.

TALENZ SOFIDEM LAVAL
COMMISSAIRE aux comptes
2 R. rue J.B. Lamarck CS 52145 - 53021 LAVAL

Ventilation du chiffre d'affaires

		31/12/2025
Chiffre d'affaires par secteur d'activité		**22 286 669**
Production vendue Biens		**21 908 580**
VENTES VINS CONDITIONNES FRANCE	2 979	
VENTES VINS VRAC FRANCE	9 258 222	
VENTES VINS VRAC FRANCE TAUX REDUIT	114 514	
VENTES VINS VRAC FRANCE EXO	109 776	
VENTES VINS VRAC GROUPE	12 402 872	
VENTES VINS CONDIT. ADHERENT	20 218	
Production vendue Services		**378 089**
PERSONNEL GROUPE	78 000	
REFACT AUT. PREST. SCES GROUPE	4 500	
REFACT HONORAIRES ADHERENT	36 663	
REFACT HONORAIRES ADHERENT EXO	94	
MISE A DISPOSITION PERSONNEL FACTUR	9 840	
REFACTURATION STOCKAGE	71 166	
REFACTURATIONS DIVERSES TVA	4 848	
REFACTURATION FRAIS PRESIDENT	4 162	
AUTRES REFACTURATIONS GROUPE	25 188	
AUTRES REFACTURATIONS GROUPE EXO	5 782	
AUTRES REFACTURATIONS GROUPE 5.5%	550	
REFACT LOCATIONS GROUPE	8 000	
AUTRES REFACTURATIONS ADHERENT	29 185	
REFACTURATIONS TRANSPORTS ADHERENTS	100 111	
Chiffre d'affaires par marché géographique		**22 286 669**
Chiffre d'affaires FRANCE		**22 286 669**
VENTES VINS CONDITIONNES FRANCE	2 979	
VENTES VINS VRAC FRANCE	9 258 222	
VENTES VINS VRAC FRANCE TAUX REDUIT	114 514	
VENTES VINS VRAC FRANCE EXO	109 776	
VENTES VINS VRAC GROUPE	12 402 872	
VENTES VINS CONDIT. ADHERENT	20 218	
PERSONNEL GROUPE	78 000	
REFACT AUT. PREST. SCES GROUPE	4 500	
REFACT HONORAIRES ADHERENT	36 663	
REFACT HONORAIRES ADHERENT EXO	94	
MISE A DISPOSITION PERSONNEL FACTUR	9 840	
REFACTURATION STOCKAGE	71 166	
REFACTURATIONS DIVERSES TVA	4 848	
REFACTURATION FRAIS PRESIDENT	4 162	
AUTRES REFACTURATIONS GROUPE	25 188	
AUTRES REFACTURATIONS GROUPE EXO	5 782	
AUTRES REFACTURATIONS GROUPE 5.5%	550	
REFACT LOCATIONS GROUPE	8 000	
AUTRES REFACTURATIONS ADHERENT	29 185	
REFACTURATIONS TRANSPORTS ADHERENTS	100 111	

TALENZ SOFIDEM LAVAL
COMMISSAIRE aux comptes
2 Rue J.B. Lamarck CS 52145 - 53021 LAVAL

Charges à payer

	Règlement ANC 2022-06	31/12/2025
Total des Charges à payer		**274 481**
Dettes fournisseurs et comptes rattachés		**127 461**
FOURNISS. - FACT. NON PARVENUES	91 461	
FOURNISS. - FACT. NON PARVENUES GRO	36 000	
Dettes fiscales et sociales		**136 637**
PERSONNEL - PROV. CONGES PAYER	86 574	
CHARGES SOCIALES / CONGES PAYES	36 504	
ETAT - CHARGES A PAYER	13 058	
ETAT - TAXE APPRENTISSAGE	501	
Autres dettes		**10 383**
CLIENTS - AVOIRS A ETABLIR	383	
DIVERS - CHARGES A PAYER	10 000	

TALENZ SOFIDEM LAVAL
COMMISSAIRE aux comptes
2 Rue J.B. Lamarck CS 52145 - 53002 LAVAL

Rémunérations des Dirigeants

	31/12/2025
Rémunérations des membres :	
- des organes d'administration	20 645
- des organes de direction	
- des organes de surveillance	

En application du principe du respect du droit des personnes, cette information n'est pas toujours servie, car elle aurait pour effet indirect de fournir des renseignements à caractère individuel.

TALENZ SOFIDEM LAVAL
COMMISSAIRE aux comptes
2 Rue J.B. Lamarck CS 52145 - 53002 LAVAL

ANNEXE AUX COMPTES ANNUELS

Engagements financiers

	31/12/2025	Engagements financiers donnés	Engagements financiers reçus
Effets escomptés non échus			
Avals, cautions et garanties			
AVALS ET CAUTIONS			35 099
			35 099
Engagements de crédit-bail			
Engagements en pensions, retraite et assimilés			
IDR			
Autres engagements			
AUTORISATION FACILITE DE CAISSE CREDIT COOPERATIF			1 000 000
AUTORISATION FACILITE DE CAISSE CREDIT AGRICOLE			7 500 000
AUTORISATION FACILITE DE CAISSE BPS			152 000
			8 652 000
Total des engagements financiers (1)			**8 687 099**

(1) Dont concernant :
- Les dirigeants
- Les filiales
- Les participations
- Les autres entreprises liées

TALENZ SOFIDEM LAVAL
COMMISSAIRE aux comptes
2R rue J.B. Lamarck CS 52145 - 53021 LAVAL

Engagements de crédit-bail

	Terrains	Constructions	Matériels et outillages	Autres	31/12/2025
Valeur à la signature du contrat					
Coût d'entrée de l'actif					
Dot. aux amortissements théoriques					
De l'exercice					
Cumulées					
TOTAL					
Valeur nette					
Redevances payées					
De l'exercice					
Cumulées					
TOTAL					
Redevances restant à payer					
à 1 an au plus					
entre 1 et 5 ans					
à plus de 5 ans					
TOTAL					
Prix d'achat résiduel					
à 1 an au plus					
entre 1 et 5 ans					
à plus de 5 ans					
TOTAL					

TALENZ SOFIDEM LAVAL
COMMISSAIRE aux comptes
2 Rue J.B. Lamarck CS 52145 - 53021 LAVAL

Répartition des effectifs par catégorie

EFFECTIF MOYEN PAR CATEGORIE

	31/12/2025	Interne	Externe
Ouvriers			
Employés, techniciens, agents de maîtrise			
Cadres et ingénieurs		5	
Autres catégories		6	
TOTAL		**11**	

TALENZ SOFIDEM LAVAL
COMMISSAIRE aux comptes
2 Rue J.B. Lamarck CS 52145 - 53021 LAVAL

Produits et charges exceptionnels

	Montants	31/12/2025
Produits exceptionnels		**1 534 450**
Charges exceptionnelles		**1 534 450**
Résultat exceptionnel		

Des pénalités pour non apport ont été facturées à un adhérent à hauteur de 1 534k€. Dans un principe de prudence concernant la recouvrabilité de cette somme, une provision pour risque a été constatées pour le même montant.

TALENZ SOFIDEM LAVAL
COMMISSAIRE aux comptes
2 Rue J.B. Lamarck CS 52145 - 53021 LAVAL

COMPTES N-1 ARRETES ET PUBLIES



Bilan Actif

		31/12/2024		
		Brut	Amort. et Dépréc.	Net
	Capital souscrit non appelé (I)			
ACTIF IMMOBILISE	**IMMOBILISATIONS INCORPORELLES**			
	Frais d'établissement			
	Frais de développement			
	Concessions brevets droits similaires			
	Fonds commercial (1)			
	Autres immobilisations incorporelles	16 022	16 022	
	Avances et acomptes			
	IMMOBILISATIONS CORPORELLES			
	Terrains			
	Constructions			
	Installations techniques,mat. et outillage indus.	22 770	5 419	17 351
	Autres immobilisations corporelles	58 914	44 368	14 546
	Immobilisations en cours			
	Avances et acomptes			
	IMMOBILISATIONS FINANCIERES (2)			
	Participations évaluées selon mise en équival.			
	Autres participations	7 848 351	1 524	7 846 826
	Créances rattachées à des participations			
	Autres titres immobilisés	26 582		26 582
	Prêts			
	Autres immobilisations financières	2 719	2 169	550
	TOTAL (II)	**7 975 357**	**69 502**	**7 905 856**
ACTIF CIRCULANT	**STOCKS ET EN-COURS**			
	Matières premières, approvisionnements	28 737 517	1 124 908	27 612 609
	En-cours de production de biens			
	En-cours de production de services			
	Produits intermédiaires et finis			
	Marchandises			
	Avances et Acomptes versés sur commandes	1 510		1 510
	CREANCES (3)			
	Créances clients et comptes rattachés	1 217 162		1 217 162
	Autres créances	9 444 374	4 117	9 440 256
	Capital souscrit appelé, non versé			
	VALEURS MOBILIERES DE PLACEMENT			
	DISPONIBILITES	1 397 543		1 397 543
COMPTES DE REGULARISATION	Charges constatées d'avance	6 161		6 161
	TOTAL (III)	**40 804 266**	**1 129 025**	**39 675 241**
	Frais d'émission d'emprunt à étaler (IV)			
	Primes de remboursement des obligations (V)			
	Ecarts de conversion actif (VI)			
	TOTAL ACTIF (I à VI)	**48 779 624**	**1 198 527**	**47 581 097**

(1) dont droit au bail
(2) dont immobilisations financières à moins d'un an
(3) dont créances à plus d'un an

TALENZ SOFIDEM LAVAL
COMMISSAIRE aux comptes
2 Rue J.B. Lamarck CS 52145 - 53021 LAVAL

Bilan Passif

		31/12/2024
Capitaux Propres	Capital social ou individuel	4 080 272
	Primes d'émissions, de fusions, d'apports, ...	9 247
	Ecarts de réévaluation	
	RESERVES	
	Réserve légale	1 064 588
	Réserves statutaires ou contractuelles	413 264
	Réserves réglementées	1 738 501
	Autres réserves	7 100 358
	Report à nouveau	
	Résultat de l'exercice (bénéfice ou perte)	7 716
	Subventions d'investissement	2 784 100
	Provisions réglementées	
	Total des capitaux propres	**17 198 047**
Autres fonds propres	Produits des émissions de titres participatifs	
	Avances conditionnées	2 645
	Total des autres fonds propres	**2 645**
Provisions	Provisions pour risques	40 000
	Provisions pour charges	32 838
	Total des provisions	**72 838**
DETTES (1)	**DETTES FINANCIERES**	
	Emprunts obligatoires convertibles	
	Autres emprunts obligataires	
	Emprunts dettes auprès des établissements de crédit (2)	1 702 327
	Emprunts et dettes financières divers (3)	28 416
	Avances et acomptes reçus sur commandes en cours	
	DETTES D'EXPLOITATION	
	Dettes fournisseurs et comptes rattachés	294 510
	Dettes fiscales et sociales	375 173
	DETTES DIVERSES	
	Dettes sur immobilisations et comptes rattachés	
	Autres dettes	27 907 141
	Produits constatés d'avances	
	Total des dettes	**30 307 567**
	Ecarts de conversion passif	
	TOTAL PASSIF	**47 581 097**
	Résultat de l'exercice exprimé en centimes	7 715,82
	(1) Dont dettes à moins d'un an	29 817 341
	(2) Dont concours banc. courants, et soldes créditeurs de banques et CCP	
	(3) Dont emprunts participatifs	

TALENZ SOFIDEM LAVAL
COMMISSAIRE aux comptes
2 Rue J.B. Lamarck CS 52145 - 53021 LAVAL

Compte de Résultat 1/2

		31/12/2024
PRODUITS D'EXPLOITATION	Ventes de marchandises	
	Production vendue (Biens)	22 675 349
	Production vendue (Services)	370 715
	Montant net du chiffre d'affaires	**23 046 064**
	Production stockée	
	Production immobilisée	
	Subventions d'exploitation	413 603
	Reprises sur provisions et amortissements, transferts de charges	20 780
	Autres produits	600
	Total des produits d'exploitation	**23 481 047**
CHARGES D'EXPLOITATION	Achats de marchandises	4 199
	Variation de stock	
	Achats de matières et autres approvisionnements	15 524 736
	Variation de stock	6 068 054
	Autres achats et charges externes	815 690
	Impôts, taxes et versements assimilés	17 468
	Salaires et traitements	556 719
	Charges sociales du personnel	167 130
	Cotisations personnelles de l'exploitant	
	Dotations aux amortissements :	
	- sur immobilisations	9 690
	- charges d'exploitation à répartir	
	Dotations aux dépréciations :	
	- sur immobilisations	
	- sur actif circulant	747 918
	Dotations aux provisions	3 202
	Autres charges	20 409
	Total des charges d'exploitation	**23 935 216**
	RESULTAT D'EXPLOITATION	**(454 169)**

TALENZ SOFIDEM LAVAL
COMMISSAIRE aux comptes
2 Rue J.B. Lamarck CS 52145 - 53021 LAVAL

Compte de Résultat 2/2

		31/12/2024
	RESULTAT D'EXPLOITATION	**(454 169)**
Opéra-comm.	Bénéfice attribué ou perte transférée	
	Perte supportée ou bénéfice transféré	
PRODUITS FINANCIERS	De participations (3)	418
	D'autres valeurs mobilières et créances d'actif immobilisé (3)	
	Autres intérêts et produits assimilés (3)	64 683
	Reprises sur provisions et dépréciations et transferts de charges	217 000
	Différences positives de change	
	Produits nets sur cessions de valeurs mobilières de placement	
	Total des produits financiers	**282 100**
CHARGES FINANCIERES	Dotations aux amortissements, aux dépréciations et aux provisions	
	Intérêts et charges assimilées (4)	48 791
	Différences négatives de change	
	Charges nettes sur cessions valeurs mobilières de placement	
	Total des charges financières	**48 791**
	RESULTAT FINANCIER	**233 310**
	RESULTAT COURANT AVANT IMPOTS	**(220 859)**
PRODUITS EXCEPTIONNELS	Sur opérations de gestion	
	Sur opérations en capital	7 216 965
	Reprises sur provisions et dépréciations et transferts de charges	1 543 692
	Total des produits exceptionnels	**8 760 657**
CHARGES EXCEPTIONNELLES	Sur opérations de gestion	
	Sur opérations en capital	8 532 082
	Dotations aux amortissements, aux dépréciations et aux provisions	
	Total des charges exceptionnelles	**8 532 082**
	RESULTAT EXCEPTIONNEL (Bénéfice ou perte)	**228 575**
	PARTICIPATION DES SALARIES	
	IMPOTS SUR LES BENEFICES	
	TOTAL DES PRODUITS	**32 523 804**
	TOTAL DES CHARGES	**32 516 088**
	RESULTAT DE L'EXERCICE	**7 716**

(1) dont produits afférents à des exercices antérieurs
(2) dont charges afférentes à des exercices antérieurs
(3) dont produits concernant les entreprises liées 48 228
(4) dont intérêts concernant les entreprises liées

TALENZ SOFIDEM LAVAL ★ COMMISSAIRE aux comptes ★ 2 Rue J.B. Lamarck CS 52145 - 53021 LAVAL

TALENZ
ARES

COMPTES ANNUELS

Certifiés conforme le 20/10/2026
José MARTINEZ - Président

Règles et Méthodes Comptables

Introduction

Le bilan de l'exercice présente un total de **47 425 825** euros.

Le compte de résultat, présenté sous forme de liste, affiche un total **produits** de **25 053 020** euros et un total **charges** de **25 255 491** euros, dégageant ainsi un **résultat** de **-202 471** euros.

La présente Annexe fait partie intégrante des comptes annuels de l'exercice ouverts le **01/01/2025** et clôturés le **31/12/2025,** ayant une durée de **12** mois.

Principes comptables, méthodes d'évaluation et comparabilité des comptes

Les comptes annuels de l'exercice clos le **31/12/2025** ont été établis conformément aux dispositions du Code de Commerce et du règlement ANC 2022-06 du 4 novembre 2022 relatif à la modernisation des états financiers, applicable aux exercices ouverts à compter du 1er janvier 2025 et modifiant le règlement n°2014-03 du 5 juin 2014 relatif au plan comptable général, amendé par le règlement n°2016-07.

Les conventions générales comptables ont été appliquées avec sincérité dans le respect du principe de prudence, conformément aux hypothèses de base :

- Continuité de l'exploitation
- Permanence des méthodes comptables d'un exercice à l'autre, exception de la présentation des états financiers,
- Indépendance des exercices
- Importance relative

et conformément aux règles générales d'établissement et de présentation des comptes annuels.

Modes et méthodes d'évaluation appliqués aux divers postes du bilan

La méthode de base retenue pour l'évaluation des éléments inscrits en comptabilité est la méthode des coûts historiques.

Aucun changement dans les méthodes d'évaluation n'a été apporté au cours de l'exercice.

Règles et Méthodes Comptables

Informations relatives à la première application du règlement ANC 2022-06 - Changement de méthode

Le changement de règlementation comptable lié à la première application du règlement ANC 2022-06 est constitutif d'un changement de méthode comptable dont les principaux effets sont les suivants :

- **Redéfinition du résultat exceptionnel**, recentrée sur les opérations non récurrentes, inhabituelles et significatives ;
- **Suppression de la technique du transfert de charges**, les produits et charges correspondants étant désormais comptabilisés directement dans les comptes appropriés selon leur nature ;
- **Modification du plan de comptes et introduction d'une nouvelle nomenclature**, notamment pour assurer la cohérence avec les nouvelles rubriques des états financiers ;
- **Refonte des modèles d'états financiers** (bilan, compte de résultat et annexes), intégrant de nouvelles rubriques et une présentation plus lisible de l'activité et de la performance.

L'application du règlement est prospective à compter du 1er janvier 2025.

Afin d'assurer une meilleure information avec les comptes annuels de l'exercice en cours, le bilan et le compte de résultat de l'exercice précédent tels qu'ils ont été arrêtés et publiés selon le référentiel comptable alors en vigueur, antérieurement à l'entrée en application du règlement ANC n°2022-06, sont insérés en fin d'annexe.

Modalités de première application et comparabilité (Exercice 2024) conformément aux dispositions transitoires, ce changement est appliqué de manière prospective à compter du 1er janvier 2025. Par conséquent :

* Absence de retraitement du résultat 2024 : Les comptes de l'exercice précédent présenté à titre comparatif n'ont pas été retraités selon les nouvelles méthodes de comptabilisation. Le résultat net de l'exercice 2024 reste inchangé. Par exemple, les produits et charges qualifiés d'exceptionnels en 2024 n'ont pas été réanalysés au regard de la nouvelle définition.
* Reclassement de présentation : La colonne comparative 2024 a fait l'objet de reclassements pour assurer la conformité avec les nouveaux modèles d'états financiers obligatoires.
* Les principaux reclassements opérés sur la colonne 2024 sont les suivants :
  - les charges et produits exceptionnels de l'exercice 2024 ont été regroupés respectivement sur les lignes "Charges exceptionnelles" et "Produits exceptionnels".
  - Les transferts de charges d'exploitation de l'exercice 2024 ont été reclassés dans le poste "Reprise sur amortissement, dépréciations et provisions".

Impacts significatifs sur l'exercice clos (Exercice 2025) :

L'application des nouvelles règles au cours de l'exercice a conduit aux changements significatifs suivants par rapport aux méthodes antérieures :

* Résultat exceptionnel : Des éléments qui auraient été classés en résultat exceptionnel sous

JM

Règles et Méthodes Comptables

l'ancienne réglementation sont désormais comptabilisés en résultat d'exploitation (ou financier).
- Cession d'actif
- Subvention d'investissement

* Suppresion des transferts de charges : Les charges qui faisaient l'objet d'un transfert sont désormais traité selon leur nature :
- Les remboursements de charges de personnel sont crédités au compte 649 "remboursement de charges de personnel".

Présentation du bilan (colonne 2024) :

Des reclassements de compte à compte ont été effectués dans les réserves de la colonne 2024 afin de se conformer aux règles de présentation du règlement ANC 2022-06.

Faits marquants de l'exercice

Voir paragraphe "informations complémentaires pour donner une image fidèle".

Immobilisations corporelles et incorporelles

Les immobilisations corporelles sont évaluées à leur coût d'acquisition ou à leur coût de production.
Les intérêts des emprunts spécifiques à la production des immobilisations ne sont pas inclus dans le coût des immobilisations.

Les amortissements pour dépréciation sont calculés suivant la durée de vie prévue. Les taux les plus couramment pratiqué sont les suivants (L = Linéraire, D = Dégressif, E = Exceptionnel) :

Immobilisation	Amortissements pour dépréciation	Amortissements fiscalement pratiqués
Logiciels informatiques	33.33% D/L	33.33% D/L
Matériel et outillages industriels	5 à 10% D/L	5 à 10% D/L
Install. Générales agencts, amén	10% L	10% L
Matériel de transport	10% L	10% L
Matériel de bureau et informat.	10 à 20% L	10 à 20% L
Mobilier	10% L	10% L

Seuls les amortissements exceptionnels sont traités en amortissements dérogatoires.

Toutes les immobilisations ont été décomposées par nature de chaque composant. Chaque composant a été amorti sur sa période d'utilisation. Les écarts ont étés comptabilisés.

Participations et autres titres

La valeur brute est constituée par le coût d'achat hors frais accessoires. Lorsque la valeur d'inventaire est inférieure à la valeur brute, un provision pour dépréciation est constituée du montant de la différence.

Règles et Méthodes Comptables

En application de ce principe, une dépréciation de 200 k€ a été constatée sur les titres SUDVIN.

Stocks

Vins Récolte 2024

Pour les vins de la récolte 2024, dans la mesure où le complément de prix n'est pas connu à la date d'arrêté, les prix de rémunération retenus sont évalués sur la base des prix bruts prévisionnels de rémunération, produit par produit, à la date d'arrêté des comptes, déduction faite d'une décote pour tenir compte de la rotation des stocks.

Une provision pour dépréciation des stocks, égale à la différence entre la valeur brute déterminée suivant les modalités indiquées ci-dessus et le cours du jour ou de la valeur de réalisation déduction faite des frais proportionnels de ventes, est effectuée lorsque cette valeur est supérieure à l'autre terme énoncé.

Vins Récolte 2025

Pour les vins de la récolte 2025, dans la mesure où le complément de prix n'est pas connu à la date d'arrêté, les prix de rémunération retenus sont évalués sur la base des prix bruts prévisionnels de rémunération, produit par produit, à la date d'arrêté des comptes, déduction faite d'une décote pour tenir compte de la rotation des stocks.

Une provision pour dépréciation des stocks, égale à la différence entre la valeur brute déterminée suivant les modalités indiquées ci-dessus et le cours du jour ou de la valeur de réalisation déduction faite des frais proportionnels de ventes, est effectuée lorsque cette valeur est supérieure à l'autre terme énoncé.

La dépréciation des stocks à hauteur de 381k € concerne le stock Vrac des années antérieures.

Créances

Les créances sont valrosiées à leur valeur nominale. Une provision pour dépréciation est pratiquée lorsque la valeur d'inventaire est inférieure à la valuer comptable.

Changements de méthode d'évaluation

Néant

Règles et Méthodes Comptables

Informations complémentaires pour donner une image fidèle

Afin que le lecteur des compte puisse porter un jugement avisé, l'information complémentaire suivante est donnée :

CAPITAL SOCIAL

Courant 2025, la SCA LES VIGNERONS DU VAL D'ORBIEU a procédé au remboursement de parts sociales :

- 55 082 parts détenues par SCAV de Névian
- 63 435 parts détenues par SCAV de Fabrezan

DOTATION DE LA CAISSE DE PEREQUATION

La caisse de péréquation a été dotée pour un montant de 3 000 000 € au 31/12/2021.

Une reprise a été faite pour un montant de 1 030 000 € au 31/12/2022.

Une reprise a été faite pour un montant de 1 100 000 € au 31/12/2024.

Sur l'exercice 2025, une reprise de 370 000 e a été faite.

Le solde à la clôture est donc de 500 000 €.

FAITS POST-CLÔTURE

Sur l'exercice 2025, la SCAV NEVIAN a décidé de quitter la coopérative et a demandé le remboursement de ses parts sociales. En avril 2026, cet adhérent a réintégré la coopérative en souscrivant le même nombre de parts sociales.

SOUSCRIPTIONS ET CESSIONS DE TITRES

La SCEA LES VIGNERONS DU VAL D'ORBIEU a souscris :

- 30 parts sociales de 8€ ADHESION LEUCATE TYPE 6
- 1 000€ de titres de participation de la société JHE
- 91.50€ de titres CREDIT COOPERATIF
- 398.25€ de participations NSCTV (CREDIT AGRICOLE)

TALENZ
ARES

LIASSE FISCALE

RÉPUBLIQUE
FRANÇAISE
Liberté
Égalité
Fraternité

IMPÔT SUR LES SOCIÉTÉS

N° 2065-SD
(2026)
Formulaire obligatoire
(art. 223 du Code général des impôts)
Timbre à date du service

Exercice ouvert le **01012025** et clos le **31122025** — Régime simplifié d'imposition ☐ — Régime réel normal ☒
Déclaration souscrite pour le résultat d'ensemble du groupe ☐ — Si PME innovante ☐ — Si option pour le régime optionnel de taxation au tonnage art. 209-0 B (entreprises de transport maritime) ☐

A IDENTIFICATION DE L'ENTREPRISE

Désignation de la société	Adresse du siège social
SCA COOP V.O.	
SIRET **77581225800041**	
Adresse du principal établissement	Ancienne adresse en cas de changement
DOMAINE DE JONQUIERES **11100 NARBONNE**	

RÉGIME FISCAL DES GROUPES

Les entreprises placées sous le régime des groupes de sociétés, doivent déposer cette déclaration en deux exemplaires (art 223 A à U du CGI)

Date d'entrée dans le groupe de la société déclarante

SIRET

Pour les sociétés filiales, désignation, adresse du lieu d'imposition et n° d' identification de la société mère :

B ACTIVITÉ

Activités exercées : **CAVE COOPERATIVE** — Si vous avez changé d'activité, cochez la case ☐

C RÉCAPITULATION DES ÉLÉMENTS D'IMPOSITION (cf. notice de la déclaration n°2065-SD)

1. Résultat fiscal Bénéfice imposable au taux normal : 0 — Bénéfice imposable à 15% — Déficit

Résultat net de cession, de concession ou de sous-concession des brevets et droits de propriété industrielle assimilés imposable au taux de 10%

2. Plus-values
PV à long terme imposables à 15% — PV à long terme imposables à 19% — PV exonérées (art. 238 quindecies)
Autres PV imposables à 19% — PV à long terme imposables à 0%

3. Abattements sur le bénéfice et exonérations
Entreprise nouvelle art. 44 sexies ☐ — Jeunes entreprises innovantes, art. 44 sexies-0 A ☐ — Zone franche urbaine Territoire entrepreneur art 44 octies A ☐ — Zone de revitalisation rurale, art. 44 quindecies ☐ — Zone de restructuration de la défense art 44 terdecies ☐
France ruralités revitalisation FRR art. 44 quindecies A ☐ — Zone franche d'activité nouvelle génération art.44 quaterdecies ☐ — Zone de développement prioritaire art. 44 septdecies ☐ — Bassins d'emploi à redynamiser, art. 44 duodecies ☐ — Autres dispositifs ☐
Bassins urbains à dynamiser (BUD) art.44 sexdecies ☐
Sociétés d'investissements immobiliers cotées ☐ — Bénéfice ou déficit exonéré (indiquer + ou - selon le cas) — Plus-values exonérées relevant du taux de 15%

4. Option pour le crédit d'impôt outre-mer dans le secteur productif art. 244 quater W du CGI ☐

F CONTRIBUTION EXCEPTIONNELLE SUR LES BENEFICES DES GRANDES ENTREPRISES (CES) (cf. notice déclaration n°2065-SD)

Base d'imposition — Chiffre d'affaires — Taux d'imposition

I CONTRIBUTION EXCEPTIONNELLE SUR LES GRANDES ENTREPRISES DE TRANSPORT MARITIME (CTM) (notice n°2065-SD)

Base d'imposition — Taux d'imposition

D IMPUTATIONS (cf. notice de la déclaration n°2065-SD)

1. Au titre des revenus mobiliers de source française ou étrangère, ayant donné lieu à la délivrance d'un certificat de crédits d'impôts
2. Au titre des revenus auxquels est attaché, en vertu d'une convention fiscale conclue avec un Etat étranger, un territoire ou une collectivité territoriale d'Outre-Mer, un crédit d'impôt représentatif de l'impôt de cet Etat, territoire ou collectivité.

E CONTRIBUTION ANNUELLE SUR LES REVENUS LOCATIFS (cf. notice de la déclaration n°2065-SD)

Recettes nettes soumises à la contribution de 2,5%

F COMPTABILITÉ INFORMATISÉE

L'entreprise dispose-t-elle d'une comptabilité informatisée ? OUI — Si oui, indication du logiciel utilisé : SAGE 100

Nom et adresse du professionnel de l'expertise comptable : I	Nom et adresse du conseil :
LOIC JOUVERT BP 10030 354A RUE DU BON VENT 84004 AVIGNON CEDEX 1 Tél :	Tél :

Identité du déclarant :

Date : 28052026 Lieu : AVIGNON

Qualité et nom du signataire : DIRECTEUR GENERAL

Signature : REFFLE JEAN LOUIS

Examen de conformité fiscale (ECF) ☐ — ***prestataire :***

Formulaire obligatoire
(art. 223 du Code général des impôts)

IMPOT SUR LES SOCIETES
ANNEXE A LA DECLARATION N° 2065

N° 2065 Bis-SD
(2026)

(A ne remplir que sur les exemplaires "en continu")

Désignation de l'entreprise et date de clôture de l'exercice **SCA COOP V.O.** **31122025**

G RÉPARTITION DES PRODUITS DES ACTIONS ET PARTS SOCIALES, AINSI QUE DES REVENUS ASSIMILÉS DISTRIBUÉS

1. Montant global brut des distributions correspondant aux intérêts, dividendes, revenus et autres produits des actions et parts sociales payables aux associés, actionnaires et porteurs de parts	Payées par la société elle-même	(a)	
	Payées par un établissement chargé du service des titres	(b)	
2. Montant des distributions correspondant à des rémunérations ou avantages dont la société ne désigne pas le (les) bénéficiaire(s)		(c)	
3. Montant des prêts, avances ou acomptes consentis aux associés, actionnaires et porteurs de parts, soit directement, soit par personnes interposées		(d)	
4. Montant des distributions autres que celles visées en (a),(b),(c) et (d) ci-dessus **(A préciser par nature sur les lignes e à h)**		(e)	
		(f)	
		(g)	
		(h)	
5. Montant des revenus distribués éligibles à l'abattement de 40% prévu au 2° du 3 de l'article 158 du CGI		(i)	
6. Montant des revenus distribués non éligibles à l'abattement de 40% prévu au 2° du 3 de l'article 158 du CGI		(j)	
7. Montant des revenus répartis		total (a à h)	

H RÉMUNÉRATIONS NETTES VERSÉES AUX MEMBRES DE CERTAINES SOCIÉTÉS

Nom, prénoms, domicile et qualité (art. 48-1 à 6 ann. III au CGI) : - SARL - tous les associés ; - SCA - associés gérants ; - SNC ou SCS - associés en nom ou commandités ; - SEP et sté de copropriétaires de navires - associés, gérants ou copropriétaires	Pour les SARL : Nombre de parts sociales appartenant à chaque associé en toute propriété ou en usufruit	Sommes versées, au cours de la période retenue pour l'assiette de l'impôt sur les sociétés, à chaque associé, gérant ou non, désigné col. 1, à titre de traitements, émoluments, indemnités, remboursements forfaitaires de frais ou autres rémunérations de ses fonctions dans la société. Année au cours de laquelle le versement a été effectué	Montant des sommes versées : à titre de traitements émoluments et indemnités proprement dits	à titre de frais de représentation, de mission et de déplacement : Indemnités forfaitaires	à titre de frais de représentation, de mission et de déplacement : Remboursements	à titre de frais professionnels autres que ceux visés dans les colonnes 5 et 6 : Indemnités forfaitaires	à titre de frais professionnels autres que ceux visés dans les colonnes 5 et 6 : Remboursements
1	2	3	4	5	6	7	8

Formulaire obligatoire
(art. 223 du Code général des impôts)

IMPOT SUR LES SOCIETES
ANNEXE A LA DECLARATION N° 2065

N° 2065 Bis-SD (SUITE)
(2026)

(A ne remplir que sur les exemplaires "en continu")

Désignation de l'entreprise et Date de clôture de l'exercice

SCA COOP V.O.

31122025

I	DIVERS

NOM ET ADRESSE DU PROPRIETAIRE DU FONDS (en cas de gérance libre)

ADRESSES DES AUTRES ETABLISSEMENTS (Si ce cadre est insuffisant, joindre un état du même modèle)

J	CADRE NE CONCERNANT QUE LES ENTREPRISES PLACÉES SOUS LE RÉGIME SIMPLIFIÉ D'IMPOSITION
REMUNERATIONS	Montant brut des salaires **abstraction faite des sommes comprises dans les DSN et versées aux apprentis sous contrat et aux handicapés, figurant sur les DSN de 2025,** montant total des bases brutes fiscales. Ils doivent être majorés, le cas échéant, des indemnités exonérées de la taxe sur les salaires, telles notamment les sommes portées au titre de la contribution de l'employeur à l'acquisition des chèques-vacances par les salariés.
	Rétrocessions d'honoraires, de commissions et de courtages

MOINS-VALUES A LONG TERME IMPOSÉES À 0 %,15% ou 19 %

	Taux de 0 %	Taux de 15 % (art. 219 I a*ter* et a*quater*)	Taux de 19 %
MVLT restant à reporter à l'ouverture de l'exercice			
MVLT imputée sur les PVLT de l'exercice			
MVLT réalisée au cours de l'exercice			
MVLT restant à reporter			

K	CADRE NE CONCERNANT QUE LES ORGANISMES BENEFICIAIRES DE DONS (article 222 bis du CGI)	
	Montant cumulé des dons et versements mentionnés sur les reçus, attestations ou tous autres documents et perçus au titre de l'exercice	
	Nombre de reçus, attestations ou tous autres documents délivrés au titre de l'exercice	

Formulaire obligatoire (article 53 A du code général des impôts)

① BILAN - ACTIF

DGFiP N° 2050 2026

Désignation de l'entreprise : SCA COOP V.O.

Durée de l'exercice exprimée en nombre de mois * 12

Adresse de l'entreprise : DOMAINE DE JONQUIERES 11100 NARBONNE

Durée de l'exercice précédent * 12

Numéro SIRET * 7 7 5 8 1 2 2 5 8 0 0 0 4 1

Néant ☐ *

			Brut 1		Amortissements, provisions 2	Exercice N, clos le 31122025 Net 3	N-1 31122024 Net 4
	Capital souscrit non appelé (I)	AA					
ACTIF IMMOBILISÉ *	Frais d'établissement *	AB		AC			
	Frais de développement *	CX		CQ			
	Concessions, brevets et droits similaires	AF		AG			
	Fonds commercial	AH		AI			
	Autres immobilisations incorporelles (1)	AJ	16 022	AK	16 022		
	Immobilisations incorporelles en cours, avances et acomptes	AL		AM			
	Terrains	AN		AO			
	Constructions	AP		AQ			
	Installations techniques, matériel et outillage industriels	AR	25 379	AS	8 717	16 662	17 351
	Autres immobilisations corporelles	AT	58 914	AU	49 820	9 093	14 546
	Immobilisations corporelles en cours, avances et acomptes	AV		AW			
	Participations	CS	7 849 591	CT	201 524	7 648 066	7 846 826
	Titres immobilisés de l'activité de portefeuille	CU		CV			
	Créances rattachées à des participations	BB		BC			
	Autres titres immobilisés	BD	27 072	BE		27 072	26 582
	Prêts	BF		BG			
	Autres immobilisations financières *	BH	2 719	BI	2 169	550	550
	TOTAL (II)	BJ	**7 979 696**	BK	**278 253**	**7 701 443**	**7 905 856**
ACTIF CIRCULANT	Matières premières, approvisionnements	BL	24 892 291	BM	381 201	24 511 090	27 612 609
	En cours de production de biens	BN		BO			
	En cours de production de services	BP		BQ			
	Produits intermédiaires et finis	BR		BS			
	Marchandises	BT		BU			
	Avances et acomptes versés sur commandes	BV	830	BW		830	1 510
	Clients et comptes rattachés (3) *	BX	3 999 037	BY	21 450	3 977 587	1 217 162
	Autres créances (3)	BZ	10 409 032	CA	4 117	10 404 915	9 440 256
	Capital souscrit et appelé, non versé	CB		CC			
	Valeurs mobilières de placement (dont actions propres :)	CD		CE			
	Disponibilités	CF	824 895	CG		824 895	1 397 543
Comptes de régularisation	Charges constatées d'avance (3) *	CH	5 065	CI		5 065	6 161
	TOTAL (III)	CJ	**40 131 150**	CK	**406 768**	**39 724 382**	**39 675 241**
	Frais d'émission d'emprunt (IV)	CW					
	Primes de remboursement des emprunts (V)	CM					
	Ecarts de conversion actif et différences d'évaluation * (VI)	CN					
	TOTAL GENERAL (I à VI)	CO	**48 110 846**	1A	**685 021**	**47 425 825**	**47 581 097**

Renvois : (1) Dont droit au bail

(2) Part à moins d'un an des immobilisations financières nettes CP

(3) Part à plus d'un an CR

Clause de réserve de propriété * Immobilisations :

Stocks :

Créances :

* Des explications concernant cette rubrique sont données dans la notice n° 2032

Formulaire obligatoire (article 53 A du Code général des impôts)

(2) BILAN - PASSIF avant répartition

DGFiP N° 2051 2026

Désignation de l'entreprise SCA COOP V.O. — Néant ☐*

			Exercice N	Exercice N-1
CAPITAUX PROPRES	Capital social ou individuel (1) * (Dont versé : 3 132 136)	DA	3 132 136	4 080 272
	Primes d'émission, de fusion, d'apport, ...	DB	9 247	9 247
	Ecarts de réévaluation (2) * (dont écart d'équivalence EK)	DC		
	Réserve légale (3)	DD	1 065 360	1 064 588
	Réserves statutaires ou contractuelles	DE	4 545 303	1 761 203
	Réserves réglementées (3)* (Dont réserve spéciale des provisions pour fluctuation des cours B1)	DF	390 562	390 562
	Autres réserves (Dont réserve relative à l'achat d'oeuvres originales d'artistes vivants* EJ)	DG	7 107 302	7 100 358
	Report à nouveau	DH		
	RESULTAT DE L'EXERCICE (bénéfice ou perte)	DI	**(202 471)**	**7 716**
	Subventions d'investissement	DJ		2 784 100
	Provisions réglementées *	DK		
	TOTAL (I)	DL	**16 047 440**	**17 198 047**
Autres fonds propres	Produit des émissions de titres participatifs	DM		
	Avances conditionnées	DN	2 645	2 645
	TOTAL (II)	DO	**2 645**	**2 645**
Provisions pour risques et charges	Provisions pour risques	DP	1 574 450	40 000
	Provisions pour charges	DQ	31 599	32 838
	TOTAL (III)	DR	**1 606 049**	**72 838**
DETTES (4)	Emprunts obligataires convertibles	DS		
	Autres emprunts obligataires	DT		
	Emprunts et dettes auprès des établissements de crédit (5)	DU	490 226	1 702 327
	Emprunts et dettes financières divers (Dont emprunts participatifs EI)	DV		28 416
	Instruments financiers à terme	DI		
	Avances et acomptes reçus sur commandes en cours	DW		
	Dettes fournisseurs et comptes rattachés	DX	191 626	294 510
	Dettes fiscales et sociales	DY	293 424	375 173
	Dettes sur immobilisations et comptes rattachés	DZ		
	Autres dettes	EA	28 794 415	27 907 141
Comptes régul.	Produits constatés d'avance (4)	EB		
	TOTAL (IV)	EC	**29 769 691**	**30 307 567**
	Ecarts de conversion passif et différences d'évaluation* **(V)**	ED		
	TOTAL GENERAL (I à V)	EE	**47 425 825**	**47 581 097**

RENVOIS				
(1)	Ecart de réévaluation incorporé au capital	1B		
(2)	Dont — Réserve spéciale de réévaluation (1959)	1C		
	Dont — Ecart de réévaluation libre	1D		
	Dont — Réserve de réévaluation (1976)	1E		
(3)	Dont réserve spéciale des plus-values à long terme *	EF		
(4)	Dettes et produits constatés d'avance à moins d'un an	EG	29 769 691	29 817 341
(5)	Dont concours bancaires courants, et soldes créditeurs de banques et CCP	EH		

* Des explications concernant cette rubrique sont données dans la notice n° 2032.

Formulaire obligatoire (article 53 A du Code général des impôts)

③ COMPTE DE RESULTAT DE L'EXERCICE (En liste)

DGFiP N° 2052 2026

Désignation de l'entreprise : **SCA COOP V.O.** — Néant ☐ *

			Exercice N				Exercice (N-1)
			France	Exportations et livraisons intracommunautaires		Total	
PRODUITS D'EXPLOITATION	Ventes de marchandises *	FA		FB	FC		
	Production vendue biens*	FD	21 908 580	FE	FF	21 908 580	22 675 349
	Production vendue services *	FG	378 089	FH	FI	378 089	370 715
	Chiffres d'affaires nets*	FJ	**22 286 669**	FK	FL	**22 286 669**	**23 046 064**
	Production stockée *				FM		
	Production immobilisée *				FN		
	Subventions d'exploitation				FO	41 397	413 603
	Reprises sur amortissements et provisions *				FP	1 126 147	20 780
	Produits de cessions d'immobilisation incorporelles et corporelles				FI		
	Autres produits (1) (11)				FQ	122	600
	Total des produits d'exploitation (2) (I)				FR	**23 454 335**	**23 481 047**
CHARGES D'EXPLOITATION	Achats de marchandises (y compris droits de douane) *				FS	5 050	4 199
	Variation de stocks (marchandises)*				FT		
	Achats de matières premières et autres approvisionnements (y compris droits de douane) *				FU	17 536 829	15 524 736
	Variation de stocks (matières premières et approvisionnements)*				FV	3 845 225	6 068 054
	Autres achats et charges externes (3) (6 bis) *				FW	887 416	815 690
	Impôts, taxes et versements assimilés *				FX	18 243	17 468
	Salaires et traitements *				FY	573 633	556 719
	Cotisations sociales (10)				FZ	192 525	167 130
	DOTATIONS D'EXPLOITATION — Sur immobilisations - dotations aux amortissements * (14)				GA	8 751	9 690
	DOTATIONS D'EXPLOITATION — Sur immobilisations - dotations aux dépréciations				GB		
	DOTATIONS D'EXPLOITATION — Sur actif circulant : dotations et dépréciations *				GC	402 651	747 918
	DOTATIONS D'EXPLOITATION — Pour risques et charges : dotations aux provisions				GD		3 202
	Valeurs comptables des immobilisations incorporelles et corporelles cédées				GI		
	Autres charges (12)				GE	30 326	20 409
	Total des charges d'exploitation (4) (II)				GF	**23 500 649**	**23 935 216**
1 - RESULTAT D'EXPLOITATION (I-II)					GG	**(46 314)**	**(454 169)**
opérations en commun	Bénéfice attribué ou perte transférée * **(III)**				GH		
	Perte supportée ou bénéfice transféré * **(IV)**				GI		
PRODUITS FINANCIERS	Produits financiers de participations (5)				GJ		418
	Produits des autres valeurs mobilières et créances de l'actif immobilisé (5)				GK		
	Autres intérêts et produits assimilés (5)				GL	64 234	64 683
	Reprises sur dépréciations				GM		217 000
	Différences positives de change				GN		
	Pdts nets sur cessions de valeurs mobilières de placement et d'instruments de trésorerie				GO		
	Produits des cessions d'immobilisations financières				G2		
	Total des produits financiers (V)				GP	**64 234**	**282 100**
CHARGES FINANCIERES	Dotations financières aux amortissements et provisions *				GQ	200 000	
	Intérêts et charges assimilées (6)				GR	20 392	48 791
	Différences négatives de change				GS		
	Valeurs comptables des immobilisations financières cédées				G3		
	Chges nettes s/ cessions de valeurs mobilières de placement et d'instruments de trésorerie				GT		
	Total des charges financières (VI)				GU	**220 392**	**48 791**
2 - RESULTAT FINANCIER (V - VI)					GV	**(156 157)**	**233 310**
3 - RESULTAT COURANT AVANT IMPOTS (I - II + III - IV + V - VI)					GW	**(202 471)**	**(220 859)**

(RENVOIS : voir tableau n° 2053) * Des explications concernant cette rubrique sont données dans la notice n° 2032.

Formulaire obligatoire (article 53 A du Code général des impôts)

DGFiP N° 2053 2026

4 COMPTE DE RESULTAT DE L'EXERCICE (Suite)

Désignation de l'entreprise **SCA COOP V.O.** — Néant ☐ *

		Exercice N	Exercice N-1
Produits exceptionnels (7) (VII)	HD	1 534 450	8 760 657
Charges exceptionnelles (6 bis - 6 ter - 7) (VIII)	HH	1 534 450	8 532 082
4 - RESULTAT EXCEPTIONNEL (VII - VIII)	HI		**228 575**
Participation des salariés aux résultats de l'entreprise (IX)	HJ		
Impôts sur les bénéfices * (X)	HK		
TOTAL DES PRODUITS (I + III + V + VII)	HL	**25 053 020**	**32 523 804**
TOTAL DES CHARGES (II + IV + VI + VIII + IX + X)	HM	**25 255 491**	**32 516 088**
5 - BENEFICE OU PERTE (Total des produits - Total des charges)	HN	**(202 471)**	**7 716**

RENVOIS

(1)	Dont produits nets partiels sur opérations à long terme		HO		
(2)	Dont	produits de locations immobilières	HY		
		produits d'exploitation afférents à des exercices antérieurs (à détailler au (8) ci-dessous)	IG		
(3)	Dont	- Crédit-bail mobilier *	HP		
		- Crédit-bail immobilier	HQ		
(4)	Dont charges d'exploitation afférentes à des exercices antérieurs (à détailler au (8) ci-dessous)		IH		
(5)	Dont produits concernant les entreprises liées		IJ	10 105	48 228
(6)	Dont intérêts concernant les entreprises liées		IK		
(6bis)	Dont dons faits aux organismes d'intérêt général (art. 238 bis du C.G.I.)		HX		
(6ter)	Dont amortissement des souscriptions dans des PME innovantes (art. 217 octies)		RC		
	Dont amortissement exceptionnel de 25% des constructions nouvelles (art. 39 quinquies D)		RD		
(10)	Dont cotisations personnelles de l'exploitant (13) (dont montant des cotisations sociales obligatoires hors CSG/CRDS) A5		A2		
(11)	Dont redevances pour concessions de brevets, de licences (produits)		A3		
(12)	Dont redevances pour concessions de brevets, de licences (charges)		A4		
(13)	Dont primes et cotisations complémentaires personnelles		A8		
	dont cotisations facultatives Madelin A10				
	dont cotisations facultatives aux nouveaux plans d'épargne retraite A11				
(14)	Dont montant de l'amortissement du fonds de commerce (art. 39, 1-2°, al.3)		HS		

(7) Détail des produits et charges exceptionnels (Si le nombre de lignes est insuffisant, reproduire le cadre (7) et le joindre en annexe) :	Exercice N	
	Charges exceptionnelles	Produits exceptionnels
Cf. état 2053-Détail des produits et charges exceptionnels	1 534 450	1 534 450

(8) Détail des produits et charges sur exercices antérieurs :	Exercice N	
	Charges antérieures	Produits antérieurs

* Des explications concernant cette rubrique sont données dans la notice n° 2032.

2053 - Détail des produits et charges exceptionnels au31/12/2025

Détail des produits et charges exceptionnels :	Charges exceptionnelles	Produits exceptionnels
DOT.PROV. S/RISQUES ET CHARG.EX	1 534 450	
PRODUITS EXCEPT. DIVERS ADHERENTS E		1 534 450
Totalisation	**1 534 450**	**1 534 450**

2053 - Détail des produits et charges sur ex. antérie au31/12/2025

Détail des produits et charges sur exercices antérieurs :	Charges antérieures	Produits antérieurs
Totalisation		

Formulaire obligatoire
(article 53 A du Code général des impôts)

⑤ IMMOBILISATIONS

DGFiP N° 2054 2026

(Ne pas reporter le montant des centimes)

Désignation de l'entreprise **SCA COOP V.O.** — Néant ☐*

CADRE A — IMMOBILISATIONS

			Valeur brute des immobilisations au début de l'exercice 1		Augmentations : Consécutives à une réévaluation pratiquée au cours de l'exercice ou résultant d'une mise en équivalence 2		Augmentations : Acquisitions, créations, apports et virements de poste à poste 3	
INCORP.	Frais d'établissement et de développement	**TOTAL I**	CZ		D8		D9	
INCORP.	Autres postes d'immobilisations incorporelles	**TOTAL II**	KD	**16 022**	KE		KF	
CORPORELLES	Terrains		KG		KH		KI	
CORPORELLES	Constructions — Sur sol propre	[Dont Composants L9]	KJ		KK		KL	
CORPORELLES	Constructions — Sur sol d'autrui	[Dont Composants M1]	KM		KN		KO	
CORPORELLES	Constructions — Installations générales, agencements * et aménagements des constructions	[Dont Composants M2]	KP		KQ		KR	
CORPORELLES	Installations techniques, matériel et outillage industriels	[Dont Composants M3]	KS	22 770	KT		KU	2 609
CORPORELLES	Autres immobilisations corporelles — Installations générales, agencements, aménagements divers *		KV	835	KW		KX	
CORPORELLES	Autres immobilisations corporelles — Matériel de transport *		KY	14 329	KZ		LA	
CORPORELLES	Autres immobilisations corporelles — Matériel de bureau et mobilier informatique		LB	43 749	LC		LD	
CORPORELLES	Autres immobilisations corporelles — Emballages récupérables et divers *		LE		LF		LG	
CORPORELLES	Immobilisations corporelles en cours		LH		LI		LJ	
CORPORELLES	Avances et acomptes		LK		LL		LM	
CORPORELLES		**TOTAL III**	LN	**81 683**	LO		LP	**2 609**
FINANCIERES	Participations évaluées par mise en équivalence		8G		8M		8T	
FINANCIERES	Autres participations		8U	7 848 351	8V		8W	1 240
FINANCIERES	Autres titres immobilisés		1P	26 582	1R		1S	490
FINANCIERES	Prêts et autres immobilisations financières		1T	2 719	1U		1V	
FINANCIERES		**TOTAL IV**	LQ	**7 877 652**	LR		LS	**1 730**
	TOTAL GENERAL (I + II + III + IV)		ØG	**7 975 357**	ØH		ØJ	**4 339**

CADRE B — IMMOBILISATIONS

			Diminutions : par virement de poste à poste 1		Diminutions : par cessions à des tiers ou mises hors service ou résultant d'une mise en équivalence 2		Valeur brute des immobilisations à la fin de l'exercice 3		Réévaluation légale * ou évaluation par mise en équivalence : Valeur d'origine des immobilisations en fin d'exercice 4	
INCORP.	Frais d'établissement et de développement	**TOTAL I**	IN		CØ		DØ		D7	
INCORP.	Autres postes d'immobilisations incorporelles	**TOTAL II**	IO		LV		LW	**16 022**	IX	
CORPORELLES	Terrains		IP		LX		LY		LZ	
CORPORELLES	Constructions	Sur sol propre	IQ		MA		MB		MC	
CORPORELLES	Constructions	Sur sol d'autrui	IR		MD		ME		MF	
CORPORELLES	Constructions	Inst. gales, agencts et am des constructions	IS		MG		MH		MI	
CORPORELLES	Installations techniques, matériel et outillage industriels		IT		MJ		MK	25 379	ML	
CORPORELLES	Autres immobilisations corporelles	Inst. gales, agencts, aménagements divers	IU		MM		MN	835	MO	
CORPORELLES	Autres immobilisations corporelles	Matériel de transport	IV		MP		MQ	14 329	MR	
CORPORELLES	Autres immobilisations corporelles	Matériel de bureau et informatique, mobilier	IW		MS		MT	43 749	MU	
CORPORELLES	Autres immobilisations corporelles	Emballages récupérables et divers *	IX		MV		MW		MX	
CORPORELLES	Immobilisations corporelles en cours		MY		MZ		NA		NB	
CORPORELLES	Avances et acomptes		NC		ND		NE		NF	
CORPORELLES		**TOTAL III**	IY		NG		NH	**84 292**	NI	
FINANCIERES	Participations évaluées par mise en équivalence		IZ		ØU		M7		ØW	
FINANCIERES	Autres participations		IØ		ØX		ØY	7 849 591	ØZ	
FINANCIERES	Autres titres immobilisés		I1		2B		2C	27 072	2D	
FINANCIERES	Prêts et autres immobilisations financières		I2		2E		2F	2 719	2G	
FINANCIERES		**TOTAL IV**	I3		NJ		NK	**7 879 382**	2H	
	TOTAL GENERAL (I + II + III + IV)		I4		ØK		ØL	**7 979 696**	ØM	

* Des explications concernant cette rubrique sont données dans la notice n° 2032.

5 bis

TABLEAU DES ECARTS DE REEVALUATION SUR LES IMMOBILISATIONS AMORTISSABLES

DGFiP N° 2054 bis 2026

Formulaire obligatoire (article 53 A du Code général des impôts)

Exercice N clos le : 31 12 2025

Les entreprises ayant pratiqué la réévaluation légale de leurs immobilisations amortissables (art. 238 bis J du CGI) doivent joindre ce tableau à leur déclaration jusqu'à (et y compris) l'exercice au cours duquel la provision spéciale (col. 6) devient nulle.

Désignation de l'entreprise : SCA COOP V.O. Néant ☒ *

CADRE A

	Détermination du montant des écarts (col. 1 - col. 2) (1)		Utilisation de la marge supplémentaire d'amortissement			Montant de la provision spéciale à la fin de l'exercice [(col.1 - col.2) - col.5 (5)]
	Augmentation du montant brut des immobilisations	Augmentation du montant des amortissements	Au cours de l'exercice		Montant cumulé à la fin de l'exercice (4)	
			Montant des suppléments d'amortissement (2)	Fraction résiduelle correspondant aux éléments cédés (3)		
	1	2	3	4	5	6
1 Concessions, brevets et droits similaires						
2 Fonds commercial						
3 Terrains						
4 Constructions						
5 Installations techniques mat. et out. industriels						
6 Autres immobilisations corporelles						
7 Immobilisations en cours						
8 Participations						
9 Autres titres immobilisés						
10 TOTAUX						

(1) Les augmentations du montant brut et des amortissements à inscrire respectivement aux colonnes 1 et 2 sont celles qui ont été apportées au montant des immobilisations amortissables réévaluées dans les conditions définies à l'article 238 bis J du code général des impôts et figurant à l'actif de l'entreprise au début de l'exercice.
Le montant des écarts est obtenu en soustrayant des montants portés colonne 1, ceux portés colonne 2.

(2) Porter dans cette colonne le supplément de dotation de l'exercice aux comptes d'amortissement (compte de résultat) consécutif à la réévaluation.

(3) Cette colonne ne concerne que les immobilisations réévaluées cédées au cours de l'exercice. Il convient d'y reporter, l'année de la cession de l'élément, le solde non utilisé de la marge supplémentaire d'amortissement.

(4) Ce montant comprend :
a) le montant total des sommes portées aux colonnes 3 et 4 ;
b) le montant cumulé à la fin de l'exercice précédent, dans la mesure où ce montant correspond à des éléments figurant à l'actif de l'entreprise au début de l'exercice.

(5) Le montant total de la provision spéciale en fin d'exercice est à reporter au passif du bilan (tableau n° 2051) à la ligne "Provisions réglementées".

CADRE B

DEFICITS REPORTABLES AU 31 DECEMBRE 1976 IMPUTES SUR LA PROVISION SPECIALE AU POINT DE VUE FISCAL

1 - FRACTION INCLUSE DANS LA PROVISION SPECIALE AU DEBUT DE L'EXERCICE .....

2 - FRACTION RATTACHEE AU RESULTAT DE L'EXERCICE ..... *

3 - FRACTION INCLUSE DANS LA PROVISION SPECIALE EN FIN D'EXERCICE ..... =

Le cadre B est servi par les seules entreprises qui ont imputé leurs déficits fiscalement reportables au 31 décembre sur la provision spéciale.

Il est rappelé que cette imputation est purement fiscale et ne modifie pas les montants de la provision spéciale figurant au bilan : de même, les entreprises en cause continuent à réintégrer chaque année dans leur résultat comptable le supplément d'amortissement consécutif à la réévaluation.

Ligne 2, inscrire la partie de ce déficit incluse chaque année dans les montants portés aux colonnes 3 et 4 du cadre A. Cette partie est obtenue en multipliant les montants portés aux colonnes 3 et 4 par une fraction dont les éléments sont fixés au moment de l'imputation, le numérateur étant le montant du déficit imputé et le dénominateur celui de la provision.

* Des explications concernant cette rubrique sont données dans la notice n° 2032.

Formulaire obligatoire (article 53 A du Code général des impôts)

(6)

AMORTISSEMENTS

DGFiP N° 2055 2026

Désignation de l'entreprise : SCA COOP V.O. — Néant ☐ *

CADRE A — SITUATIONS ET MOUVEMENTS DE L'EXERCICE DES AMORTISSEMENTS TECHNIQUES (OU VENANT EN DIMINUTION DE L'ACTIF) *

IMMOBILISATIONS AMORTISSABLES		Montant des amortissements au début de l'exercice		Augmentations : dotations de l'exercice		Diminutions : amortissements afférents aux éléments sortis de l'actif et reprises		Montant des amortissements à la fin de l'exercice	
Frais établissement et développement		CY		EL		EM		EN	
Fonds commercial		RE		RF		RJ		RJ	
Autres immobilisations incorporelles		PE	16 022	PF		PG		PH	16 022
TOTAL I		RK	**16 022**	RM		RN		RO	**16 022**
Terrains		PI		PJ		PK		PL	
Constructions	Sur sol propre	PM		PN		PO		PQ	
	Sur sol d'autrui	PR		PS		PT		PU	
	Inst. générales, agencements et aménagements des constructions	PV		PW		PX		PY	
Installations techniques, matériel et outillage industriels		PZ	5 419	QA	3 298	QB		QC	8 717
Autres immobilisations corporelles	Inst. générales, agencements, aménagements divers	QD	80	QE	84	QF		QG	164
	Matériel de transport	QH	7 840	QI	2 505	QJ		QK	10 346
	Matériel de bureau et informatique, mobilier	QL	36 447	QM	2 864	QN		QO	39 311
	Emballages récupérables et divers	QP		QR		QS		QT	
TOTAL II		QU	**49 786**	QV	**8 751**	QW		QX	**58 537**
TOTAL GENERAL (I + II)		ØN	**65 809**	ØP	**8 751**	ØQ		ØR	**74 560**

CADRE B — VENTILATION DES MOUVEMENTS AFFECTANT LA PROVISION POUR AMORTISSEMENTS DEROGATOIRES

Immobilisations amortissables		DOTATIONS						REPRISES						Mouvement net des amortissements à la fin de l'exercice	
		Colonne 1 Différentiel de durée et autres		Colonne 2 Mode dégressif		Colonne 3 Amortissement fiscal exceptionnel		Colonne 4 Différentiel de durée et autres		Colonne 5 Mode dégressif		Colonne 6 Amortissement fiscal exceptionnel			
Frais établissements		M9		N1		N2		N3		N4		N5		N6	
Fonds commercial		RP		RQ		RR		RS		RT		RU		RV	
Autres immob. incorporelles		N7		N8		P6		P7		P8		P9		Q1	
TOTAL I		RW		RX		RY		RZ		SB		SC		SD	
Terrains		Q2		Q3		Q4		Q5		Q6		Q7		Q8	
Constructions	Sur sol propre	Q9		R1		R2		R3		R4		R5		R6	
	Sur sol d'autrui	R7		R8		R9		S1		S2		S3		S4	
	Inst. gales, agenc et am. des const.	S5		S6		S7		S8		S9		T1		T2	
Inst. techniques mat. et outillage		T3		T4		T5		T6		T7		T8		T9	
Autres immob. corporelles	Inst. gales, agenc am. divers	U1		U2		U3		U4		U5		U6		U7	
	Matériel de transport	U8		U9		V1		V2		V3		V4		V5	
	Mat. bureau et inform. mobilier	V6		V7		V8		V9		W1		W2		W3	
	Emballages récup. et divers	W4		W5		W6		W7		W8		W9		X1	
TOTAL II		X2		X3		X4		X5		X6		X7		X8	
Frais d'acquisition de titres de participations TOTAL III		NL						NM						NO	
Total général (I + II + III)		NP		NQ		NR		NS		NT		NU		NV	

Total général non ventilé (NP + NQ + NR)	NW		Total général non ventilé (NS + NT + NU)	NY		Total général non ventilé (NW - NY)	NZ	

CADRE C

MOUVEMENTS DE L'EXERCICE AFFECTANT LES CHARGES REPARTIES SUR PLUSIEURS EXERCICES *	Montant net au début de l'exercice	Augmentations	Dotations de l'exercice aux amortissements		Montant net à la fin de l'exercice	
Frais d'émission d'emprunt à étaler			Z9		Z8	
Primes de remboursement des obligations			SP		SR	

* Des explications concernant cette rubrique sont données dans la notice n° 2032.

Formulaire obligatoire (article 53 A du Code général des impôts)

DGFiP N° 2056 2026

(7) PROVISIONS INSCRITES AU BILAN

Désignation de l'entreprise : **SCA COOP V.O.** — Néant ☐*

	Nature des provisions		Montant au début de l'exercice 1		AUGMENTATIONS: Dotations de l'exercice 2		DIMINUTIONS: Reprises de l'exercice 3		Montant à la fin de l'exercice 4
Provisions réglementées	Provisions pour reconstitution des gisements miniers et pétroliers *	3T		TA		TB		TC	
	Provisions pour investissement (art. 237 bis A-II) *	3U		TD		TE		TF	
	Provisions pour hausse des prix (1) *	3V		TG		TH		TI	
	Amortissements dérogatoires	3X		TM		TN		TO	
	Dont majorations exceptionnelles de 30%	D3		D4		D5		D6	
	Provisions pour prêts d'installation (art. 39 quinquies H du CGI)	IJ		IK		IL		IM	
	Autres provisions réglementées (1)	3Y		TP		TQ		TR	
	TOTAL I	3Z		TS		TT		TU	
Provisions pour risques et charges	Provisions pour litiges	4A	40 000	4B	1 534 450	4C		4D	1 574 450
	Provisions pour garanties données aux clients	4E		4F		4G		4H	
	Provisions pour amendes et pénalités	4N		4P		4R		4S	
	Provisions pour pertes de change	4T		4U		4V		4W	
	Provisions pour pensions et obligations similaires	4X	32 838	4Y		4Z	1 239	5A	31 599
	Provisions pour impôts (1)	5B		5C		5D		5E	
	Provisions pour renouvellement des immobilisations *	5F		5H		5J		5K	
	Provisions pour gros entretien et grandes révisions	EO		EP		EQ		ER	
	Provisions pour charges sociales et fiscales sur congés à payer *	5R		5S		5T		5U	
	Autres provisions pour risques et charges (1)	5V		5W		5X		5Y	
	TOTAL II	5Z	**72 838**	TV	**1 534 450**	TW	**1 239**	TX	**1 606 049**
Provisions pour dépréciation	sur immobilisations - incorporelles	6A		6B		6C		6D	
	sur immobilisations - corporelles	6E		6F		6G		6H	
	sur immobilisations - titres mis en équivalence	Ø2		Ø3		Ø4		Ø5	
	sur immobilisations - titres de participation	9U	1 524	9V	200 000	9W		9X	201 524
	sur immobilisations - autres immobilisations financières (1) *	Ø6	2 169	Ø7		Ø8		Ø9	2 169
	Sur stocks et en cours	6N	1 124 908	6P	381 201	6R	1 124 908	6S	381 201
	Sur comptes clients	6T		6U	21 450	6V		6W	21 450
	Autres provisions pour dépréciation (1) *	6X	4 117	6Y		6Z		7A	4 117
	TOTAL III	7B	**1 132 718**	TY	**602 651**	TZ	**1 124 908**	UA	**610 462**
	TOTAL GENERAL (I + II + III)	7C	**1 205 556**	UB	**2 137 102**	UC	**1 126 147**	UD	**2 216 511**
	Dont dotations et reprises - d'exploitation			UE	402 651	UF	1 126 147		
	Dont dotations et reprises - financières			UG	200 000	UH			
	Dont dotations et reprises - exceptionnelles			UJ	1 534 450	UK			

Titres mis en équivalence : montant de la dépréciation à la clôture de l'exercice calculé selon les règles prévues à l'article 39-1-5e du C.G.I. — 10

(1) à détailler sur feuillet séparé selon l'année de constitution de la provision ou selon l'objet de la provision.

NOTA : Les charges à payer ne doivent pas être mentionnées sur ce tableau mais être ventilées sur l'état détaillé des charges à payer dont la production est prévue par l'article 38 II de l'annexe III au CGI.

* Des explications concernant cette rubrique sont données dans la notice n° 2032.

Formulaire obligatoire (article 53 A du Code général des impôts)

(8) ETAT DES ECHEANCES DES CREANCES ET DES DETTES A LA CLOTURE DE L'EXERCICE*

DGFiP N° 2057 2026

Désignation de l'entreprise : SCA COOP V.O. — Néant ☐ *

CADRE A — ETAT DES CREANCES			Montant brut 1		A 1 an au plus 2		A plus d'un an 3
DE L'ACTIF IMMOBILISE	Créances rattachées à des participations	UL		UM		UN	
	Prêts (1) (2)	UP		UR		US	
	Autres immobilisations financières	UT	2 719	UV		UW	2 719
DE L'ACTIF CIRCULANT	Clients douteux ou litigieux	VA	25 740		25 740		
	Autres créances clients	UX	3 973 297		3 973 297		
	Créance représentative de titres prêtés ou remis en garantie * (Provision pour dépréciation antérieurement constituée * UO)	Z1					
	Personnel et comptes rattachés	UY	1 000		1 000		
	Sécurité sociale et autres organismes sociaux	UZ					
	Etat et autres collectivités publiques — Impôts sur les bénéfices	VM					
	Etat et autres collectivités publiques — Taxe sur la valeur ajoutée	VB	4 332 199		4 332 199		
	Etat et autres collectivités publiques — Autres impôts, taxes et versements assimilés	VN					
	Etat et autres collectivités publiques — Divers	VP	82 680		82 680		
	Groupe et associés (2)	VC	4 799 887		4 799 887		
	Débiteurs divers (dont créances relatives à des opérations de pension de titres)	VR	1 193 265		1 193 265		
Charges constatées d'avance		VS	5 065		5 065		
TOTAUX		VT	**14 415 852**	VU	**14 413 134**	VV	**2 719**
RENVOIS (1) Montant des	- Prêts accordés en cours d'exercice	VD					
	- Remboursements obtenus en cours d'exercice	VE					
(2) Prêts et avances consentis aux associés (personnes physiques)		VF					

CADRE B — ETAT DES DETTES			Montant brut 1	A 1 an au plus 2	A plus d'1 an et 5 ans au plus 3	A plus de 5 ans 4
Emprunts obligataires convertibles (1)		7Y				
Autres emprunts obligataires (1)		7Z				
Emprunts et dettes auprès des établissements de crédit (1)	à 1 an maximum à l'origine	VG				
	à plus d' 1 an à l'origine	VH	490 226	490 226		
Emprunts et dettes financières divers (1) (2)		8A				
Fournisseurs et comptes rattachés		8B	191 626	191 626		
Personnel et comptes rattachés		8C	86 574	86 574		
Sécurité sociale et autres organismes sociaux		8D	87 089	87 089		
Etat et autres collectivités publiques	Impôts sur les bénéfices	8E				
	Taxe sur la valeur ajoutée	VW	102 901	102 901		
	Obligations cautionnées	VX				
	Autres impôts, taxes et assimilés	VQ	16 860	16 860		
Dettes sur immobilisations et comptes rattachés		8J				
Groupe et associés (2)		VI				
Autres dettes (dont dettes relatives à des opérations de pension de titres)		8K	28 794 415	28 794 415		
Dette représentative de titres empruntés ou remis en garantie *		Z2				
Produits constatés d'avance		8L				
TOTAUX		VY	**29 769 691**	VZ **29 769 691**		
RENVOIS (1) Emprunts souscrits en cours d'exercice		VJ		(2) Montant des divers emprunts et dettes contractés auprès des associés personnes physiques	VL	
Emprunts remboursés en cours d'exercice		VK	1 212 100	* Des explications concernant cette rubrique sont données dans la notice n°2032.		

Formulaire obligatoire (article 53 A du Code général des impôts)

9 DÉTERMINATION DU RÉSULTAT FISCAL

DGFiP N° 2058-A 2026

Désignation de l'entreprise : **SCA COOP V.O.** — Néant ☐ *

Exercice N, clos le : **31122025**

I. RÉINTEGRATIONS

			BÉNÉFICE COMPTABLE DE L'EXERCICE					WA	
Charges non admises en déduction du résultat fiscal	Rémunération du travail de l'exploitant ou des associés (entreprises à l'IR)							WB	
	Avantages personnels non déductibles* (sauf amortissements à porter ligne ci-dessous)	WD		Amortissements excédentaires (art. 39-4 du C.G.I.) et autres amortissements non déductibles	WE	18 073		XE	20 066
	Autres charges et dépenses somptuaires (art. 39-4 du C.G.I.)	WF		Taxe sur les véhicules des sociétés (entreprises à l'IS)	WG	1 993			
	Fraction des loyers à réintégrer dans le cadre d'un crédit bail immobilier et de levée d'option	RA		(Part des loyers dispensée de réintégration (art. 239 sexies D)	RB		)		
	Provisions et charges à payer non déductibles (cf. tableau 2058-B, cadre III)	WI	231 599	Charges à payer liées à des états et territoires non coopératifs non déductibles (cf. 2067-BIS)	XX			XW	231 599
	Amendes et pénalités	WJ		Charges financières (art. 39-1-3° et 212 bis) *	XZ				
	Réintégrations prévues à l'article 155 du CGI*							XY	
	Impôt sur les sociétés (cf. page 9 de la notice 2032)							I7	
Quote-part	Bénéfices réalisés par une société de personnes ou un GIE	WL		Résultats bénéficiaires visés à l'article 209 B du CGI	L7			K7	
Sommes à réintégrer suite à cessions ou cessations d'entreprises antérieures	Moins-values nettes à long terme - imposées au taux de 15 % ou de 19 % (12,8 % pour les entreprises à l'impôt sur le revenu)							I8	
	Moins-values nettes à long terme - imposées au taux de 0 %							ZN	
	Fraction imposable des plus-values réalisées au cours d'exercices antérieurs * - Plus-values nettes à court terme							WN	
	Fraction imposable des plus-values réalisées au cours d'exercices antérieurs * - Plus-values soumises au régime des fusions							WO	
	Écarts de valeurs liquidatives sur OPC * (entreprises à l'IS)							XR	
	Réintégrations diverses à détailler sur feuillet séparé DONT*	Intérêts excédentaires (art. 39-1-3e et 212 du C.G.I.)	SU		Zones d'entreprises * (activité exonérée)	SW		WQ	
					Quote-part de 12 % des plus-values à taux zéro	M8			
	Réintégration des charges affectées aux activités éligibles au régime de taxation au tonnage							Y1	
	Résultat fiscal afférent à l'activité relevant du régime optionnel de taxation au tonnage							Y3	
							TOTAL I	WR	**251 665**

II. DÉDUCTIONS

			PERTE COMPTABLE DE L'EXERCICE					WS	**202 471**
	Quote-part dans les pertes subies par une société de personnes ou un G.I.E. *							WT	
	Provisions et charges à payer non déductibles, antérieurement taxées, et réintégrées dans les résultats comptables de l'exercice (cf. tableau 2058-B, cadre III)							WU	32 838
Régimes d'imposition particuliers et impositions différées	Plus-values nettes à long terme - imposées au taux de 15 % (12,8 % pour les entreprises soumises à l'impôt sur le revenu)							WV	
	Plus-values nettes à long terme - imposées au taux de 0 %							WH	
	Plus-values nettes à long terme - imposées au taux de 19 %							WP	
	Plus-values nettes à long terme - imputées sur les moins-values nettes à long terme antérieures							WW	
	Plus-values nettes à long terme - imputées sur les déficits antérieurs							XB	
	Autres plus-values imposées au taux de 19 %							I6	
	Fraction des plus values nettes à court terme de l'exercice dont l'imposition est différée *							WZ	
	Régime des sociétés mères et des filiales * Produit net des actions et parts d'intérêts : (Quote-part de frais et charges restant imposable à déduire des produits nets de participation	2A					)	XA	
	Produits de participations inéligibles au régime des sociétés mères déductibles à hauteur de 99 % (art. 223 B du CGI)							ZX	
Mesures d'incitation	Déduction autorisée au titre des investissements réalisés dans les collectivités d'Outre-mer * .							ZY	
	Majoration d'amortissement *							XD	
	Abattement sur le bénéfice et cessations * — France Ruralités Revitalisation (FRR) (art. 44 quindecies A)	HT		Société investissement immobilier cotées (art. 208C)	K3		Zone de restructuration de la défense (44 terdecies)	PA	XF
	Zone franche urbaine-TE (art. 44 octies)	ØV		Bassin d'emploi à redynamiser (art. 44 duodecies)	1F		Zone franche d'activité NG (art. 44 quaterdecies)	XC	
	Bassin urbain à dynamiser (art. 44 sexdecies)	PP		Zone de revitalisation rurale (art. 44 quindecies)	PC		Zone de développement prioritaire (art. 44 septdecies)	PB	
	Entreprises nouvelles 44 octies	L2		Jeunes entreprises innovantes (art. 44 sexies A)	L5				
	Ecarts de valeurs liquidatives sur OPC * (entreprises à l'IS)							XS	
	Déductions diverses à détailler sur feuillet séparé (Dont déduction exceptionnelle (art. 39 decies)	X9		Dont déduction exceptionnelle simulateur de conduite	YH		Créance dégagée par le report en arrière de déficit	ZI	) XG
	Dt déd. exc (art 39 decies A)	YA		Dt déd. exc (art 39 decies B)	YB		Dt déd. exc (art 39 decies C)	YC	Dt déd. exc (art 39 decies D) YD
	Dont déductions exceptionnelles (art. 39 decies F)	YI		Dont déduction exceptionnelle (art. 39 decies G)	YL				
	Déductions des produits affectés aux activités éligibles au régime de taxation au tonnage							Y2	
							TOTAL II	XH	**235 309**

III. RÉSULTAT FISCAL

Résultat fiscal avant imputation des déficits reportables : bénéfice (I moins II)	XI	**16 355**		
Résultat fiscal avant imputation des déficits reportables : déficit (II moins I)			XJ	
Déficit de l'exercice reporté en arrière (entreprises à l'IS)*	ZL			
Déficits antérieurs imputés sur les résultats de l'exercice (entreprises à l'IS)*			XL	16 355
RÉSULTAT FISCAL BÉNÉFICE (ligne XN) ou **DÉFICIT** reportable en avant (ligne XO)	XN	**0**	XO	**0**

* Des explications concernant cette rubrique sont données dans la notice n° 2032.

2058A - Réintégrations diverses au31/12/2025

Libellé	Montant
Totalisation	

2058A - Déductions diverses
au31/12/2025

Libellé	Montant
Totalisation	

Formulaire obligatoire (article 53 A du Code général des impôts)

(10) DÉFICITS, INDEMNITÉS POUR CONGÉS À PAYER ET PROVISIONS NON DEDUCTIBLES

DGFiP N° 2058-B 2026

Désignation de l'entreprise SCA COOP V.O. — Néant ☐ *

I. SUIVI DES DÉFICITS

Déficits restant à reporter au titre de l'exercice précédent (1)	K4	8 454 642
Déficits transférés de plein droit (art. 209-II-2 du CGI)	K4 bis	
Nombre d'opérations sur l'exercice	K4 ter	
Déficits imputés (total lignes XB et XL du tableau 2058A)	K5	16 355
Déficits reportables (différence K4 + K4bis - K5)	K6	8 438 286
Déficit de l'exercice (tableau 2058-A, ligne XO)	YJ	
Total des déficits restant à reporter (somme K6 + YJ)	YK	8 438 286

II. INDEMNITÉS POUR CONGES À PAYER, CHARGES SOCIALES ET FISCALES CORRESPONDANTES

Montant déductible correspondant aux droits acquis par les salariés pour les entreprises placées sous le régime de l'article 39-1, 1e bis Al. 1er du CGI, dotations de l'exercice	ZT	123 078

III. PROVISIONS ET CHARGES À PAYER, NON DÉDUCTIBLES POUR L'ASSIETTE DE L'IMPÔT

(à détailler sur feuillet séparé)	Dotations de l'exercice		Reprises sur l'exercice	
Indemnités pour congés à payer, charges sociales et fiscales correspondantes non déductibles pour les entreprises placées sous le régime de l'article 39-1, 1e bis Al. 2 du CGI *	ZV		ZW	
Provisions pour risques et charges *				
IDR DOTATION N	8X	31 599	8Y	
IDR DOTATION N-1 = REPRISE N	8Z		9A	32 838
	9B		9C	
Provisions pour dépréciation *				
Dépréciation des titres SUDVIN	9D	200 000	9E	
	9F		9G	
	9H		9J	
Charges à payer				
	9K		9L	
	9M		9N	
	9P		9R	
	9S		9T	
TOTAUX (YN = ZV à 9S) et (YO = ZW à 9T) à reporter au tableau 2058-A :	YN	**231 599** (ligne WI)	YO	**32 838** (ligne WU)

CONSÉQUENCE DE LA MÉTHODE PAR COMPOSANTS (art.237 septies du CGI)

Montant de la réintégration ou de la déduction	Montant au début de l'exercice		Imputations	Montant net à la fin de l'exercice
	LI			

* Des explications concernant cette rubrique sont données dans la notice n°2032.
(1) Cette case correspond au montant porté sur la ligne YK du tableau 2058 B déposé au titre de l'exercice précédent.

Formulaire obligatoire (article 53 A du Code général des impôts)

(11) TABLEAU D'AFFECTATION DU RESULTAT ET RENSEIGNEMENTS DIVERS

DGFiP N° 2058-C 2026

Désignation de l'entreprise : **SCA COOP V.O.** — Néant ☐ *

ORIGINES (1)				AFFECTATIONS (1)			
Report à nouveau figurant au bilan de l'exercice antérieur à celui pour lequel la déclaration est établie	ØC			Affectations aux réserves - Réserve légale	ZB	772
Résultat de l'exercice précédant celui pour lequel la déclaration est établie	ØD	7 716		Affectations aux réserves - Autres réserves	ZD	6 944
Prélèvements sur les réserves	ØE			Dividendes	ZE	
				Autres répartitions	ZF	
				Report à nouveau	ZG	
TOTAL I	ØF	**7 716**		(NB : le total I doit nécessairement être égal au total II) **TOTAL II**	ZH	**7 716**

RENSEIGNEMENTS DIVERS

				Exercice N :	Exercice N-1 :
ENGAGEMENTS	- Engagements de crédit-bail mobilier (préciser le prix de revient des biens pris en crédit-bail)	J7	YQ		
	- Engagements de crédit-bail immobilier		YR		
	- Effets portés à l'escompte et non échus		YS		
DETAILS DES POSTES AUTRES ACHATS ET CHARGES EXTERNES	- Sous-traitance		YT	33 069	12 958
	- Locations, charges locatives et de copropriété (dont montant des loyers des biens pris en location pour une durée > 6 mois)	J8	XQ	361 645	412 475
	- Personnel extérieur à l'entreprise		YU		
	- Rémunérations d'intermédiaires et honoraires (hors rétrocessions)		SS	168 544	49 792
	- Rétrocessions d'honoraires, commissions et courtages		YV		
	- Autres comptes (dont cotisations versées aux organisations syndicales et professionnelles)	ES	ST	324 158	340 465
	Total du poste correspondant à la ligne FW du tableau n° 2052		ZJ	**887 416**	**815 690**
IMPOTS ET TAXES	- Taxe professionnelle *, CFE, CVAE		YW	8 734	6 903
	- Autres impôts, taxes et versements assimilés (dont taxe intérieure de consommation sur les produits énergétiques)	ZS	9Z	9 509	10 565
	Total du compte correspondant à la ligne FX du tableau n° 2052		YX	**18 243**	**17 468**
T.V.A.	- Montant de la T.V.A. collectée		YY	4 366 468	4 628 892
	- Montant de la T.V.A. déductible comptabilisée au cours de l'exercice au titre des biens et services ne constituant pas des immobilisations		YZ	3 375 897	5 031 340
DIVERS	- Montant brut des salaires (cf. dernière déclaration annuelle souscrite au titre des salaires de 2025) *		ØB	556 582	
	- Montant de la plus value constatée en franchise d'impôt lors de la première option pour le régime simplifié d'imposition *		ØS		
	- Taux d'intérêt le plus élevé servi aux associés à raison des sommes mises à la disposition de la société *		ZK	4,55 %	%
	- Filiales et participations (Liste au 2059-G prévu par art.38 II de l'ann.III au CGI) - Si oui, indiquer 1, sinon 0		ZR		
	- Aides perçues ayant donné droit à la réduction d'impôt prévue au 4 de l'article 238 bis du CGI pour l'entreprise donatrice		RG		
	- Montant de l'investissement reçu qui a donné lieu à amortissement exceptionnel chez l'entreprise investisseur dans le cadre de l'article 217 octies du CGI		RH		

RÉGIME DE GROUPE *								
Société : résultat comme si elle n'avait jamais été membre du groupe	JA		Plus-values à 15%	JK		Plus-values à 0%	JL	
			Plus-values à 19%	JM		Imputations	JC	
Groupe : résultat d'ensemble	JD		Plus-values à 15%	JN		Plus-values à 0%	JO	
			Plus-values à 19%	JP		Imputations	JF	
Si vous relevez du régime de groupe : indiquer 1 si société mère, 2 si société filiale	JH		N° SIRET de la société mère du groupe	JJ				

TRAVAILLEURS INDEPENDANTS			
Sommes à réintégrer pour la détermination du revenu brut social			JQ
Sommes à déduire pour la détermination du revenu brut social			JR
Revenu brut social (si le montant est négatif)	JS		
Revenu brut social (si le montant est positif)			JT

(1) Entreprises soumises à l'impôt sur les sociétés.
Ce cadre est destiné à faire apparaître l'origine et le montant des sommes distribuées ou mises en réserve au cours de l'exercice dont les résultats font l'objet de la déclaration.
Il ne concerne donc pas, en principe, les résultats de cet exercice mais ceux des exercices antérieurs, qu'ils aient ou non déjà fait l'objet d'une précédente affectation.
* Des explications concernant cette rubrique sont données dans la notice n° 2032 (et dans la notice n° 2058-NOT pour le régime de groupe).

Formulaire obligatoire (article 53 A du code général des impôts)

(12) **DETERMINATION DES PLUS ET MOINS-VALUES**

DGFiP N° 2059-A 2026

Désignation de l'entreprise : SCA COOP V.O. — Néant ☐ *

A - DETERMINATION DE LA VALEUR RESIDUELLE

		Nature et date d'acquisition des éléments cédés *	Valeur d'origine *	Valeur nette réévaluée *	Amortissements pratiqués en franchise d'impôt	Autres amortissements *	Valeur résiduelle
		⊙	⊙	⊙	⊙	⊙	⊙
I - Immobilisations *	1	CESSIONS TITRES					
	2						
	3						
	4						
	5						
	6						
	7						
	8						
	9						
	10						
	11						
	12						

B - PLUS-VALUES, MOINS-VALUES

		Prix de vente	Montant global de la plus-value ou de la moins-value	Qualification fiscale des plus et moins-values réalisées *				
				Court terme	Long terme			Plus-value taxables à 19% (1)
		⊙	⊙	⊙	⊙			⊙
					19%	15% ou 12,80%	0%	
I - Immobilisations *	1							
	2							
	3							
	4							
	5							
	6							
	7							
	8							
	9							
	10							
	11							
	12							
II - Autres éléments	13	Fraction résiduelle de la provision spéciale de réévaluation afférente aux éléments cédés		+				
	14	Amortissements irrégulièrement différés se rapportant aux éléments cédés		+				
	15	Amortissements afférents aux éléments cédés mais exclus des charges déductibles par une disposition légale		+				
	16	Amortissements non pratiqués en comptabilité et correspondant à la déduction fiscale pour investissement, définie par les lois de 1966, 1968 et 1975, effectivement utilisée		+				
	17	Provisions pour dépréciation des titres relevant du régime des plus ou moins-values à long terme devenues sans objet au cours de l'exercice						
	18	Dotations de l'exercice aux comptes de provisions pour dépréciation des titres relevant du régime des plus ou moins-values à long terme						
	19	Divers (détail à donner sur une note annexe)*						
		CADRE A : plus ou moins value nette à court terme (total algébrique des lignes 1 à 20 de la colonne (9) CADRE B : plus ou moins value nette à long terme (total algébrique des lignes 1 à 20 de la colonne (10) CADRE C : autres plus-values taxables à 19% (11)			(A)	(B) (Ventilation par taux)		(C)

* Des explications concernant cette rubrique sont données dans la notice n° 2032

(1) Ces plus-values sont imposables au taux de 19% en application des articles 238 bis JA, 208 C et 210 E du CGI.

Formulaire obligatoire (article 53 A du Code général des impôts)

(13) **SUIVI DES PLUS-VALUES A COURT TERME ET DES PLUS-VALUES DE FUSION OU D'APPORT**

DGFiP N° 2059-B 2026

Désignation de l'entreprise : **SCA COOP V.O.** Néant [X] *

A ELEMENTS ASSUJETTIS AU REGIME FISCAL DES PLUS-VALUES A COURT TERME

(à l'exclusion des plus-values de fusion dont l'imposition est prise en charge par les sociétés absorbantes) (cf. cadre B)

Origine	Imposition répartie	Montant net des plus-values réalisées *	Montant antérieurement réintégré	Montant compris dans le résultat de l'exercice	Montant restant à réintégrer
Plus-values réalisées au cours de l'exercice	sur 3 ans (entreprises à l'IR)				
	sur 10 ans				
	sur une durée différente (art. 39 quaterdecies 1 ter et 1 quater CGI)				
	TOTAL 1				

Origine	Imposition répartie		Montant net des plus-values réalisées à l'origine	Montant antérieurement réintégré	Montant rapporté au résultat de l'exercice	Montant restant à réintégrer
Plus-values réalisées au cours des exercices antérieurs	sur 3 ans au titre de	N - 1				
		N - 2				
	Sur 10 ans ou sur une durée différente (art. 39 quaterdecies 1ter et 1 quater du CGI) (à préciser) au titre de :	N - 1				
		N - 2				
		N - 3				
		N - 4				
		N - 5				
		N - 6				
		N - 7				
		N - 8				
		N - 9				
	TOTAL 2					

B PLUS-VALUES REINTEGREES DANS LES RESULTATS DES SOCIETES BENEFICIAIRES DES APPORTS

Cette rubrique ne comprend pas les plus-values afférentes aux biens non amortissables ou taxées lors des opérations de fusion ou d'apport.

☐ Plus-values de fusion d'apport partiel ou de scission (personnes morales soumises à l'impôt sur les sociétés seulement)

☐ Plus-values d'apport à une société d'une activité professionnelle exercée à titre individuel (toutes sociétés)

Origine des plus-values et date des fusions ou des apports	Montant net des plus-values réalisées à l'origine	Montant antérieurement réintégré	Montant rapporté au résultat de l'exercice	Montant restant à réintégrer
TOTAL				

* Des explications concernant cette rubrique sont données dans la notice n° 2032

(14) **SUIVI DES MOINS-VALUES A LONG TERME**

DGFiP N° 2059-C 2026

Formulaire obligatoire (article 53 A du Code général des impôts)

Désignation de l'entreprise : **SCA COOP V.O.** Néant ☒ *

Rappel de la plus ou moins-value de l'exercice relevant du taux de 15 % ❶ ou 12,80 % ❷	
Gains nets retirés de la cession de titre de sociétés à prépondérance immobilières non cotées exclus du régime du long terme (art.219 I a sexies-0 bis du CGI) ❶ *.	
Gains nets retirés de la cession de certains titres dont le prix de revient est supérieur à 22,8 M€ (art. 219 I a sexies-0 du CGI) ❶ *.	

❶ Entreprises soumises à l'impôt sur les sociétés.

❷ Entreprises soumises à l'impôt sur le revenu.

I - SUIVI DES MOINS-VALUES DES ENTREPRISES SOUMISES A L'IMPOT SUR LE REVENU

Origine ❶		Moins-values à 12,80 % ❷	Imputations sur les plus-values à long terme de l'exercice imposables à 12,80 % ❸	Solde des moins-values à 12.80 % ❹
Moins-values nettes	N			
Moins-values nettes à long terme subies au cours des dix exercices antérieurs (montants restant à déduire à la clôture du dernier exercice)	N - 1			
	N - 2			
	N - 3			
	N - 4			
	N - 5			
	N - 6			
	N - 7			
	N - 8			
	N - 9			
	N - 10			

II - SUIVI DES MOINS-VALUES A LONG TERME DES ENTREPRISES SOUMISES A L'IMPOT SUR LES SOCIETES *

Origine ❶		Moins-values		Imputations sur les plus-values à long terme	Imputations sur le résultat de l'exercice	Solde des moins-values à reporter col. ❹ = ❷ - ❸ - ❹ - ❺
		A 19 %, ou à 15 % ❷	A 19 % ou 15 % imputables sur le résultat de l'exercice ❸	A 15 % ou à 19 % ❹	❺	❻
Moins-values nettes	N					
Moins-values nettes à long terme subies au cours des dix exercices antérieurs (montants restant à déduire à la clôture du dernier exercice)	N - 1					
	N - 2					
	N - 3					
	N - 4					
	N - 5					
	N - 6					
	N - 7					
	N - 8					
	N - 9					
	N - 10					

* Des explications concernant cette rubrique sont données dans la notice n° 2032

Formulaire obligatoire (article 53 A du Code général des Impôts)

(15) **RESERVE SPECIALE DES PLUS-VALUES A LONG TERME**
RESERVE SPECIALE DES PROVISIONS POUR FLUCTUATION DES COURS

DGFiP N° 2059-D 2026

(personnes morales soumises à l'impôt sur les sociétés seulement)*

Désignation de l'entreprise : SCA COOP V.O. — Néant ☒ *

I SITUATION DU COMPTE AFFECTE A L'ENREGISTREMENT DE LA RESERVE SPECIALE POUR L'EXERCICE N

		Sous-comptes de la réserve spéciale des plus-values à long terme				
		taxées à 10 %	taxées à 15 %	taxées à 18 %	taxées à 19 %	taxées à 25 %
Montant de la réserve spéciale à la clôture de l'exercice précédent (N-1)	1					
Réserves figurant au bilan des sociétés absorbées au cours de l'exercice	2					
TOTAL (ligne 1 et 2)	3					
Prélèvements opérés - donnant lieu à complément d'impôt sur les sociétés	4					
Prélèvements opérés - ne donnant pas lieu à complément d'impôt sur les sociétés	5					
TOTAL (ligne 4 et 5)	6					
Montant de la réserve spéciale à la clôture de l'exercice (ligne 3 - ligne 6)	7					

II RESERVE SPECIALE DES PROVISIONS POUR FLUCTUATION DES COURS* (5°, 6°, 7° alinéas de l'art. 39.1-5° du CGI)

montant de la réserve à l'ouverture de l'exercice ①	réserve figurant au bilan des sociétés absorbées au cours de l'année ②	montants prélevés sur la réserve		montant de la réserve à la clôture de l'exercice ⑤
		donnant lieu à complément d'impôt ③	ne donnant pas lieu à complément d'impôt ④	

* Des explications concernant cette rubrique sont données dans la notice n° 2032.

16

DETERMINATION DES EFFECTIFS ET DE LA VALEUR AJOUTEE

DGFiP N° 2059-E 2026

Formulaire obligatoire (article 53 A du code général des impôts)

Désignation de l'entreprise : SCA COOP V.O. — Néant ☐ *

Exercice ouvert le : 01012025 et clos le : 31122025 — Durée en nombre de mois : 12

DECLARATION DES EFFECTIFS

Effectifs moyens du personnel	YP	11
dont apprentis	YF	
dont handicapés	YG	
Effectifs affectés à l'activité artisanale	RL	

I - Chiffre d'affaire de référence CVAE

Ventes de produits fabriqués, prestations de services et marchandises	OA	22 286 669
Redevances pour concessions, brevets, licences et assimilés	OK	
Plus-values de cession d'éléments d'immobilisations corporelles et incorporelles, si rattachées à une activité normale et courante	OL	
TOTAL 1	OX	**22 286 669**

II - Autres produits à retenir pour le calcul de la valeur ajoutée

Autres produits de gestion courante (hors quote-parts de résultat sur opérations faites en commun) y compris les plus-values de cession d'immobilisations corporelles ou incorporelles non rattachées à une activité normale et courante	OH	122
Production immobilisée à hauteur des seules charges déductibles ayant concouru à sa formation	OE	
Subventions d'exploitation reçues et certains abandons de créances à caractère commercial	OF	41 397
Variation positive des stocks	OD	
Rentrées sur créances amorties lorsqu'elles se rapportent au résultat d'exploitation	XT	
TOTAL 2	OM	**41 519**

III - Charges à retenir pour le calcul de la valeur ajoutée

Achats	ON	17 583 209
Variation négative des stocks	OQ	3 845 225
Services extérieurs, à l'exception des loyers et redevances	OR	484 440
Loyers et redevances, à l'exception de ceux afférents à des immobilisations corporelles mises à disposition dans le cadre d'une convention de location-gérance ou de crédit-bail ou encore d'une convention de location de plus de 6 mois	OS	
Taxes déductibles de la valeur ajoutée	OZ	
Autres charges de gestion courante (hors quote-parts de résultat sur opérations faites en commun)	OW	30 326
Charges déductibles de la valeur ajoutée afférente à la production immobilisée déclarée	OU	
Fraction déductible de la valeur ajoutée des dotations aux amortissements afférentes à des immobilisations corporelles mises à disposition dans le cadre d'une convention de location-gérance ou de crédit-bail ou encore d'une convention de location de plus de 6 mois	O9	
Moins-values de cession d'éléments d'immobilisations corporelles et incorporelles rattachées ou non à une activité normale et courante	OY	
TOTAL 3	OJ	**21 943 201**

IV - Valeur ajoutée produite

Calcul de la Valeur Ajoutée **TOTAL 1 + TOTAL 2 - TOTAL 3**	OG	**384 987**

V - Cotisation sur la Valeur ajoutée des Entreprises

Valeur ajoutée assujettie à la CVAE (reporter sur les 1330-CVAE pour les multi-établissements et sur les 1329-AC et 1329-DEF. Si la VA calculée est négative, il convient de reporter un montant égal à 0 au cadre C des formulaires n° 1329-AC et 1329-DEF)	SA	384 987

Cadre réservé au mono établissement au sens de la CVAE

Les entreprises effectuant uniquement des opérations à caractères agricoles n'entrant pas dans le champ de la CVAE ne doivent pas compléter ce cadre. Si vous êtes assujettis à la CVAE et êtes un monoétablissement au sens de la CVAE, compléter le cadre ci-dessous et la donnée de la ligne SA (ci-dessus), vous serez alors dispensé du dépôt de la déclaration n° 1330 CVAE.

MONO ETABLISSEMENT au sens de la CVAE	EV	X		
Chiffre d'affaires de référence CVAE			GX	22 286 669
Effectifs au sens de la CVAE			EY	11
Chiffre d'affaires du groupe économique (art. 223 A du CGI)			HX	
Période de référence	GY	01/01/2025	GZ	31/12/2025
Date de cessation (de l'activité soumise à la CVAE)			HR	

DGFiP N° 2059-F 2026

(17) COMPOSITION DU CAPITAL SOCIAL

Formulaire obligatoire (art. 38 de l'ann. III au C.G.I.)

N° de dépôt

(liste des personnes ou groupements de personnes de droit ou de fait détenant directement au moins 10% du capital de la société)

1/1 (1) Néant [X] *

EXERCICE CLOS LE 31/12/2025

N° SIRET 77581225800041

DENOMINATION DE L'ENTREPRISE SCA COOP V.O.

ADRESSE (voie) DOMAINE DE JONQUIERES

CODE POSTAL 11100 VILLE NARBONNE

Nombre total d'associés ou actionnaires personnes morales de l'entreprise	P1	
Nombre total d'associés ou actionnaires personnes physiques de l'entreprise	P2	
Totalisation	P5	

Nombre total de parts ou d'actions correspondantes	P3	
Nombre total de parts ou d'actions correspondantes	P4	
Totalisation	P6	

I. CAPITAL DETENU PAR LES PERSONNES MORALES :

Forme juridique | Dénomination | N° SIREN (si société établie en France) | % de détention | Nb de parts ou actions

Adresse : N° | Voie | Code postal | Commune | Pays

Forme juridique | Dénomination | N° SIREN (si société établie en France) | % de détention | Nb de parts ou actions

Adresse : N° | Voie | Code postal | Commune | Pays

Forme juridique | Dénomination | N° SIREN (si société établie en France) | % de détention | Nb de parts ou actions

Adresse : N° | Voie | Code postal | Commune | Pays

Forme juridique | Dénomination | N° SIREN (si société établie en France) | % de détention | Nb de parts ou actions

Adresse : N° | Voie | Code postal | Commune | Pays

II. CAPITAL DETENU PAR LES PERSONNES PHYSIQUES :

Titre (2) | Nom de famille | Prénom(s) | Nom d'usage | % de détention | Nb de parts ou actions

Naissance : Date | N° département | Commune | Pays

Adresse : N° | Voie | Code postal | Commune | Pays

Titre (2) | Nom de famille | Prénom(s) | Nom d'usage | % de détention | Nb de parts ou actions

Naissance : Date | N° département | Commune | Pays

Adresse : N° | Voie | Code postal | Commune | Pays

(1) Lorsque le nombre d'associés excède le nombre de lignes de l'imprimé, utiliser un ou plusieurs tableaux supplémentaires. Dans ce cas, il convient de numéroter chaque tableau en haut et à gauche de la case prévue à cet effet et de porter le nombre total de tableaux souscrits en bas à droite de cette même case.

(2) Indiquer : M pour Monsieur, MME pour Madame ou MLE pour Mademoiselle.

* Des explications concernant cette rubrique sont données dans la notice n° 2032

JM

Formulaire obligatoire (art. 38 de l'ann. III au C.G.I.)

N° de dépôt

(18) FILIALES ET PARTICIPATIONS

(liste des personnes ou groupements de personnes de droit ou de fait dont la société détient directement au moins 10 % du capital)

DGFiP N° 2059-G 2026

1/1 (1) Néant ☐ *

EXERCICE CLOS LE 31/12/2025 N° SIRET 77581225800041

DENOMINATION DE L'ENTREPRISE SCA COOP V.O.

ADRESSE (voie) DOMAINE DE JONQUIERES

CODE POSTAL 11100 VILLE NARBONNE

NOMBRE TOTAL DE FILIALES DETENUES PAR L'ENTREPRISE | P5 | 4

Forme juridique SAS Dénomination VIN VO

N° SIREN (si société établie en France) 917940769 % de détention 100,00

Adresse : N° 16 Voie AVENUE PROFESSEUR VIRES

Code postal 11100 Commune MONTREDON DES CORBIERES Pays FRANCE

Forme juridique SCI Dénomination CHATEAU DE JONQUIERES

N° SIREN (si société établie en France) 953452141 % de détention 99,00

Adresse : N° Voie DOMAINE DE JONQUIERES

Code postal 11100 Commune NARBONNE Pays FRANCE

Forme juridique SAS Dénomination SUDVIN

N° SIREN (si société établie en France) 534183843 % de détention 24,79

Adresse : N° 265 Voie RUE DE MURANO, ZAC BEZIERS

Code postal 34500 Commune BEZIERS Pays FRANCE

Forme juridique SAS Dénomination JONQUIERES HOSPITALITE EVENEMENTS

N° SIREN (si société établie en France) 942536269 % de détention 100,00

Adresse : N° Voie DOMAINE DE JONQUIERES

Code postal 11100 Commune NARBONNE Pays FRANCE

Forme juridique Dénomination

N° SIREN (si société établie en France) % de détention

Adresse : N° Voie

Code postal Commune Pays

Forme juridique Dénomination

N° SIREN (si société établie en France) % de détention

Adresse : N° Voie

Code postal Commune Pays

Forme juridique Dénomination

N° SIREN (si société établie en France) % de détention

Adresse : N° Voie

Code postal Commune Pays

Forme juridique Dénomination

N° SIREN (si société établie en France) % de détention

Adresse : N° Voie

Code postal Commune Pays

(1) Lorsque le nombre de filiales excède le nombre de lignes de l'imprimé, utiliser un ou plusieurs tableaux supplémentaires. Dans ce cas, il convient de numéroter chaque tableau en haut et à gauche de la case prévue à cet effet et de porter le nombre total de tableaux souscrits en bas à droite de cette même case.

* Des explications concernant cette rubrique sont données dans la notice n° 2032